



Rapport de la Directrice générale

38 C/3
2012 • 2013





38 C/3

Rapport de la Directrice générale

2012 • 2013

Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'Organisation en 2012-2013,
présenté aux États membres et au Conseil exécutif conformément à l'article VI.3.b de
l'Acte constitutif

Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Crédit photo de la couverture : © Freepik

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO
Imprimerie certifiée Imprim'Vert®, initiative écologique de l'industrie graphique française.

Imprimé en France

© UNESCO 2015

Table des matières

Introduction de la Directrice générale	5
--	---

Résumé exécutif	9
-----------------	---

Évaluation stratégique de l'exécution du programme	19
---	-----------

Grand programme I – Éducation	20
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	30
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	40
Grand programme IV – Culture	47
Grand programme V – Communication et information	55
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	63
Plates-formes intersectorielles	66
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	74
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité des genres	76
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	79
Mise en œuvre par les bureaux hors Siège des programmes décentralisés	84
Évaluation et audit	86
Normes internationales et affaires juridiques	87
Relations extérieures et information du public	88
Gestion des ressources humaines	89
Gestion financière	91
Gestion des services de soutien	92

Pour aller de l'avant	95
------------------------------	-----------

Observations du Service d'évaluation et d'audit	96
Perspectives	97

Introduction de la Directrice générale

38 C/3
2012 • 2013

L'exercice biennal 2012-2013 a été déterminant dans l'histoire de l'UNESCO.

Il a été marqué par une accélération des efforts déployés en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et de porter la vision des États membres de l'UNESCO dans le cadre de l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015. À partir de la Conférence historique des Nations Unies sur le développement durable, Rio + 20, tenue en juin 2012, l'UNESCO est parvenue à promouvoir son approche globale du développement durable, axée sur les multiplicateurs de développement tels que l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. Nous avons réalisé d'importants progrès en vue de faire figurer l'Éducation de qualité pour tous au premier rang des préoccupations politiques, notamment par le biais de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général, conduite par l'UNESCO. La position des États membres sur la culture comme moteur et catalyseur du développement durable est également de plus en plus largement reconnue, en particulier grâce à l'adoption d'importantes résolutions par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le lancement du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, le renforcement du soutien de l'UNESCO aux États membres en situation de crise et de transition, ainsi que l'autonomisation des jeunes sont autant d'exemples du rôle moteur de l'UNESCO et de sa capacité à relever les défis contemporains.

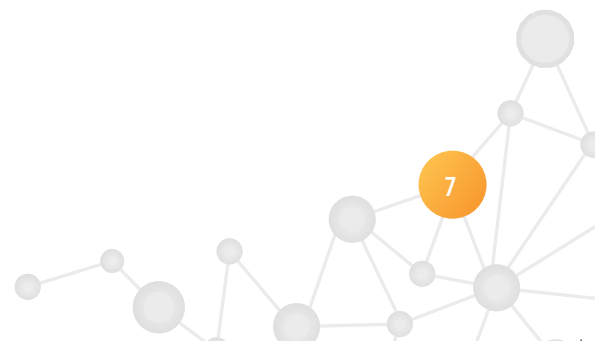
Face à la montée de l'extrémisme violent, au creusement des inégalités et au changement climatique, la mission et les valeurs de l'UNESCO sont plus que jamais d'actualité. En 2012 et 2013, nous avons assisté à la destruction délibérée du patrimoine culturel et à la persécution d'individus pour des motifs religieux et culturels, au Mali, en Syrie, en Iraq. Des écoles ont été attaquées au Nigéria et en Syrie, mettant en évidence la nécessité pour l'UNESCO de formuler de nouvelles réponses face à la montée de l'extrémisme et de la haine. À l'heure où s'opèrent des changements historiques, on compte sur nous pour repenser la paix, réinventer le développement et défendre les droits de l'homme. L'UNESCO est particulièrement bien placée pour aider les États membres à élaborer de nouvelles solutions. Au moment d'entrer dans une nouvelle ère placée sous le signe des limites – limites de notre planète, limites du développement tel qu'on l'entendait jusqu'à présent – nous devons tirer le meilleur parti possible de notre énergie renouvelable par excellence : l'ingéniosité humaine.

Pour y parvenir, nous devons également bâtir une Organisation mieux armée, plus adaptée à ses objectifs et capable de satisfaire les attentes croissantes des États membres. Si l'on considère rétrospectivement cet exercice biennal, nous pouvons être certains que l'UNESCO est en mesure d'y arriver. L'Organisation a fait face collectivement à une crise financière sans précédent et a maintenu – voire accru dans certains cas – son leadership tout en relevant les défis découlant des lourdes contraintes budgétaires. Tout cela a été rendu possible grâce à la mise en œuvre d'une stratégie commune et constante de réforme, s'appuyant sur une feuille de route spécifique pour gagner en efficacité, et à l'établissement clair de priorités par les États membres, conformément aux recommandations de l'Évaluation externe indépendante. Les programmes ont été systématiquement évalués de façon à mieux cibler les priorités de programme. L'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, d'une part, et du Plan d'action pour la priorité Égalité des genres (GEAP II), d'autre part, témoignent également du renforcement des deux priorités globales de l'UNESCO. Nous avons considérablement accéléré la réforme afin d'aboutir à une Organisation plus resserrée et plus performante, notamment en réduisant de 20 % les coûts des services internes, en diminuant de 32 % les postes existants et en procédant à un redéploiement au sein de l'Organisation. Les partenariats et les sources de financement ont été diversifiés afin d'intégrer des donateurs émergents, le secteur privé et des fondations. Les contributions volontaires des États membres sont passées de 283 millions de dollars en 2010 à 362 millions de dollars en 2013, ce qui témoigne d'une véritable confiance envers l'UNESCO. La crise financière a été gérée de façon à bâtir une UNESCO plus forte, au Siège et sur le terrain. Sur tous ces fronts, les résultats sont considérables, et je tiens à rendre hommage au Secrétariat à cet égard.

Le présent rapport contient une évaluation stratégique des principales réalisations et des enseignements tirés au cours de cette période stimulante et enrichissante. Il a été établi par le Bureau de la planification stratégique (BSP), en coopération avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) et les secteurs et unités concernés, à partir du document 194 EX/4 (Projet de 38 C/3) présenté au Conseil exécutif à sa 194^e session, en application de la résolution 33 C/92. Son contenu a inspiré la nouvelle Stratégie à moyen terme pour 2014-2021, ce qui confirme notre détermination à servir les intérêts de nos États membres grâce à une Organisation à la hauteur de ses objectifs et caractérisée par une exécution de grande qualité.



Irina Bokova



Résumé exécutif

38 C/3
2012 • 2013

1. Le présent rapport contient un compte rendu détaillé et analytique de la mise en œuvre du programme et des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2012-2013, qui correspond au 36 C/5 approuvé. Il se divise en deux parties : la Partie I (A) présente une évaluation stratégique de l'exécution du programme et des résultats obtenus, tandis que la Partie I (B), disponible en ligne, donne des informations détaillées sur les réalisations par résultat escompté. Un Addendum, également disponible en ligne, indique les principaux résultats obtenus au niveau des pays, ainsi que dans le cadre de la participation des bureaux hors Siège aux processus de programmation conjointe des Nations Unies par pays.
2. Ce rapport sur l'exercice biennal 2012-2013 confirme les tendances décrites dans les rapports de la Directrice générale sur la mise en œuvre du programme présentés pendant la période considérée (documents 189, 190, 191 et 192 EX/4).

I. Relever le défi financier

3. Au cours des 24 derniers mois, l'Organisation, guidée par une feuille de route spécifique et par les décisions pertinentes du Conseil exécutif, et se conformant aux recommandations issues de l'Évaluation externe indépendante, est parvenue à faire face aux contraintes budgétaires dues au non-versement par certains États membres de leurs contributions mises en recouvrement et à poursuivre l'exécution cohérente du programme en prenant une série de mesures importantes et en accélérant les initiatives de réforme en dépit de ce contexte financier très difficile. En particulier :
 - (a) Pour compenser le déficit résultant du non-paiement de contributions, des efforts sans précédent ont été faits pour contenir les dépenses au titre du programme ordinaire dans les limites d'un budget disponible de 478 millions de dollars des États-Unis (enveloppe initiale de 465 millions de dollars, à laquelle se sont ajoutés 12 millions de dollars de crédits additionnels reçus et 1 million de dollars de solde budgétaire après liquidation des engagements du 35 C/5), en **rationalisant l'utilisation des ressources limitées et en réduisant massivement les coûts** chaque fois que possible, en particulier les coûts administratifs. On a notamment gelé tous les postes vacants qui n'étaient pas considérés comme essentiels à l'accomplissement d'une mission, drastiquement réduit les frais de voyage et de consultants, suspendu la réforme du dispositif hors Siège, optimisé les espaces de bureau, etc. C'est ainsi que, par rapport au précédent exercice biennal, les dépenses de voyage du personnel ont été réduites de 66 %, les voyages de participants de 50 %, l'assistance temporaire de 42 %, le recours à des consultants de 59 %, et le recours à des services contractuels de 52 %. De ce fait, le montant total des dépenses au titre du budget ordinaire s'est établi au final à 520 millions de dollars, soit un dépassement du budget initial de seulement 42 millions de dollars, ce qui signifie qu'il a été possible d'absorber 146 millions de dollars sur un déficit de 188 millions. Le dépassement de 42 millions a été couvert par les fonds reçus au titre du Fonds d'urgence, comme convenu par les États membres.
 - (b) Des efforts significatifs ont été faits pour **mobiliser des ressources extrabudgétaires**. La Directrice générale a établi en novembre 2011 le Fonds d'urgence multidonateurs spécial afin de recueillir des fonds pour combler le déficit des sources de financement principales, financer les programmes prioritaires et soutenir les activités opérationnelles au niveau des pays, ainsi que les initiatives de réforme. À la fin de l'exercice biennal, le Fonds d'urgence avait recueilli des contributions d'un montant total de 74,9 millions de dollars auprès d'un éventail diversifié de donateurs, dont certains faisaient un don à l'UNESCO pour la première fois et, pour plusieurs d'entre eux, comptaient parmi les pays les moins avancés.
 - (c) En outre, l'Organisation a compensé jusqu'à un certain point les réductions budgétaires par une **réorganisation et une redistribution internes des tâches et des fonctions** touchant toutes les unités du Secrétariat, aussi bien dans les Secteurs que dans les services centraux, les Instituts ou les bureaux hors Siège. Même si cet exercice de restructuration à l'échelle de l'Organisation se poursuit

encore au moment de l'établissement du présent document, l'amplitude de ce changement est indiquée par le fait qu'il est prévu de réduire le nombre de postes inscrits au programme ordinaire de l'UNESCO de 1 893 (pour 2012-2013, 36 C/5 approuvé) à environ 1 450, comme envisagé pour le nouvel exercice biennal 2014-2015 dans le plan de dépenses de 507 millions de dollars, ce qui représente une réduction de plus de 400 postes.

4. Des efforts considérables ont été entrepris dans l'ensemble de l'Organisation et en partenariat avec les États membres tout au long de l'exercice biennal en vue de réduire l'impact du déficit budgétaire et des changements structurels sur le programme, en particulier en réexaminant et rationalisant systématiquement l'exécution du programme à la lumière d'examen et d'évaluations rigoureux et en préservant les ratios clés du 36 C/5. On s'est notamment attaché à :

- (a) **Mieux recentrer les priorités du programme** : tous les secteurs ont procédé au début de l'exercice biennal (puis en cours d'exercice) à une évaluation systématique de tous les aspects du programme et des plans de travail correspondants, qui a conduit dans plusieurs cas à en arrêter, reporter ou réduire la mise en œuvre. C'est ainsi que, en raison des contraintes financières, certains domaines, tels que les langues en péril, les musées et l'éducation artistique, ainsi que des activités liées au dialogue interculturel, n'ont pas reçu de fonds extrabudgétaires suffisants pour être pleinement mis en œuvre ; de même, la COI n'a pas été en mesure d'élaborer un module de formation sur l'évaluation marine qui visait à faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme régulier, et ne pourra pas tenir ses engagements de cofinancer un projet PNUE-FEM sur les fondations mondiales pour remédier à l'enrichissement en nutriments et à la raréfaction de l'oxygène engendrés par la pollution d'origine terrestre ; les activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) relatives à l'élaboration de méthodes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation ont également été mises en veilleuse. De plus, le Secrétariat a soutenu le débat de l'organe directeur de l'ISU sur les priorités du programme, qui a abouti aux décisions prises par le Conseil exécutif à sa session extraordinaire du 4 juillet 2013.
- (b) **Préserver l'engagement de l'Organisation en faveur des deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité des genres** : aucun effort n'a été épargné pour préserver l'engagement en faveur des deux priorités globales du programme, y compris par une évaluation approfondie, l'établissement de plans opérationnels spécifiques et une réduction du nombre d'activités phares, la poursuite de la réforme de la présence sur le terrain en Afrique, ainsi qu'un réexamen des arrangements de coordination et de gestion. Afin d'accroître la pertinence de l'UNESCO et son efficacité au Siège et hors Siège, le nouveau dispositif hors Siège a été mis en place en Afrique, avec cinq bureaux régionaux multisectoriels à Abuja, Dakar, Harare, Nairobi et Yaoundé. On a également amélioré la délégation d'autorité vers les bureaux hors Siège, révisé les liens hiérarchiques et clarifié l'interaction entre le Siège et les bureaux hors Siège de manière à faciliter la mise en œuvre du programme (DG/Note/14/3).
- (c) **Faire en sorte de trouver de nouvelles sources de financement et respecter les obligations statutaires** : des négociations ont été menées avec les États membres pour tenter de réduire les incidences budgétaires des activités statutaires, pour financer une part de leur coût par des contributions volontaires, et pour mettre en place toute une série de mécanismes d'exécution innovants. Même si des progrès sont encore nécessaires, ces efforts ont permis à l'Organisation de préserver ses fonctions statutaires tout en conservant sa pertinence sur le plan opérationnel.
- (d) **Préserver les dépenses de programme** : malgré les contraintes budgétaires considérables auxquelles elle doit faire face, l'Organisation a réussi au cours du dernier exercice biennal à accroître légèrement la part des dépenses liées au programme, de 55,7 % (2010-2011) à 58,7 % (2012-2013), comme en témoignent les dépenses relevant du Titre II.A – grands programmes I à V, ISU et gestion des bureaux hors Siège. Mais d'autre part, le poids des coûts de personnel dans les dépenses totales a augmenté pour atteindre 69,5 % en 2012-2013, contre 61,6 % en 2010-2011.

- (e) **Maintenir l'équilibre dans la mise en œuvre entre le Siège et le hors Siège** : ce défi global a été relevé par divers moyens, en particulier en privilégiant les approches régionales ou sous-régionales plutôt que les approches nationales de façon à obtenir un impact maximal, et en utilisant une large part du Fonds d'urgence pour financer les activités hors Siège. De la sorte, il a été possible d'éviter en grande partie un « repli sur le Siège ». C'est ainsi que la part des postes hors Siège dans le nombre total de postes est passé de 35 % à 38 % au cours de l'exercice biennal. Le taux de décentralisation des dépenses opérationnelles au titre des cinq grands programmes s'est établi à 53 %, soit légèrement en dessous du taux indiqué dans le 36 C/5 approuvé (56 %), mais la répartition des fonds décentralisés par région a été pour l'essentiel conforme à ce qui était prévu dans le 36 C/5, la plus grosse part revenant à la région Afrique.
- (f) **Mettre mieux à profit les réseaux et les institutions affiliées de l'UNESCO**, comme les instituts et centres de catégories 1 et 2 : le rôle des instituts d'éducation de catégorie 1 a été réévalué, ce qui a abouti à une meilleure cohérence programmatique au profit de l'aide à la formulation des politiques et du renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation. De même, les efforts pour tirer parti du potentiel des centres de catégorie 2 ont été intensifiés, avec le lancement de stratégies dédiées et un réexamen de leur capacité opérationnelle et de leur état de préparation.
- (g) **Diversifier les partenariats et les financements** (voir les paragraphes ci-après).

.....

Le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes a servi de catalyseur pour la mobilisation d'importantes ressources extrabudgétaires destinées à financer la mise en œuvre de projets de grande échelle au niveau national en vue de lever les points de blocage dans l'éducation des filles, comme l'alphabétisation et l'enseignement secondaire. Un exemple en est le projet de crowdsourcing pour l'éducation des filles financé par la Fondation Packard, qui vise à maîtriser les taux d'abandon et de rétention des écolières du secondaire en Éthiopie et en Tanzanie. Dans le cadre du Partenariat, l'UNESCO a reçu du Gouvernement pakistanais une contribution de 10 millions de dollars des États-Unis au profit du Fonds Malala-UNESCO pour le droit des filles à l'éducation, pour assurer la mise en œuvre d'interventions en faveur de l'éducation des filles, y compris au Pakistan. Le Partenariat a également incité d'autres États membres et des organismes privés à s'engager à soutenir l'éducation des filles et l'égalité des genres dans l'enseignement.

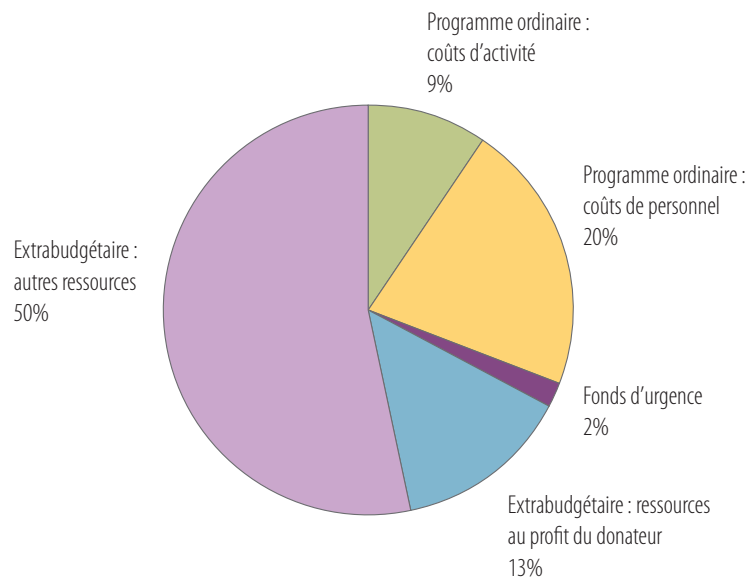
.....

5. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a renforcé ses liens avec le vaste réseau de ses partenaires et a élaboré un **cadre directeur pour les partenariats**, la Stratégie globale pour les partenariats (192 EX/5.INF). Plusieurs stratégies adaptées à différentes catégories de partenaires (secteur privé, donateurs gouvernementaux bilatéraux, entreprises de médias, ONG parlementaires, clubs UNESCO et chaires UNESCO/UNITWIN, ambassadeurs de bonne volonté, réseau UNEVOC, instituts et centres de catégorie 2, écoles associées) ont été mises au point.
6. La **mobilisation de ressources extrabudgétaires** a contribué de manière décisive à renforcer l'impact des programmes de l'UNESCO. La base de donateurs de l'UNESCO a été élargie à toutes sortes de donateurs non traditionnels, dont des pays émergents et d'autres pays du Sud, le secteur privé et des fondations. De nouveaux accords de fonds-en-dépôt, y compris des arrangements au profit du donateur, ont été signés avec de nouveaux gros donateurs, comme l'Angola, l'Azerbaïdjan, la Chine, le Cameroun, l'Inde, l'Indonésie, le Koweït, la Malaisie, le Mozambique, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande. Dans le même temps, des donateurs traditionnels de l'UNESCO, tels que la Belgique (Flandre), le Brésil, le Danemark, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse demeurent des soutiens majeurs de l'action de l'UNESCO. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, un montant total de **553 millions de dollars** a été mobilisé pour renforcer le budget du Programme ordinaire, ce qui représente un accroissement de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent, et ce malgré les crises financières qui frappent actuellement toutes les catégories de donateurs, 64 % des fonds ainsi réunis étant destinés à soutenir des projets mis

en œuvre sur le terrain. Comme le montre le graphique ci-dessous (figure 1), la mise en œuvre des cinq grands programmes a été assurée en grande partie (65 %) à l'aide de ressources extrabudgétaires.

Figure 1 : Sources de financement pour l'exécution du programme
(janvier 2012 – décembre 2013)

Total des cinq grands programmes



7. En 2012-2013, l'UNESCO a réussi à étendre et développer à plus grande échelle ses **partenariats avec le secteur privé**, comme le partenariat avec Procter & Gamble pour l'éducation des filles et des femmes. Au cours de cette période, elle a mobilisé des fonds auprès d'un large éventail de partenaires privés (sociétés commerciales et fondations), en signant des accords d'un montant total de 55 707 775 dollars – parmi les partenaires majeurs figurent le Dalian Wanda Group, Phoenix TV, le groupe Zhongkun, le holding Shenzhen Huaqiang, qui soutiennent les programmes prioritaires de l'UNESCO dans les domaines de la culture, des villes créatives et du tourisme durable, GEMS Education et la Fondation Education Above All, qui financent la formation des enseignants et l'éducation de qualité, et Social Service Industry (SESI) qui contribue dans le domaine des sciences sociales. L'UNESCO a mis à profit les nouvelles opportunités de financement par le secteur privé au Brésil, en Chine, en République de Corée et dans les Émirats Arabes Unis. L'année 2012 a également été marquée par le renforcement du partenariat de l'UNESCO avec l'Union européenne, à la suite de la signature d'un nouveau Mémoire d'accord au mois d'octobre, et par l'établissement de liens étroits avec le Partenariat mondial pour l'éducation, sous les auspices de la Banque mondiale.
8. De plus, l'UNESCO a activement cherché à bénéficier de **détachements** et à négocier avec des États membres des prêts de personnel à titre gracieux permettant de remédier à certaines pénuries de personnel.

II. Réalisations les plus saillantes concernant le programme

9. En dépit de fortes difficultés financières, l'UNESCO a été à même de s'acquitter de l'éventail complet de ses fonctions et d'affirmer son leadership dans les aspects essentiels du programme. Les résultats sont indiqués dans les parties relatives aux différents secteurs. À titre d'illustrations, l'UNESCO a en 2012-2013 :

- soutenu une cinquantaine de pays et d'organisations régionales pour ce qui concerne **les politiques, la planification et la gestion à l'échelle sectorielle de l'éducation**. Plus de 2 300 professionnels de l'éducation, dont 40 % étaient des femmes, ont bénéficié des programmes de formation de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE). Ce dernier a également apporté un important appui technique à 27 pays ;
- appuyé l'élaboration de 36 plans d'action nationaux en matière d'**alphabétisation**, et permis à quelque 16 pays de mettre au point les documents relatifs à leurs programmes d'accélération de l'alphabétisation ;
- facilité la formulation dans 21 pays de **politiques de l'EFTP fondées sur des données factuelles** par des conseils et la réalisation d'études nationales ;
- aidé plus de 30 pays à réviser leurs cadres et systèmes relatifs à la **politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI)**. La **première Conférence ministérielle africaine sur la science, la technologie et l'innovation** qui a débouché sur la Déclaration de Nairobi, dans laquelle les ministres responsables de la STI en Afrique ont renouvelé leur engagement de renforcer la recherche scientifique, a marqué une étape importante dans la conception, la mise en œuvre, la réforme et l'évaluation des politiques de la science ;
- dirigé des **processus d'examen des politiques en faveur de la jeunesse** au Burundi, au Libéria et en Zambie, soutenu l'élaboration d'une feuille de route pour un Parlement national des jeunes au Ghana, et organisé des consultations de la jeunesse en vue d'élaborer une Stratégie nationale intégrée de la jeunesse au Maroc ;
- appuyé l'adoption par la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) de la **Déclaration de Berlin**, formulant des recommandations normatives détaillées en vue de combattre la corruption dans le sport, de partager plus équitablement les retombées socioéconomiques du sport et d'assurer l'accès de tous au sport, y compris les femmes et les personnes vivant avec un handicap ;
- célébré le lancement du **Rapport mondial sur les sciences sociales 2013 – Changements environnementaux globaux** ;
- entrepris dans 20 pays des évaluations détaillées des **paysages médiatiques nationaux**, fondées sur les Indicateurs de développement des médias, et appuyé le développement des médias dans les pays du printemps arabe par des projets opérationnels ;
- pris en charge comme il lui était demandé la coordination globale des efforts du système des Nations Unies pour mettre en œuvre le **Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité** ;
- répondu promptement aux **destructions du patrimoine culturel**, notamment en Égypte, en Libye, au **Mali**, en Tunisie et en Syrie ; au Mali, les activités de réhabilitation menées à Tombouctou ont suscité une reconnaissance accrue du mandat de l'UNESCO, y compris au sein du système des Nations Unies, avec l'adoption par le Conseil de sécurité de plusieurs résolutions condamnant les

attaques contre le patrimoine culturel et soulignant expressément la nécessité de le remettre en état dans le cadre de la réponse des Nations Unies ;

- soutenu la création du **Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes** par le Gouvernement de la Barbade en novembre 2013 et lancé un nouveau partenariat pour un Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON) ;
- accueilli à la demande du Secrétaire général de l'ONU le secrétariat de son **Conseil consultatif scientifique (SAB)**, chargé de le conseiller, lui et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, sur les questions scientifiques relatives à la durabilité ; le Conseil consultatif a tenu ultérieurement sa réunion inaugurale à Berlin à la fin du mois de janvier 2014 ;
- influé sur les processus d'élaboration de l'**agenda pour le développement post-2015**, en plaidant pour qu'une place central y soit accordée à l'éducation, aux sciences, à la culture, et à la communication et l'information ; les liens entre culture et développement durable ont été reconnus et confirmés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution qu'elle a adoptée en décembre 2013 (A/C.2/68/L.69).

10. L'UNESCO n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de sa fonction normative et affirmer son leadership dans les aspects essentiels du programme. À titre d'exemples :

- L'action normative de l'UNESCO dans le domaine de la culture a produit des résultats tangibles. Les rapports périodiques présentés par les États parties ont apporté des preuves encourageantes de l'impact produit au niveau des pays, en ce qui concerne notamment les professionnels, les institutions et la législation dans le domaine culturel. Cela a eu un effet direct sur les ratifications. Dans le cas de la Convention de 2003, par exemple, le critère de référence retenu en matière d'augmentation du nombre d'États parties a été dépassé de 60 %.
- Le leadership de l'UNESCO en matière de promotion de la liberté de la presse a été confirmé lorsque lui a été confiée la coordination générale des efforts du système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, qui avait été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2012.

11. Dans son rôle **d'organisme d'analyse comparative et de suivi à l'échelle mondiale**, l'UNESCO a appuyé la formulation de politiques fondées sur des données factuelles, en développant des capacités statistiques dans ses États membres et en encourageant la collecte et la production de statistiques et d'indicateurs de qualité dans l'éducation, la science, la culture et la communication par le biais des travaux de l'ISU, ainsi qu'en élaborant et diffusant un certain nombre de publications phares, notamment :

- Les messages, conclusions et statistiques clés du **Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012** ont trouvé un écho chez beaucoup d'acteurs de la communauté du développement et créé un élan en faveur d'une révision des politiques (ainsi, au Ghana, le programme de l'éducation a été révisé de telle sorte que les garçons et les filles soient formés dès le plus jeune âge aux disciplines de l'enseignement technique et professionnel) et ont suscité un débat parmi les décideurs et autres parties concernées (par ex. une centaine de membres de l'ensemble des parlements africains se sont réunis dans le cadre du Parlement panafricain, en Afrique du Sud, pour débattre des questions soulevées par le Rapport et se sont engagés à user de leur position pour que l'EPT soit hissée au premier rang des priorités et bénéficie d'une augmentation de ses financements).
- Comme l'a démontré la quatrième édition du **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR4)**, intitulé « Gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque », l'eau est à la base de toutes les dimensions du développement, d'où l'importance primordiale d'une approche coordonnée de sa gestion et de sa distribution. Le rapport souligne que pour remplir

ses multiples objectifs, l'eau doit faire partie intégrante de la prise de décision dans tout le spectre du développement.

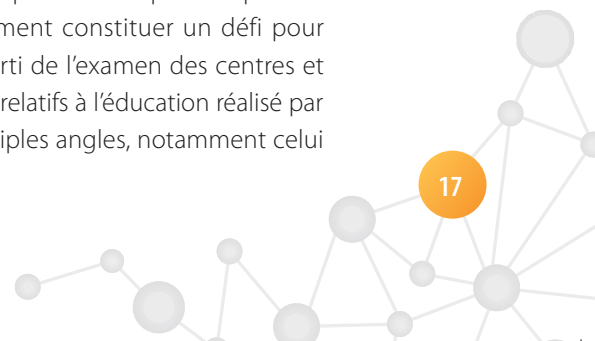
12. Au niveau des régions et des pays, l'UNESCO a soutenu ses États membres en leur apportant son aide dans la formulation des politiques et le renforcement des capacités :

- **L'Initiative d'accélération de l'EPT** pour les pays africains a été lancée à titre de suivi de l'engagement pris lors de la Réunion mondiale sur l'EPT 2012 : 19 pays se sont engagés à améliorer leur situation au regard de l'EPT jusqu'en 2015 par le biais de l'Initiative d'accélération de l'EPT, en bénéficiant du soutien de l'UNESCO dans le suivi de la mise en œuvre de leurs cadres d'accélération pour l'EPT. Le plaidoyer et l'assistance technique de l'UNESCO ont aidé plusieurs pays à préparer des examens nationaux de l'EPT et à évaluer leurs réalisations et leurs expériences depuis 2000, en identifiant les nouveaux problèmes et défis ainsi que les principaux enseignements et perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation.
- Le rôle central joué par les **enseignants** s'agissant d'améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de l'éducation ainsi que l'accès à celle-ci a été souligné. Dans le cadre de la stratégie pour les enseignants et de l'initiative pour les pays d'Afrique subsaharienne, une cinquantaine de pays ont bénéficié d'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités centrées sur la conception et la mise en œuvre des programmes scolaires ainsi que la gestion des enseignants et l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants.
- Dans le cadre du **Programme pour la jeunesse**, des examens des politiques conduits par l'UNESCO et les conclusions des consultations des jeunes facilitées par l'UNESCO ont contribué à éclairer la formulation de stratégies nationales et de feuilles de route pour la jeunesse dans un certain nombre de pays (par exemple, le Burundi, l'Égypte, le Ghana, le Liberia, le Maroc et la Zambie) ; et 500 jeunes femmes et hommes du milieu scolaire ou de la société civile ont été formés à la citoyenneté en Indonésie et en Tunisie à l'aide du manuel sexospécifique de formation à la démocratie de l'UNESCO.
- La constitution de nouveaux comités nationaux de **bioéthique** a été soutenue, et les capacités de ces comités renforcées. Quelque 70 enseignants à l'éthique représentant une grande diversité de pays ont été diplômés en 2012 dans le cadre du programme de formation des enseignants à l'éthique (ETTC).
- Les cadres législatifs de soutien aux **médias** communautaires et les politiques nationales régissant les réseaux radiophoniques communautaires conformément aux normes internationales ont été renforcés et mieux éclairés grâce au conseil dans la formulation des politiques, aux réunions de consultation, aux ateliers de renforcement des capacités et à plusieurs études telles que le rapport comparatif international sur les dispositions réglementaires et législatives nationales de plus de 30 pays en matière de radiotélédiffusion communautaire et leurs liens avec les normes internationales.
- En raison de la stratégie mondiale de renforcement des capacités, l'Afrique est la région pour laquelle le plus grand nombre de candidatures a été proposé pour le cycle 2013 dans le domaine du **patrimoine culturel immatériel**. Les programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) ont fortement contribué à la prise en compte de la culture dans les politiques nationales de développement de plusieurs pays d'Afrique.
- La **culture** a été reconnue comme jouant un rôle central dans la réponse apportée aux situations de conflit et de catastrophe. L'UNESCO a réagi avec promptitude et efficacité aux conséquences sur le patrimoine culturel des conflits ou de l'instabilité sociale et politique qu'ont connus des pays comme l'Égypte, la Libye, le Mali, la Syrie et la Tunisie. La communauté internationale a été sensibilisée aux dommages subis par les biens culturels ainsi qu'au trafic de ces biens.

- Un Réseau africain des institutions en **sciences de la terre** (ANESI) et un réseau de recherche des universités des îles du Pacifique reliant 10 universités de la région Pacifique ainsi que des partenaires dans les Caraïbes et en Afrique ont été mis en place au cours du biennium.
- La coopération régionale en **sciences marines** en Afrique a été dynamisée par l'adoption d'un Plan stratégique axé sur l'adaptation au changement climatique, la dégradation de la qualité de l'eau, l'érosion côtière et les risques côtiers et marins. La coopération Sud-Sud a été encouragée par le premier Forum sino-africain sur les sciences et technologies marines. Les mesures nécessaires à la mise en place complète d'un système d'observation de l'océan et des côtes dans la région de l'IOCARIBE pour soutenir la gestion des océans et des zones côtières ont été identifiées.
- Des projets mis en œuvre dans le cadre des six plates-formes intersectorielles ont contribué à accroître la qualité, la cohérence et la pertinence de la conception et de l'exécution du programme intersectoriel de l'UNESCO. Ils ont ouvert la voie à l'unité d'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national. Par exemple, la plate-forme intersectorielle de soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe a fourni des **réponses multisectorielles aux situations de post-crise** et permis une cohérence stratégique en matière de préparation aux crises, de prévention des conflits, de réduction des risques de catastrophe et de consolidation de la paix, comme dans le cas de la réponse immédiate apportée au typhon Haiyan ou « Yolanda » aux Philippines, tandis que la plateforme de **culture de la paix** ciblait les jeunes par le biais du renforcement des capacités pour l'engagement citoyen, notamment dans le contexte du Printemps arabe, pour la participation démocratique à des élections libres et justes en Afrique et pour la lutte contre la violence à l'école en Amérique latine et dans les Caraïbes ; utilisait les médias et les TIC comme instruments du dialogue interculturel et de la réconciliation (Soudan du Sud et Ouganda) ; et encourageait la diplomatie culturelle, tout en instillant la réconciliation et la paix en Europe du Sud-Est.

III. Défis et enseignements tirés

- Les difficultés financières ont entraîné une **légère érosion de la part budgétaire consacrée aux ressources hors Siège**. Cela représente un risque pour l'Organisation à de nombreux égards, notamment parce que l'élaboration de normes et de critères novateurs, pertinents et efficaces dans les domaines de compétence de l'UNESCO doit s'appuyer sur une interaction effective avec les parties prenantes et les bénéficiaires de l'UNESCO. À long terme un « repli sur son Siège » ne serait pas profitable à l'Organisation. Il semble par conséquent nécessaire d'accorder une plus grande attention aux aspects opérationnels et au financement de l'action de l'UNESCO.
- La force de persuasion de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information joue un rôle de première importance face aux futurs défis relatifs au développement durable et au changement climatique. Ce sont des domaines où **l'action normative et relative aux politiques de l'UNESCO** a fait la preuve de son efficacité. Pourtant cette action reste insuffisamment appréciée, et l'UNESCO est parfois évaluée en vertu de définitions étroites du « développement » et d'une conception limitée du rôle des normes et des politiques dans le développement. Il est important pour elle de pouvoir démontrer l'efficacité de son action normative et relative aux politiques, et ce faisant d'influencer également le débat sur le développement afin qu'il tienne davantage compte des questions sociales.
- La croissance des **instituts de catégories 1 et 2** représente un potentiel important pour le développement de l'action de l'UNESCO, mais elle peut également constituer un défi pour sa cohérence stratégique et sa coordination. Comme il est ressorti de l'examen des centres et instituts de catégorie 2 et de l'examen des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation réalisé par IOS (191 EX/22.INF), cette question doit être traitée selon de multiples angles, notamment celui



d'un réexamen des modalités de développement des capacités des instituts et de leur fonction d'intermédiaires du savoir, d'un renforcement de leur gouvernance et de leur responsabilisation et d'une transition vers une répartition des allocations financières de l'UNESCO axée sur les résultats.

- Au cours du biennium 2012-2013, les difficultés financières rencontrées par l'Organisation ont fait ressurgir des problèmes anciens relatifs aux différents processus de mise en œuvre des **conventions de la culture**. L'audit des méthodes de travail des conventions culturelles mené par IOS en 2013 a conclu que le système n'était pas viable. Garantir la crédibilité à long terme du cadre normatif et du rôle de chef de file de l'UNESCO nécessite par conséquent de nouvelles mesures de gouvernance dans ce domaine primordial. La viabilité financière des conventions mise à part, il faudrait veiller à ce que l'UNESCO conserve son rôle de chef de file en termes programmatiques, en préservant son mandat dans le domaine multilatéral de la culture et en dehors de celui-ci, et donc trouver un équilibre entre la préservation de son importance primordiale pour la culture et sa capacité de financer les activités de ce type.
- La situation présente ne doit pas contraindre l'Organisation à suspendre ses programmes : ceux-ci doivent pouvoir « respirer » et se développer afin d'être capables de répondre **aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités**. C'est dans cet esprit que pendant le dernier biennium l'Organisation a assumé diverses responsabilités dans plusieurs de ses domaines historiques, en tant que chef de file de processus et de mécanismes du système des Nations Unies (elle a codirigé l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, le Secrétariat de la GEFI et du Conseil consultatif scientifique, le processus d'élaboration de l'agenda pour le développement post-2015, etc.), ainsi que dans des situations de post-conflit et post-catastrophe (par exemple au Mali, au Soudan du Sud, en Syrie et aux Philippines). Pour répondre à l'évolution des besoins et des priorités, l'Organisation devra continuer à trouver des solutions novatrices pour faire face à une grave pénurie de ressources humaines et budgétaires. Le soutien de ses États membres ainsi que de ses partenaires publics et privés reste décisif dans cette entreprise.
- **La transition vers la budgétisation axée sur les résultats** est mise en place graduellement dans tous les aspects de l'action de l'UNESCO et contribuera à accroître l'efficacité et améliorer la prise de décision et la transparence. Elle conduit à un réexamen de tous les processus et systèmes d'information associés et devra être appliquée à tous les niveaux, notamment la planification, le suivi et la reddition de comptes ainsi que le financement axés sur les résultats. Cette approche devra s'appuyer sur un effort collectif du Secrétariat et des États membres à mesure qu'elle sera progressivement étendue à tous les aspects et les mécanismes de gouvernance et domaines de programme. Le recours à des évaluations d'impact va constituer un autre nouveau défi pour l'UNESCO, car il pose des difficultés en termes de méthode et de financement.
- La **forte dépendance de l'UNESCO vis-à-vis des ressources extrabudgétaires** dans certains domaines devrait persister. Compte tenu de l'intensification de la compétition entre les organisations multilatérales pour l'obtention de ces fonds, ainsi que des contraintes intérieures que connaissent beaucoup de donateurs, l'UNESCO va devoir déployer des efforts particuliers pour mobiliser des ressources complémentaires suffisantes, ainsi que garantir une totale cohérence stratégique et une parfaite conformité programmatique avec ses priorités de programme.

Évaluation stratégique de l'exécution du programme



1

Grand programme I – Éducation

13. En 2012-2013, le Secteur de l'éducation a consacré l'essentiel de ses efforts et de ses ressources à la réalisation des 12 résultats escomptés définis dans le programme et budget approuvés (36 C/5). La priorité a été donnée à quatre domaines thématiques dans lesquels l'UNESCO possède un avantage comparatif et qui revêtent une importance capitale pour la réalisation de l'EPT, à savoir : les enseignants, l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et les politiques et la planification sectorielles. Au cours de l'exercice biennal, le Secteur a également apporté d'importantes contributions au débat portant sur la place de l'éducation dans l'agenda pour le développement post-2015.

I. Principales réalisations

Élaboration de l'agenda pour le développement de l'éducation post-2015

14. Tout au long de l'exercice, l'UNESCO a fait valoir l'importance de l'éducation dans le futur agenda mondial pour le développement. Aux côtés de l'UNICEF, elle a codirigé la consultation thématique sur l'éducation et organisé une série de consultations régionales et mondiales. Fruit de ses activités de sensibilisation, la vision globale de l'UNESCO en matière d'éducation, qui accorde une plus large place à l'apprentissage tout au long de la vie, à la qualité de l'éducation et à l'égalité, a été largement reprise dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général de l'ONU d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, lequel a proposé de « garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie » comme futur objectif pour l'éducation. Tout en reconnaissant que le programme de l'Éducation pour tous (EPT) est loin d'être achevé, l'UNESCO a proposé de l'intégrer dans le cadre général du futur agenda mondial pour le développement afin d'éviter une réalisation à deux vitesses de l'EPT et des OMD. L'UNESCO a proposé de traduire l'objectif primordial sur l'éducation en cinq futurs objectifs ou domaines thématiques assortis de cibles et d'indicateurs distincts. Cette proposition a été examinée au cours de la 37^e session de la Conférence générale.
15. L'UNESCO a lancé un processus visant à repenser l'éducation à la lumière des transformations mondiales et sociétales actuelles. Il s'agit de proposer une orientation pour la poursuite du dialogue, de l'action et de la recherche sur l'apprentissage dans un monde en mutation, tout en s'inspirant de la conception de l'éducation exposée dans deux publications phare de l'UNESCO, « *Apprendre à être* » (1972) dit « Rapport Faure » et « *L'éducation : un trésor est caché dedans* » (1996) dit « Rapport Delors ». Un groupe d'experts de haut niveau a été constitué à cet effet.

Accélérer les progrès en vue de réaliser l'Éducation pour tous (EPT)

16. Atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 demeure la priorité première de l'Organisation et a guidé l'action de l'UNESCO tout au long de l'exercice. L'efficacité de la coordination de l'EPT a été améliorée par la mise en place d'une nouvelle **structure de coordination de l'EPT**, qui a mis différentes tribunes à la disposition des parties prenantes pour leur permettre de discuter des progrès vers l'EPT et de préparer le Forum mondial sur l'éducation 2015 et l'agenda pour l'éducation post-2015. Les ministres de l'éducation et les principaux acteurs de ce domaine venus du monde entier se sont réunis et ont échangé leurs mesures et pratiques efficaces à l'occasion de diverses consultations régionales sur l'EPT, de la réunion mondiale sur l'EPT et de quatre réunions du Comité directeur de l'EPT. La réunion mondiale sur l'EPT et le Comité directeur ont beaucoup contribué à l'orientation stratégique du mouvement de l'EPT en

garantissant l'adhésion à l'agenda pour l'éducation post-2015 et en mobilisant les parties prenantes afin d'accélérer les progrès vers l'EPT d'ici à 2015.

17. Afin de donner suite à l'engagement pris par la Réunion mondiale sur l'EPT de 2012 et en collaboration avec d'autres parties prenantes concernées, l'UNESCO a lancé l'**initiative d'accélération de l'EPT** pour les pays africains. À ce jour, 19 pays ont adhéré à ce processus et l'UNESCO les aide dans le suivi de la mise en œuvre de leurs cadres d'accélération de l'EPT.
18. Un certain nombre d'États membres ont profité des activités de plaidoyer et du soutien technique de l'UNESCO pour conduire la préparation **d'évaluations nationales de l'EPT** afin d'examiner leurs résultats et l'expérience acquise depuis 2000, recenser les enjeux et défis nouveaux, tirer les principaux enseignements et dégager les perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation. Ces évaluations nationales, qui devraient bientôt se conclure, contribueront en nourrissant les débats à la série de réunions régionales sur l'EPT qui se tiendront en 2014.
19. Depuis 2013, l'UNESCO assure le secrétariat de l'**Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général de l'ONU**, en contribuant à mobiliser un plus large soutien politique et financier au profit de l'éducation et à lui donner plus d'importance parmi les priorités mondiales. On a particulièrement veillé à inciter les gouvernements et les partenaires du développement à renforcer leurs engagements dans la dernière ligne droite jusqu'en 2015 afin de lutter contre les principaux freins en matière d'accès et d'apprentissage. Par le biais de cette Initiative, l'UNESCO a également mieux fait connaître le rôle de l'éducation dans la promotion de la citoyenneté mondiale, une priorité de longue date pour l'Organisation.

Progrès réalisés dans les domaines prioritaires

20. Pendant l'exercice biennal, les actions de l'UNESCO ont fait ressortir le rôle central des **enseignants** dans l'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'égalité et de l'efficacité en matière d'éducation. Dans le cadre de la Stratégie relative aux enseignants et de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, une cinquantaine de pays ont bénéficié d'un certain nombre d'activités de développement des capacités, axées sur la conception et la mise en œuvre de programmes scolaires, la gestion des enseignants et l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants, et mises en œuvre notamment grâce à un soutien extrabudgétaire, tel que le Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT) ou le fonds-en-dépôt de la République populaire de Chine. En outre, les capacités de mise en œuvre et d'exécution de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) ont été renforcées au moyen de ressources humaines et financière supplémentaires.
21. D'importants progrès ont également été réalisés dans la mise en œuvre du programme au titre des trois grands volets de la stratégie de l'UNESCO relative à l'**EFTP**. Un soutien a été apporté à l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles en matière d'EFTP en s'appuyant sur des conseils pratiques et les évaluations nationales de 21 pays, et notamment sur la mise en œuvre de projets extrabudgétaires comme le projet intitulé « Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique » (*Better Education for Africa's Rise* ou BEAR) et le programme CapEPT. Par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions sur l'Enseignement et formation techniques et professionnels (IAG-TVET), l'UNESCO a poursuivi ses activités concernant la mise au point et l'utilisation d'indicateurs pertinents en matière d'EFTP. L'UNESCO a également favorisé une réflexion innovante sur le thème de la transformation de l'EFTP, en organisant par exemple le troisième Congrès international sur l'EFTP (mai 2012), qui est apparu comme un moment décisif pour le dialogue mondial sur l'EFTP à une époque où les pouvoirs publics accordent une attention élevée au développement des compétences et à l'emploi des jeunes. Le Consensus de Shanghai qui en a découlé a donné d'importantes orientations stratégiques futures pour la transformation de l'EFTP. Le rapport sur les tendances et enjeux internationaux de l'EFTP illustre également la contribution de l'UNESCO au

- débat mondial. Pour accroître la portée de l'UNESCO, le réseau des centres UNEVOC a été modernisé et un nouveau modèle d'opérations visant à améliorer l'échange d'informations, y compris par le biais de services en ligne, de discussions virtuelles et de plates-formes numériques, a été mis en place.
- 22.** Au cours de l'exercice 2012-2013, l'UNESCO a soutenu l'élaboration de 36 plans d'action nationaux en matière d'**alphabétisation**, et a permis à 16 pays d'établir la version définitive de leurs documents relatifs au Programme d'accélération de l'alphabétisation. Deux grandes manifestations organisées au Siège de l'UNESCO, la Table ronde de haut niveau en septembre 2012 et le Colloque intitulé « Alphabétisations pour le XXI^e siècle », ont contribué à accroître la visibilité de l'alphabétisation et à renforcer l'adhésion des pays en la matière. L'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) a représenté une autre occasion de mesurer les progrès accomplis et de recenser les objectifs non atteints. En se fondant sur le rapport d'évaluation de l'UNESCO, la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution exhortant les États membres à accélérer leur action en faveur de l'alphabétisation, d'une part, et l'UNESCO à soutenir les initiatives des pays, d'autre part. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) a constitué un important partenaire d'exécution dans ce domaine. L'UIL a mobilisé environ 700 participants à l'occasion de diverses manifestations de plaidoyer et réunions de réseaux. Il a également poursuivi les activités de suivi de la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes et produit le deuxième « Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes », qui se fonde sur 141 rapports nationaux relatifs à l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de Belém. Il ressort notamment de ce Rapport qu'en dépit des nombreuses difficultés qui persistent, plusieurs messages clés du Cadre de Belém – tels que l'apprentissage tout au long et dans tous les aspects de la vie comme l'un des moyens les plus prometteurs de relever les défis de l'alphabétisation des adultes – ont été intégrés dans les débats politiques et processus de réforme nationaux.
- 23.** Tout au long de l'exercice biennal, l'UNESCO a soutenu une cinquantaine de pays et d'organisations régionales dans le domaine des **politiques, de la planification et de la gestion sectorielles de l'éducation**. L'Organisation a aidé le Gouvernement malaisien, entre autres, à mener à bien un examen de ses politiques nationales, examen qui a débouché sur le projet de Plan pour l'éducation de la Malaisie (2013-2025) rendu public en septembre 2012. Cet examen des politiques, très apprécié, a inspiré le lancement d'un examen des politiques en Thaïlande, actuellement mené en étroite coopération avec l'OCDE. Au Myanmar, l'UNESCO joue un rôle décisif en soutenant l'Examen complet du secteur de l'éducation du pays, ainsi que la réforme de sous-secteurs tels que l'EFTP, les enseignants et l'enseignement supérieur. L'examen en est désormais au stade de la finalisation. Les capacités des établissements de formation dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont été renforcées pour analyser les Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et améliorer les outils et les méthodologies d'évaluation. Plus de 2 300 professionnels de l'éducation ont bénéficié des programmes de formation de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IPIE), dont 40 % de femmes. L'IPIE a aussi apporté un soutien technique à 27 pays et a étroitement collaboré avec le Partenariat mondial pour l'éducation à la révision du « Guide pour la préparation et l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation ». Afin de contribuer à remédier au manque actuel de données détaillées sur le financement de l'éducation, nécessaires à la planification sectorielle nationale, à l'analyse et au suivi international des objectifs de l'EPT, l'IPIE a lancé un projet financé par le Partenariat mondial pour l'éducation pour aider un choix de pays d'Afrique et d'Asie à élaborer des comptes de l'éducation nationale et à améliorer leurs rapports nationaux sur les flux financiers.
- 24.** L'action de l'UNESCO dans le domaine de l'**éducation à la citoyenneté mondiale** a bien progressé et a fait avancer la GEFI sur ce thème, en facilitant la compréhension des questions relatives à cette notion et à sa mesure, et en contribuant à établir des réseaux de coopération entre parties prenantes. En septembre 2013, l'UNESCO et la République de Corée ont conjointement organisé une consultation technique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, suivie du premier Forum de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (Bangkok, décembre 2013), co-organisé par l'UNESCO, l'Institut Mahatma Gandhi

d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU). Les conclusions de ces conférences seront bientôt publiées et diffusées afin de contribuer à accroître les connaissances dans ce domaine et à aider les pays à mieux intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et leurs programmes.

25. En 2013, le **Réseau du système des écoles associées** de l'UNESCO (**réSEAU**) a commémoré 60 ans de projets, d'activités et d'échanges internationaux. Regroupant au départ 33 écoles dans 15 États membres, en 1953, le réSEAU rassemble aujourd'hui 9 700 établissements éducatifs dans 180 pays, constituant ainsi le plus vaste réseau d'écoles du monde et l'une des initiatives les plus réussies et les plus durables de l'UNESCO.

Priorité globale Afrique

26. Parmi les principales contributions à la réalisation des priorités en matière d'éducation de l'Afrique, on peut retenir les points suivants :

- Les processus **d'évaluation nationale de l'EPT** ont été soutenus dans 13 États membres et en sont à différents stades d'achèvement (Éthiopie, Kenya, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Tanzanie et Ouganda).
- 19 pays se sont engagés à améliorer la situation de l'EPT grâce à l'initiative d'accélération de l'EPT d'ici à 2015. L'UNESCO les appuie dans le suivi de la mise en œuvre de leurs cadres d'accélération de l'EPT.
- Des programmes **d'éducation non formelle et d'alphabétisation** évitant les stéréotypes sexuels ont été transposés à plus grande échelle et les objectifs en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ont été intégrés aux plans de développement nationaux de plusieurs pays, dont le Tchad, la Gambie, la Guinée, le Kenya et le Rwanda.
- Les capacités nationales des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont été renforcées pour mettre en œuvre les **Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE)** et améliorer les outils et méthodologies d'évaluation.
- L'élaboration de **stratégies et de politiques relatives aux enseignants** fondées sur des données factuelles a été favorisée, et les capacités des établissements de formation des enseignants ont été renforcées. On peut citer parmi ces activités : l'achèvement par six pays de leur étude diagnostique sur les enseignants (Guinée, Burundi, Lesotho, Bénin et Ouganda). En outre, le Burundi, en coopération avec l'UNESCO, a mis en place et validé le module de formation continue destiné aux enseignants de 7^e année du cycle de base, réformée récemment.
- La qualité des systèmes nationaux d'**EFTP** a été renforcée en resserrant les liens avec le monde du travail afin de créer davantage de possibilités d'emploi pour les jeunes et les adultes. Le rapport de 2013 sur la situation de l'EFTP dans la région de la SADC a contribué à diffuser les bonnes pratiques et les connaissances relatives à l'EFTP ainsi que des recommandations stratégiques en la matière.
- La collaboration et les échanges universitaires entre établissements de **l'enseignement supérieur** ont été approfondis, notamment grâce au projet de l'Université panafricaine en faveur d'un espace africain de la recherche. L'UNESCO a collaboré avec Hewlett Packard et 19 établissements participants d'Afrique et de la région arabe à la mise en place du premier réseau d'universités africaines, qui constituera un outil essentiel pour renforcer la collaboration et la recherche scientifiques régionales et mondiales en temps réel. La concertation politique dans la région a été facilitée, et s'est concentrée sur des questions telles que la création de « pôles d'excellence technologiques dans l'enseignement supérieur » au sein des universités d'Afrique centrale.

- Les efforts déployés en faveur d'une **éducation de qualité** ont été appuyés par le biais du Cadre général sur la qualité de l'éducation en constituant des équipes nationales restreintes composées de hauts fonctionnaires chargés de l'enseignement général au Botswana, au Gabon et en Afrique du Sud.

Priorité globale Égalité des genres

27. D'importants résultats ont été obtenus au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne la prise en compte de l'égalité entre les sexes au sein de l'ensemble des programmes de l'UNESCO relatifs à l'éducation, notamment dans les sept domaines de résultats du Plan d'action pour la priorité Égalité des genres. On peut notamment citer les réalisations suivantes :

- **Alphabétisation** : L'UNESCO a mobilisé 43 pays confrontés à des difficultés majeures en matière d'alphabétisation, et 35 de ces pays ont élaboré leurs plans d'action nationaux pour l'alphabétisation afin de garantir la prise en compte de la problématique homme-femme dans la programmation et l'harmonisation avec les objectifs nationaux et internationaux. Aux niveaux régional et national, des programmes d'alphabétisation de grande envergure ont été conçus et mis en œuvre. Citons à titre d'exemple : le programme Renforcement pour l'alphabétisation en Afghanistan, qui a fourni des formations et des matériels de lecture ; des programmes post-alphabétisation à l'intention des filles et des femmes transposés à grande échelle au Maroc ; une formation en alphabétisation et une formation professionnelle dispensées à 900 filles et jeunes femmes au Sénégal. Neuf études de cas sur l'utilisation des technologies mobiles à l'appui de l'alphabétisation des filles et des femmes ont été menées à bien et deux réunions d'experts régionales sur l'apprentissage mobile en vue de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles ont été organisées en Afrique et en Asie.
- **Enseignants** : les capacités ont été renforcées de façon à institutionnaliser la formation sur les questions de genre dans les établissements de formation des enseignants et les responsables politiques ont été sensibilisés aux questions d'égalité entre les sexes dans le cadre du perfectionnement professionnel des enseignants et de la production de matériels de formation grâce à l'élaboration d'un guide visant à intégrer la problématique homme-femme dans la formation des enseignants et les pratiques d'enseignement. En Afrique, plus de 15 pays ont bénéficié de séminaires de formation sur le renforcement des capacités des enseignants, comprenant des modules spécifiques sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage soucieuses de l'égalité entre les sexes.
- **Enseignement secondaire** : des recherches sur la situation des filles dans l'enseignement secondaire ont été entreprises afin de mieux comprendre les difficultés qu'elles rencontrent en matière d'accès, de progression et d'achèvement du cycle secondaire. Des exemples de réussites et de meilleures pratiques ont également été décrits dans des publications. En Afrique, l'UNESCO a aidé huit pays à élaborer un programme scolaire suivi et inclusif, mettant l'accent sur la transition entre l'enseignement primaire et le secondaire et considérant le mode d'évaluation et une pédagogie tenant compte du genre. Une étude préliminaire mondiale exhaustive sur les violences sexistes en milieu scolaire a été entreprise en vue d'étayer les politiques de lutte contre les violences sexistes dans et par l'éducation, et a servi de point de départ à l'élaboration d'une note de sensibilisation et d'orientation sur ce thème en collaboration avec l'UNGEI.
- **Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)** : la question de l'inclusion des filles dans les programmes nationaux d'EFTP et de leur passage de l'école à la vie active a été portée à l'attention des responsables politiques. Des conseils en amont sur l'élaboration des politiques et des services de renforcement des capacités pour la prise en compte systématique de l'égalité des genres dans les politiques et pratiques de l'EFTP ont été fournis et étayés par des travaux de

recherche sur l'égalité entre les sexes et l'EFTP. Des fonctionnaires et des responsables politiques du monde entier ont été sensibilisés à l'intégration de l'égalité des genres dans l'EFTP à l'occasion d'une séance spéciale sur les femmes et l'EFTP lors du troisième Congrès international sur l'EFTP (Shanghai, mai 2012).

- **Plans du secteur éducatif fondés sur les droits** : un soutien a été apporté au renforcement des capacités nationales en vue d'intégrer les questions de genre dans les politiques et la planification sectorielles de l'éducation, les examens des politiques et les études thématiques. Trois groupes thématiques sous-régionaux ont été créés en Asie. Un projet de loi relative à l'éducation et des lignes directrices sur l'examen des politiques ont été élaborés et expérimentés.
- **VIH et SIDA** : les capacités nationales ont été renforcées au moyen d'ateliers de formation des formateurs et des travaux ont été entrepris en vue de lutter contre les violences sexistes en milieu scolaire dans des pays comme le Liban, la RDC, l'Afrique du Sud et plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique.
- **Éducation en vue du développement durable** : la question du genre a été systématiquement prise en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes d'éducation relative au changement climatique et dans un certain nombre de publications sur l'EDD.
- L'UNESCO demeure activement engagée dans le cadre de deux **initiatives de partenariat de portée mondiale** en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité entre les sexes (l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles – UNGEI, et l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les adolescentes). En partenariat avec ONU-Femmes, l'UNICEF et l'UNFPA, l'UNESCO a participé à une série d'activités interinstitutions en vue de lutter contre les violences sexistes à l'école et alentour.
- Bien que d'importants progrès aient été réalisés, compte tenu de l'ampleur du problème, l'accent continuera d'être mis sur l'élargissement de l'accès des filles et des femmes – notamment celles qui vivent dans des zones pauvres et rurales – aux possibilités d'apprentissage.

II. Partenariats et ressources mobilisées

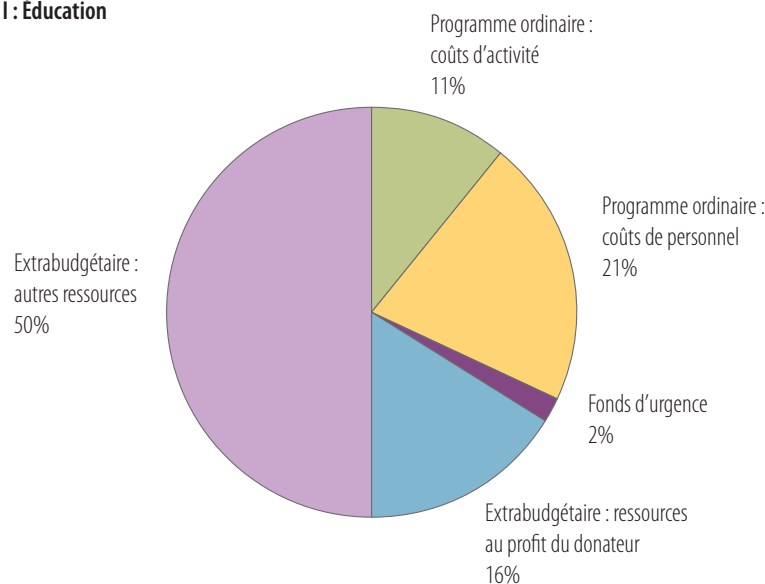
- 28.** Les ministres de l'éducation des pays BRICS ont examiné les possibilités de collaboration dans le domaine de l'éducation lors de la Consultation ministérielle historique BRICS-UNESCO sur l'éducation (Paris, novembre 2013) et ont décidé d'établir un Groupe BRICS-UNESCO sur l'éducation et de réunir les ministres de l'éducation des pays BRICS avant chaque sommet BRICS et chaque Conférence générale de l'UNESCO.
- 29.** Le **Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes** a joué un rôle décisif dans la mobilisation d'importantes ressources extrabudgétaires, qui ont permis de mettre en œuvre des projets de grande ampleur au niveau des pays en vue d'éliminer les pierres d'achoppement de l'éducation des filles, comme l'alphabétisation et l'enseignement secondaire. Citons à titre d'exemple le projet en collaboration participative sur l'éducation des filles, financé par la Fondation Packard, qui étudie l'abandon scolaire et la poursuite des études des filles scolarisées dans le secondaire en Éthiopie et en Tanzanie. Dans le cadre du Partenariat, l'UNESCO a reçu de la part du Gouvernement pakistanais une contribution d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis au profit du Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation afin d'assurer la mise en œuvre d'interventions concrètes au profit de l'éducation des filles, y compris au Pakistan. Le Partenariat a également permis de susciter des engagements de soutien supplémentaires d'États membres et d'institutions privées en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité des genres dans l'éducation.
- 30.** En 2012-2013, le grand programme I a reçu l'appui du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède grâce à des accords de coopération pluriannuels. Le Japon et la Suède ont engagé des fonds

importants (23 millions de dollars et 9 millions de dollars, respectivement) en faveur de l’alphabétisation en Afghanistan. La Chine a quant à elle engagé 8 millions de dollars pour la formation des enseignants en Afrique. La France a renouvelé son engagement en faveur d’une analyse du secteur de l’éducation en Afrique en signant un accord d’un montant de 5 millions d’euros avec l’IIPE pour soutenir le Pôle de Dakar (unité basée à Dakar spécialisée dans l’analyse du secteur de l’éducation). La Suisse a reconduit son appui au Rapport mondial de suivi sur l’EPT (GMR) pour trois années supplémentaires (pour un montant dépassant 1,3 million de dollars) et le Ministère britannique du développement international (DFID) a engagé 4,2 millions de livres sterling pour les statistiques de l’éducation (GMR et ISU). Des fonds ont également été reçus de l’Union européenne (4,3 millions d’euros) afin de promouvoir les opportunités de développement des compétences professionnelles pour les jeunes réfugiés syriens en Jordanie. Des partenariats ont été mis en place avec Samsung pour l’EDD au Viet Nam (1 million de dollars) et PepsiCo (500 000 dollars) pour l’EFTP au Myanmar.

- 31.** Au titre du grand programme I, le montant définitif des dépenses pour l’exercice biennal 2012-2013 s’est élevé à 84,6 millions de dollars pour le Programme ordinaire, y compris les dépenses liées aux crédits additionnels reçus. Outre ces dépenses au titre du Programme ordinaire, des activités ont été financées à hauteur de 178 millions de dollars par des ressources extrabudgétaires, dont 3,8 millions de dollars provenant du Fonds d’urgence, ce qui a permis de compenser la forte réduction des crédits disponibles au titre du Programme ordinaire par rapport au montant de 115 millions de dollars inscrit dans le 36 C/5 approuvé.

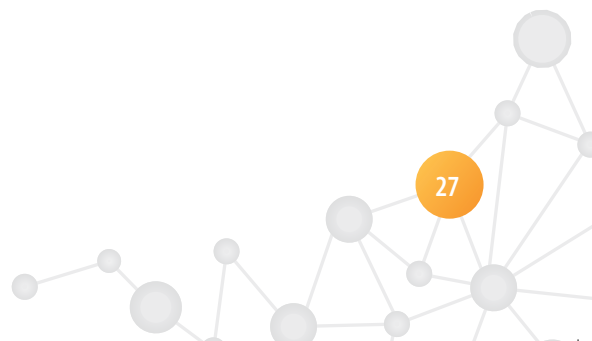
Sources de financement pour l’exécution du programme (janvier 2012 – décembre 2013)

GPI : Éducation



III. Défis et enseignements pour l'avenir

- 32.** Au vu de la situation financière actuelle, l'une des principales difficultés a consisté à ne se consacrer qu'à un nombre limité de domaines d'action pour lesquels l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif, tout en conservant parallèlement une approche globale de l'éducation. Tous les efforts ont été déployés pour gérer les ressources limitées le plus efficacement et le plus économiquement possible, par exemple en allouant les fonds du Programme ordinaire aux domaines qui ne peuvent pas attirer suffisamment de ressources extrabudgétaires mais qui sont essentiels à la poursuite du rôle de l'UNESCO, comme la coordination de l'EPT ou la recherche et la prospective en matière d'éducation.
- 33.** Le programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation doit rester universel et adapté à l'ensemble de ses États membres. Guidé par une vision de l'éducation fondée sur les principes de l'accessibilité, de l'égalité et de la qualité, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, l'UNESCO tirera parti de ses avantages comparatifs et de son rôle normatif et technique. Jusqu'en 2015 puis au-delà, elle accentuera ses efforts de coopération avec tous les pays en vue d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale en matière d'éducation, en aidant les États membres à transmettre aux apprenants les connaissances, les compétences et les valeurs qui leur seront nécessaires pour instaurer un monde plus juste et plus durable.



Allocations et dépenses relatives au budget opérationnel, et évaluation globale des résultats obtenus, 2012-2013

Grand programme I	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Total	14 814 864	97	174 219 589		
Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales de formulation et de planification des politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes et en mettant à profit les technologies de l'information et de la communication	2 748 109	97	46 465 345	●	
Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales de planification, de gestion et d'application à plus grande échelle de politiques et programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité prenant en compte l'égalité entre les sexes	1 391 648	95	26 302 335	●	
Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes	1 810 844	97	6 469 011	●	
Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres, élaboration de politiques globales fondées sur des données factuelles en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, et fourniture d'une assistance pour leur mise en œuvre	1 540 178	97	7 659 007	●	
Résultat escompté 5 : Amélioration des politiques, programmes et pratiques des États membres en matière d'éducation de base, y compris pour ce qui est de l'éducation et de la protection de la petite enfance, en vue de renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et l'égalité entre les sexes	2 343 217	98	17 054 076	●	
Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres pour assurer un accès plus équitable à un enseignement supérieur et à une recherche de qualité, y compris par des modalités d'enseignement innovantes	1 213 492	93	4 228 970	●	
Résultat escompté 7 : Renforcement, dans les États membres, des capacités d'intégration d'une vision d'ensemble de l'éducation en vue du développement durable, y compris de l'éducation au changement climatique, à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques, dans les politiques éducatives et les plans et programmes de développement	1 042 271	97	7 760 240	●	

Grand programme I	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 8 : Mise en place par les États membres d'un enseignement complet et de bonne qualité sur le VIH et la sexualité en vue de promouvoir des modes de vie sains, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme	317 543	92	31 713 407	●	
Résultat escompté 9 : Intégration, dans les politiques, plans et programmes relatifs à l'éducation, de l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur les valeurs universelles fondées sur la paix, la compréhension mutuelle et le respect de la dignité humaine.	494 189	95	6 680 325	●	
Résultat escompté 10 : Mobilisation de l'engagement politique et financier aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la réalisation des objectifs de l'EPT, et renforcement des mécanismes de suivi de l'EPT	1 636 082	99	19 672 235	●	
Résultat escompté 11 : Renforcement de l'engagement mondial et national en faveur de l'éducation des filles et des femmes par des activités de plaidoyer et des multipartenariats appropriés conformes aux objectifs de l'Organisation	86 205	91	0	●	
Résultat escompté 12 : Information des acteurs de l'éducation au moyen de travaux de recherche et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation	191 086	96	214 640	●	

Note : Les données budgétaires englobent le budget opérationnel du Programme ordinaire, ainsi que les ressources du Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires qui contribuent à un résultat escompté du 36 C/5. Ces chiffres n'incluent pas le budget opérationnel des instituts de catégorie 1 pour l'éducation.

- Informations non disponibles à ce jour ; ■ Ne répond pas aux attentes ; ◐ Répond partiellement aux attentes ; ● Répond aux attentes ; ★ Dépasse les attentes.

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

34. Par rapport aux cibles visées et en dépit d'importantes difficultés financières, la majorité des 26 résultats escomptés du 36 C/5 approuvé ont été obtenus.

I. Principales réalisations

35. Le rôle de l'UNESCO dans la promotion de la **science au service du développement durable** au sein du système des Nations Unies et sur la scène internationale s'est sensiblement accru, en particulier dans les domaines de l'eau douce, des océans, de la biodiversité, des politiques scientifiques, de la réduction des risques de catastrophe, des savoirs autochtones et de la concertation entre science, politiques publiques et société dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), Rio + 20, et de son suivi, y compris le processus relatif au développement post-2015. L'UNESCO a joué un rôle central dans la rédaction du Rapport du Secrétaire général de l'ONU en vue de l'Examen ministériel annuel 2013 de l'ECOSOC, portant sur le thème « Science, technologie, innovation et potentiel de la culture dans la promotion du développement durable et dans la réalisation des OMD », ainsi que de l'étude thématique de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur le thème « Science, technologie et innovation, partage des connaissances et renforcement des capacités » en vue de la réunion des États membres du Groupe de travail ouvert chargé d'étudier l'agenda pour le développement post-2015.
36. En ce qui concerne la question de l'**eau douce**, on compte parmi les principales réalisations la reconnaissance accrue du rôle essentiel de la coopération dans le domaine de l'eau à tous les niveaux et dans tous les secteurs, au-delà des aspects de gestion transfrontalière, à l'occasion de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau dirigée par l'UNESCO au nom d'ONU-Eau. Les points marquants de PHI-VII comprennent le renforcement des activités de recherche, les publications clés sur les crues et l'écohydrologie et les consultations régionales sur la gouvernance des eaux souterraines qui ont rassemblé près de 500 participants venus de 100 pays de toutes les régions. La collaboration entre les centres de catégorie 2 et les chaires UNESCO dans le domaine de l'eau s'est renforcée, de même qu'avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne le traitement des eaux usées et l'assainissement ainsi que l'élaboration de l'agenda pour le développement post-2015. Les capacités ont également été renforcées par l'attribution de 369 diplômes de masters scientifiques (dont 41 % à des femmes), la réalisation de 34 thèses de doctorat et la parution de 427 publications scientifiques évaluées par des pairs de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Plus de 80 000 exemplaires du quatrième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ont été distribués.
37. L'UNESCO a été désignée pour accueillir l'unité de soutien technique de l'Équipe spéciale de l'IPBES sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux, contribuer à l'Équipe spéciale sur les connaissances et les données, et participer par le biais du MAB aux évaluations sous-mondiales sur la biodiversité. L'UNESCO est membre fondateur de l'initiative *Future Earth*, le nouveau programme de recherche d'une durée de 10 ans concernant les changements environnementaux planétaires.
38. Le **Programme MAB** a enregistré l'inscription de 33 nouvelles réserves de biosphère au cours de l'exercice biennal. 31 recommandations tendant à améliorer la gestion des sites ont été formulées dans 14 pays et une Stratégie de sortie a été adoptée par le Conseil du MAB en juin 2013. De nouvelles propositions de réserves de biosphère transfrontières – à cheval sur le Cameroun, le Congo et le Gabon ; le lac Tchad, qui concerne sept pays africains ; la réserve de biosphère trinationale *Trifinio-Fraternidad* (Guatemala-Honduras-El Salvador) – ont été élaborées. La gestion durable des îles et des écosystèmes marins côtiers a été améliorée dans 18 pays, et la mise en place d'économies vertes locales dans les réserves de biosphère de pays arabes et africains ainsi que les effets du changement climatique sur zones humides et les

écosystèmes montagnards fragiles ont été étudiés. Il est de plus en plus souvent fait appel au MAB pour faciliter la concertation politique et la mise en place de partenariats aux niveaux régional et sous-régional.

- 39.** Les réalisations de l'UNESCO dans le domaine des **géosciences** ces quarante dernières années ainsi que les mesures visant à accroître l'intérêt du PICG pour la société et la participation de géoscientifiques de pays en développement ont été examinées à l'occasion de la célébration du 40^e anniversaire du PICG, en février 2012. Le Réseau africain des institutions en sciences de la terre (ANESI) a été inauguré à Addis-Abeba en janvier 2013 et 21 pays africain ont bénéficié d'un ou de plusieurs des 30 projets en place du PICG.
- 40.** L'expertise de l'UNESCO dans le domaine de la **réduction des risques de catastrophe** a été mobilisée en vue d'éclairer l'ensemble des principaux processus des Nations Unies en la matière, en particulier le volet Science et technologie de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies. La sécheresse qui touche la corne de l'Afrique a été étudiée et les capacités ont été renforcées afin de faire face aux risques de catastrophes naturelles à l'aide d'approches intégrées en Albanie, Éthiopie, Honduras, Indonésie, Iraq, Kenya, Libye, Namibie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa et Timor-Leste, entre autres. Plus d'une centaine de pays ont bénéficié d'activités de sensibilisation et de formations destinées aux communautés et aux organismes gouvernementaux sur des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, comme les systèmes d'alerte rapide, les séismes, le génie sismique et la sécurité des structures des établissements scolaires.
- 41.** Plus de 30 pays ont été appuyés lors de la révision de leurs systèmes et cadres directeurs relatifs à **la science, la technologie et l'innovation (STI)**. Le premier Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation (STI) pour l'emploi des jeunes, le développement du capital humain et la croissance inclusive, qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) a constitué une étape décisive. Le suivi des cadres STI a été amélioré grâce à la formation de 150 fonctionnaires dans plus de 15 pays africains. Le renforcement des capacités en matière de gouvernance de parcs scientifiques et de pépinières d'entreprises technologiques s'est élargi grâce à la formation de plus de 300 responsables d'Asie, d'Afrique, des États arabes, d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et des Caraïbes. Une assistance technique a été apportée à la Colombie, à la Gambie, à la Mongolie, au Nigéria, à l'Indonésie et à la République tchèque. La gouvernance relative à l'innovation a également été encouragée dans le cadre de plusieurs manifestations mondiales et régionales en Croatie, en République de Corée, en Chine et en Inde.
- 42.** **L'enseignement des sciences et des sciences de l'ingénieur** a été encouragé à tous les niveaux, notamment en Afrique, par : la mobilisation d'un grand nombre de partenaires publics et privés ; une aide technique apportée à l'élaboration des programmes d'études et à la formation des enseignants (au Malawi, en Arménie, en Éthiopie, en Thaïlande, en Tunisie et au Bénin, entre autres) ; des salons sur les sciences et sur les sciences de l'ingénieur dans le Mercosur et au Nigéria ; la Semaine d'inauguration de l'initiative « Mathématiques de la planète Terre 2013 » ; la création de cinq centres de catégorie 2 au Danemark, en Chine, au Nigéria, au Portugal et en Roumanie. Le CIPT a renforcé les capacités dans ses nouveaux champs stratégiques de recherche, à savoir les matériaux des énergies renouvelables, la biologie quantitative et le calcul de haute performance en vue d'applications scientifiques. Le Centre a organisé 167 activités scientifiques auxquelles ont participé 11 235 scientifiques de 136 pays (56 % d'entre eux issus de pays en développement).
- 43.** La contribution des **savoirs locaux et autochtones** à la résolution des problèmes environnementaux a été valorisée dans le système des Nations Unies en corrélation avec la parution du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le SBSTA de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UNESCO a dirigé les travaux de l'IPBES en vue d'inclure les savoirs locaux et autochtones dans les missions pertinentes de la plate-forme. Le partage des connaissances des populations pastorales nomades en vue de renforcer l'adaptation au changement climatique en Afrique subsaharienne a été mis en avant, de même que le partage des connaissances des praticiens de la médecine traditionnelle, notamment des femmes, dans

la sous-région de l'océan Indien, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un réseau entre les **PEID** africains. Le Réseau des universités de recherche des îles du Pacifique, qui rassemble 10 universités du Pacifique ainsi que des partenaires des Caraïbes et d'Afrique, a été créé pour offrir une plate-forme en ligne sûre et accessible. La collecte, le partage et l'analyse de données et d'images mondiales des sites Sandwatch du monde entier ont été rendus possibles grâce au lancement de la base de données mondiale Sandwatch.

- 44.** La **Commission océanographique intergouvernementale** de l'UNESCO (COI) a poursuivi ses activités de sensibilisation concernant l'acidification des océans en lançant avec des partenaires, lors de la 19^e Conférence des Parties de la CCNUCC, un Résumé sur l'acidification des océans à l'intention des responsables politiques. Un nouveau partenariat a été établi pour constituer un Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans. Grâce à une nouvelle subvention du FEM accordée au Programme sur l'évaluation des eaux transfrontalières en 2013, la COI renforcera sa contribution à l'évaluation mondiale de l'état de l'océan des Nations Unies en mesurant à l'échelle mondiale un certain nombre d'indicateurs clés sur l'écologie, les aspects socioéconomiques et la gouvernance du milieu marin. Alors que l'exécution du GOOS a été maintenue à 62 %, la nécessité de nouvelles variables biologiques et relatives aux écosystèmes à intégrer au GOOS a été constatée. Des progrès à l'appui des activités des systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis ont été réalisés dans toutes les régions par le biais des groupes intergouvernementaux de coordination de la COI dans l'océan Indien et l'océan Pacifique, dans la mer des Caraïbes, ainsi qu'en Méditerranée et dans l'Atlantique du Nord-Est. Le Centre d'information sur les tsunamis dans les caraïbes a été créé par le Gouvernement de la Barbade en novembre 2013. Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des populations côtières par le biais des exercices de préparation aux vagues de tsunamis. Des matériels de formation et de sensibilisation ont été mis à disposition dans les quatre régions d'alerte aux tsunamis. La coopération régionale dans les sciences de la mer en Afrique a été encouragée dans le cadre de la seconde session de la Sous-Commission de la COI (Le Cap, avril 2013), qui a adopté un plan stratégique portant essentiellement sur l'adaptation au changement climatique, la dégradation de la qualité de l'eau, l'érosion des côtes et les risques marins et côtiers. La coopération Sud-Sud a été renforcée par le biais du premier Forum sino-africain sur les sciences et technologies marines co-organisé par l'administration océanique nationale de Chine et la COI. Avec l'aide de la Sous-Commission pour l'IOCARIBE, les pays ont recensé les mesures nécessaires à la mise en place complète d'un système d'observation de l'océan et des côtes dans la région de l'IOCARIBE, afin de soutenir la gestion de l'océan et des côtes.

Priorité globale Afrique

- 45.** Tous les résultats escomptés fixés pour la priorité Afrique ont été obtenus. La première Conférence ministérielle africaine sur la science, la technologie et l'innovation a représenté un tournant en matière de **conception, de mise en œuvre, de réforme et d'évaluation des politiques scientifiques**. Elle a abouti à la « Déclaration de Nairobi » qui renouvelle l'engagement des ministres chargés des STI en Afrique s'agissant de renforcer la recherche scientifique. Les systèmes des STI et leur gouvernance ont été évalués au sein de pays sortant d'un conflit (Éthiopie, Kenya, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud et Soudan). Dans le domaine de l'éducation, du renforcement des capacités et de la recherche, le Réseau des universités scientifiques africaines a soutenu la coopération Sud-Sud en matière d'enseignement scientifique. La coopération internationale a été intensifiée et un plan stratégique pour l'Afrique a été établi par la **Sous-Commission de la COI pour l'Afrique** (IOCAFRICA). L'évaluation des problèmes liés à l'érosion côtière au Congo et au Gabon a été menée à terme. La base de connaissances sur les côtes nationales et régionales et la biodiversité marine s'est enrichie de nouvelles publications, de bases de données exhaustives, de sites et de portails Web.
- 46.** Dans le domaine de la **gouvernance et de la gestion de l'eau douce**, les principales réalisations comprennent notamment des activités sur les Sciences de l'eau pour la paix et le développement durable

dans la vallée orientale du Nil, la Gestion des ressources naturelles en vue de prévenir les conflits dans la région du lac Tchad et la Surveillance de la sécheresse en Afrique.

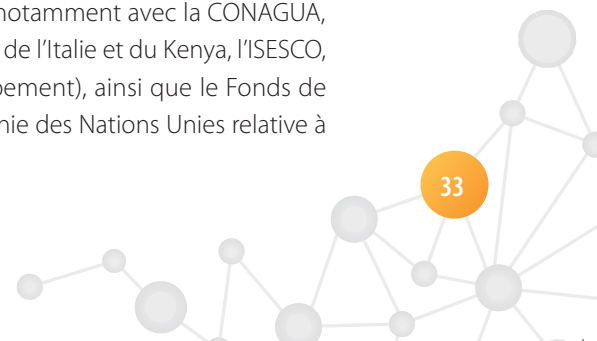
47. Une enquête exploratoire sur le renforcement des capacités des universitaires et des responsables politiques dans le domaine des technologies, de la recherche et de l'innovation relatives aux énergies renouvelables et des politiques énergétiques a été menée dans les pays d'Afrique de l'Est. Pour favoriser la **résilience des communautés**, des études de faisabilité ont été réalisées sur les nouvelles réserves de biosphère transfrontières situées dans des zones d'exploitation minière intense, de déforestation ou dont l'environnement a été modifié par le changement climatique. Un soutien a également été apporté à la mise en place d'un Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien.

Priorité globale Égalité des genres

48. L'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes ont été systématiquement valorisées par le biais d'une programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres et la prise en compte généralisée de cet aspect dans l'ensemble des programmes et des initiatives du secteur. S'agissant de **l'égalité des genres dans la conception des politiques scientifiques**, l'UNESCO a continué de donner aux femmes les moyens d'agir dans le domaine des sciences. L'UNESCO a apporté aux femmes un soutien dans les **sciences et les sciences de l'ingénieur** en accordant des bourses internationales, régionales et nationales à de jeunes chercheuses. L'UNESCO a également appliqué des **approches soucieuses de l'égalité entre les sexes** dans le domaine du développement durable, y compris concernant les énergies renouvelables, l'eau douce, les océans, la protection de la biodiversité et le rôle du savoir local des femmes autochtones. L'UNESCO a continué à systématiquement inscrire des points relatifs à l'égalité des genres à l'ordre du jour des conférences scientifiques internationales et à organiser pendant ces conférences des manifestations parallèles sur la question de l'égalité des genres (sur la place des femmes dans les sciences au service du développement durable, sur le rôle des femmes et des filles dans la réduction des risques de catastrophes naturelles, etc.). L'UNESCO a également systématiquement pris en compte les préoccupations relatives à l'égalité des genres dans l'ensemble des publications scientifiques, encourageant ainsi les débats sur le rôle capital des femmes et des hommes dans les domaines étudiés et favorisant la participation des femmes dans le domaine des sciences et des technologies.

II. Partenariats et ressources mobilisées

49. Pour le grand programme II, plus de 100 millions de dollars ont été mobilisés auprès de sources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal. La Belgique (Flandre), l'Espagne et la Suède demeurent les principaux soutiens du programme grâce à des accords de financement pluriannuels. D'importants accords de projet ont été conclus avec l'Union européenne, le Japon et la Suisse dans le domaine de l'eau douce. Les Pays-Bas et l'Italie ont continué de fournir un appui institutionnel à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, ainsi qu'au CIPT, à la TWAS, au WWAP et au Bureau de l'UNESCO à Venise, respectivement. Un accord important a été conclu avec la République de Corée pour les sites du MAB en Afrique (1,8 million de dollars). L'Union européenne a contribué à hauteur de 5 millions d'euros pour qu'une étude hydrologique approfondie soit menée en vue du développement durable des ressources en eaux souterraines en Iraq.
50. De nouveaux partenariats ont également été noués avec le Mexique (notamment avec la CONAGUA, agence nationale de l'eau), les Gouvernements du Brésil, de l'Allemagne, de l'Italie et du Kenya, l'ISESCO, la TIKA (Agence turque de coopération internationale et de développement), ainsi que le Fonds de l'OPEP pour le développement international, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies relative à

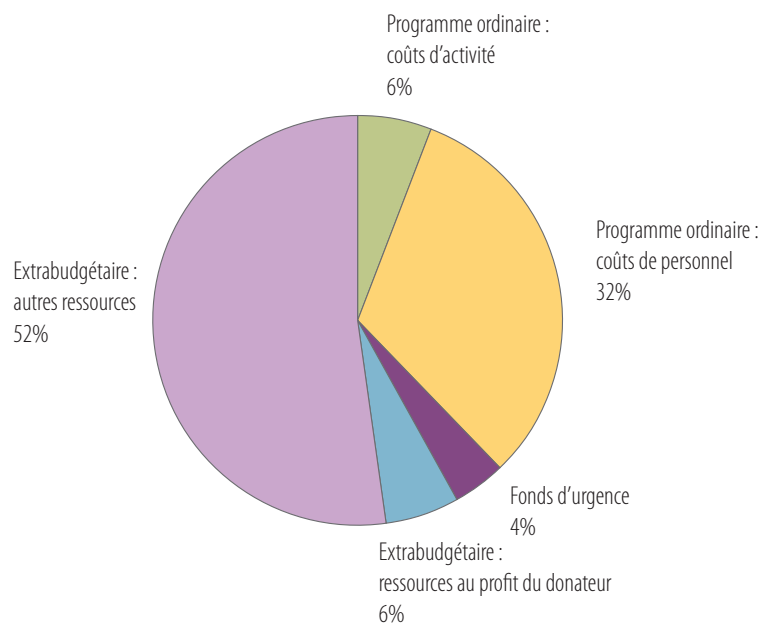


l'énergie durable pour tous (2014-2024). La coopération entre institutions du système des Nations Unies et les programmes conjoints ont créé de nouvelles opportunités, telles que les 2,5 millions de dollars mobilisés auprès du Fonds pour l'environnement mondial, par l'intermédiaire du PNUD, pour des activités concernant les aquifères transfrontières, les grands écosystèmes marins et la haute mer, ou l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de l'Union européenne à la COI dans le domaine de l'alerte aux tsunamis. De nouveaux partenariats avec le secteur privé ont été conclus, notamment avec Intel, L. Hofmann-La Roche Ltd., Procter & Gamble, Nature Publishing et PhosAgro, ainsi que dans le cadre des initiatives de la COI avec la communauté nautique.

- 51.** Au titre du grand programme II, le montant définitif des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 s'est élevé à 43 millions de dollars pour le Programme ordinaire, y compris les dépenses liées aux crédits additionnels reçus. Outre ces dépenses au titre du Programme ordinaire, des activités ont été financées à hauteur de 70 millions de dollars par des ressources extrabudgétaires, dont 4 millions de dollars provenant du Fonds d'urgence, ce qui a permis de compenser la forte réduction des crédits disponibles au titre du Programme ordinaire par rapport au montant de 59 millions de dollars inscrit dans le 36 C/5 approuvé.

Sources de financement pour l'exécution du programme (janvier 2012 – décembre 2013)

GP II – Sciences exactes et naturelles



III. Défis et enseignements pour l'avenir

- 52.** Les restrictions budgétaires du Programme ordinaire et le gel des postes qui en a découlé ont réduit l'étendue et la portée générales d'un certain nombre d'activités du programme des sciences exactes et naturelles. La COI a été doublement affectée, d'une part par la réduction du budget du Programme ordinaire, d'autre part par la suspension des contributions volontaires et des détachements de personnel accordés par les États-Unis, notamment pour ce qui est du JCOMMOPS et du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP). De nouveaux partenariats avec l'OMM, le SCOR et le Partenariat pour l'observation de l'océan mondial (POGO) ont permis d'assurer la continuité du soutien technique et de compenser le recul de la participation et de l'influence de la COI concernant ces programmes. D'une manière générale, les nouveaux partenariats conclus avec des sources de financement publiques et privées ont été décisifs pour obtenir les résultats escomptés. Le recours au Fonds d'urgence a également été essentiel, notamment pour respecter les engagements statutaires des quatre programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux et ceux de la COI.
- 53.** S'agissant des politiques scientifiques, il a également fallu faire face au taux de rotation élevé des fonctionnaires gouvernementaux et aux situations politiques difficiles qui ont parfois fait obstacle au maintien d'un niveau minimum de compétences dans les pays. Pour remédier à ces difficultés, l'UNESCO a accru le nombre de stagiaires par pays, tout en se recentrant sur un nombre réduit de pays.
- 54.** Les savoirs locaux et autochtones sont apparus, au même titre que la science, comme une ressource essentielle pour éclairer la prise de décision dans le cadre des processus intergouvernementaux mondiaux, notamment sur le changement climatique par le biais de la CCNUCC, du GIEC et de la Convention sur la lutte contre la désertification ; la biodiversité par le biais de l'IPBES et de la CDB ; et le développement durable dans le cadre des processus des objectifs de développement durable et les OMD. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, le rôle moteur du programme LINKS de l'UNESCO a été reconnu, et ses exigences et ses espoirs se sont accrus de manière exponentielle. Pour tirer parti de ce potentiel et conserver la visibilité et la capacité d'exécution de l'UNESCO, le programme UNESCO-LINKS devra être renforcé. De même, satisfaire les attentes des petits États membres insulaires en développement dans la perspective de l'Année internationale des PEID 2014 et de la troisième Conférence internationale sur les PEID représentera un enjeu majeur.

Allocations et dépenses relatives au budget opérationnel, et évaluation globale des résultats obtenus, 2012-2013






Grand programme II	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Total	4 020 044	97	69 473 580		
Résultat escompté 1 : Élaboration de systèmes et de politiques nationaux de STI renforcés et autonomes	111 335	100	9 947 356	●	
Résultat escompté 2 : Renforcement de la culture de l'innovation au moyen des systèmes nationaux, régionaux et locaux d'innovation, des parcs scientifiques et des pépinières d'entreprises technologiques	165 400	78	25 512	●	
Résultat escompté 3 : Renforcement du suivi global en matière de STI moyennant l'amélioration du suivi, des évaluations et de l'échange d'information	34 362	85	142 939	●	
Résultat escompté 4 : Élaboration de programmes interdisciplinaires et innovants d'enseignement des sciences et des techniques, y compris dans des domaines tels que l'énergie renouvelable	204 605	96	1 200 741	●	
Résultat escompté 5 : Renforcement de la capacité de recherche institutionnelle par la mise en réseau de centres d'excellence, la création de partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, et la conclusion d'alliances université-industrie	239 452	100	15 166 577	●	
Résultat escompté 6 : Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des modèles pour un meilleur accompagnement des étudiants et une meilleure orientation des jeunes chercheurs, par l'entremise des réseaux universitaires et des sociétés professionnelles, en particulier pour les pays en développement	65 600	99	689 268	●	
Résultat escompté 7 : Sensibilisation accrue du public à la science, à la technologie et à l'ingénierie, et élaboration de programmes de STI avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes	28 700	100	570 378	◐	Le résultat escompté 7 n'a reçu que très peu de fonds au titre du Programme ordinaire en raison des coupes budgétaires drastiques intervenues au début de l'exercice biennal. Des ressources extrabudgétaires déjà mobilisées en faveur de la Libye n'ont pu être décaissées compte tenu des conditions de sécurité dans le pays. Plusieurs réalisations, telles que la tenue de conférences internationales, des activités de renforcement des capacités en matière de vulgarisation scientifique, la remise de prix scientifiques et la célébration de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement en 2012 et 2013 dans plusieurs pays ont été possibles grâce à des partenariats.

Grand programme II	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 8 : Élaboration de politiques et d'actions de développement durable fondées sur les savoirs locaux et autochtones, et appui approprié pour leur mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et local	93 902	99	524 216	★	La reconnaissance des Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) comme éléments de base du développement durable a considérablement progressé, avec un vif intérêt suscité pour les questions relatives au changement climatique (par le GIEC et la CCNUCC) et à la biodiversité (par la CDB, la CDD de l'ONU à la Conférence Rio + 20 et l'IPBES). L'UNESCO a joué un rôle central s'agissant d'accroître la reconnaissance internationale de l'importance des LINKS pour le développement durable, au point que les résultats ont dépassé les attentes fixées au début de l'exercice biennal.
Résultat escompté 9 : Réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) par la politique, la pratique et l'éducation scientifiques	22 964	99	317 963	●	
Résultat escompté 10 : Renforcement de la consolidation de la paix par la diplomatie et la coopération dans le domaine scientifique	0	N/D	0	●	Le résultat escompté 10 n'a pas reçu de fonds au titre du Programme ordinaire après les coupes budgétaires intervenues au début de l'exercice biennal et n'a pas non plus obtenu de fonds extrabudgétaires. Néanmoins, grâce au temps investi par le personnel et à des partenariats pour la tenue de réunions internationales de haut niveau, des progrès ont été accomplis s'agissant de promouvoir l'importance de la science pour la paix, le rôle de la diplomatie scientifique dans le développement durable et l'importance de liens solides entre la science et les politiques aux niveaux international et régional.
Résultat escompté 11 : Mise en place par les États membres, sur les plans national et régional, de systèmes efficaces et intégraux (de bout en bout) d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, comprenant des mesures de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets	102 819	100	3 247 909	●	
Résultat escompté 12 : Amélioration de la compréhension par les États membres du milieu océanique et des processus climatiques mondiaux connexes, et développement des compétences et des capacités nationales en vue d'une adaptation aux effets du changement climatique	159 000	100	2 439 634	●	

Grand programme II	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 13 : Amélioration des capacités des États membres dans le domaine des sciences et services océaniques afin de surveiller, évaluer et gérer les ressources marines	147 771	100	4 412 081	●	
Résultat escompté 14 : Développement de la capacité des États membres de protéger et d'utiliser de façon viable les océans et les zones côtières	125 000	100	1 849 982	●	
Résultat escompté 15 : Appui aux États membres pour le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles, et amélioration des politiques et mécanismes existants aux fins de l'adaptation aux changements mondiaux affectant les bassins fluviaux aux niveaux national, régional et mondial, sur la base des connaissances scientifiques	305 170	99	1 619 806	●	
Résultat escompté 16 : Évaluation des ressources mondiales en eau douce, notamment grâce au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, et appui aux États membres pour le renforcement des politiques de gouvernance de l'eau, y compris des eaux partagées	1 363 114	98	6 193 828	●	
Résultat escompté 17 : Renforcement de l'efficacité de la gestion de l'eau et des sédiments grâce à l'amélioration de la base de connaissances et à des orientations stratégiques rigoureuses sur le plan scientifique au profit des zones urbaines, des régions arides et semi-arides, des ressources en eaux souterraines et des systèmes aquifères	165 737	97	4 363 194	●	
Résultat escompté 18 : Renforcement des capacités d'éducation en matière de gestion de l'eau à tous les niveaux, en tenant particulièrement compte des questions liées à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes	28 907	94	422 110	●	
Résultat escompté 19 : Utilisation accrue des réserves de biosphère comme plates-formes d'apprentissage et de recherche au service du développement durable, et intensification de la mise en œuvre du Programme MAB, y compris par le développement des échanges de bonnes pratiques avec les réseaux régionaux et mondiaux	242 177	99	8 681 452	●	
Résultat escompté 20 : Intensification de la recherche, de l'enseignement et du renforcement des capacités en sciences de la Terre au service du développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique	158 809	100	936 340	●	
Résultat escompté 21 : Unité thématique transversale chargée de la biodiversité: Renforcement de l'utilisation durable et équitable de la biodiversité et des services écosystémiques, en collaboration avec des institutions et organismes clés des Nations Unies et des centres de référence régionaux	100 400	98	1 736 584	●	

Grand programme II	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 22 : Intégration de réserves de biosphère et de sites naturels du patrimoine mondial, en collaboration avec l'ONU-REDD, le mécanisme pour un développement propre (MDP-Article 12 du Protocole de Kyoto), et des mécanismes analogues de financement de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ces derniers	0	N/D	22 384		L'un des deux indicateurs de performance de ce résultat escompté n'a pu être pleinement atteint. Les activités avec l'ONU-REDD et REDD+ se sont révélées plus difficiles à mettre en œuvre que prévu en raison des incertitudes concernant les méthodes de la CCNUCC. En outre, un partenariat attendu avec le secteur privé, qui aurait pu déboucher sur d'importantes contributions financières pour la réalisation d'études de faisabilité concernant des sites UNESCO en rapport avec REDD+, ne s'est pas concrétisé au cours de l'exercice biennal.
Résultat escompté 23 : Amélioration de la gestion des sites naturels et culturels du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et des écosystèmes prioritaires du Programme MAB, au moyen d'un réseau de partenaires en sciences et technologies spatiales	0	N/D	16 566		
Résultat escompté 24 : Promotion de la base de connaissances et des politiques en faveur des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, de l'efficacité énergétique et d'une exploitation durable de l'énergie aux fins du développement durable, en ciblant également les communautés résidant dans les réserves de biosphère, afin qu'elles bénéficient des solutions trouvées	0	N/D	165 614		
Résultat escompté 25 : Unité thématique transversale relative aux catastrophes naturelles - Amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, de l'évaluation des risques de catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et prestation d'une assistance scientifique ciblée, y compris par la participation aux approches communes par pays des Nations Unies	107 240	98	1 230 916		
Résultat escompté 26 : Unité thématique transversale relative aux catastrophes naturelles - Amélioration de la base de connaissances scientifiques et de la capacité d'adaptation des États membres aux aléas liés à l'eau aux niveaux régional et national	47 580	99	3 550 230		

Note : Les données budgétaires englobent le budget opérationnel du Programme ordinaire, ainsi que les ressources du Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires qui contribuent à un résultat escompté du 36 C/5. Ces chiffres n'incluent pas le budget opérationnel des instituts de catégorie 1 pour l'éducation.

-  Informations non disponibles à ce jour ;  Ne répond pas aux attentes ;  Répond partiellement aux attentes ;
-  Répond aux attentes ;  Dépasse les attentes.

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

55. La réduction de 31 % du budget des activités menées au titre du grand programme III a compromis l'efficacité globale du programme. Le grand programme III a donné la priorité à l'exécution de ses activités statutaires. Les autres priorités fixées en application des décisions des organes directeurs et les activités de renforcement des capacités au niveau des pays ont essentiellement été financées par le Fonds d'urgence. Dans certains domaines, le secteur a été contraint de réduire les activités prévues dans le document 36 C/5 approuvé. Il a ainsi suspendu l'élaboration d'indicateurs spécifiques de l'UNESCO permettant d'évaluer le degré d'inclusion sociale des politiques publiques. Les activités relatives aux examens nationaux des systèmes de recherche en sciences sociales ont également été annulées.

I. Principales réalisations

56. Durant l'exercice biennal 2012-2013, le **programme de bioéthique** a continué de mettre l'accent sur la promotion d'une réflexion à l'échelle mondiale concernant les nouveaux enjeux et le renforcement des capacités au niveau des pays. Outre la tenue des sessions du Comité international de bioéthique (CIB), du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et de la session conjointe du CIB et du CIGB, deux nouveaux rapports d'orientation ont été publiés par le CIB sur « Les systèmes de la médecine traditionnelle et leurs implications éthiques » et « Le principe de non-discrimination et de non-stigmatisation ». Des manifestations ont été organisées à l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire du programme de bioéthique. L'UNESCO a également dirigé les efforts de coordination à l'échelle du système dans le domaine de la bioéthique, en organisant deux sessions du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique. Au titre des activités de renforcement des capacités, une formation a été dispensée à l'appui des Comités nationaux de bioéthique tout juste créés dans dix pays (Côte d'Ivoire, El Salvador, Gabon, Ghana, Guinée, Jamaïque, Malaisie, Malawi, Tchad et Togo). Des conseils techniques ont été apportés pour soutenir la création de nouveaux comités nationaux de bioéthique dans huit pays (Argentine, Brésil, Équateur, Jamaïque, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago et Uruguay). Dans le cadre du projet de Cours de formation de professeurs d'éthique, quatre formations ont été organisées (Azerbaïdjan, Croatie, Lituanie et Namibie). Au total, 69 professeurs d'éthique représentant un grand nombre de pays ont obtenu un diplôme au titre de ce programme de l'UNESCO en 2012. De larges efforts ont été déployés pour parvenir à une meilleure utilisation des ressources, notamment en négociant les budgets consacrés à la formation, et pour collaborer avec les organisateurs présents dans les pays afin de mobiliser des fonds auprès de sources locales.
57. En matière de **sport et de lutte contre le dopage**, le nombre d'États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) a continué de croître régulièrement pour atteindre 176. La quatrième Conférence des Parties à la Convention, en septembre 2013, a donné l'occasion de souligner que si le suivi de la Convention faisait apparaître une hausse du taux d'application par les États parties, la coopération entre les autorités publiques et les organismes sportifs aux niveaux national et international devait être constamment renforcée. Entièrement financée par l'Allemagne, la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) a adopté la Déclaration de Berlin, qui comprend des recommandations normatives détaillées pour faire reculer la corruption dans le sport, partager plus équitablement les bénéfices socioéconomiques du sport et en garantir l'accès à tous, y compris aux femmes et aux personnes handicapées. Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) et son organe consultatif, le Conseil consultatif permanent, ont activement participé aux préparatifs et au suivi de MINEPS V.

- 58.** Le **programme relatif à la jeunesse** s'est articulé autour de trois axes : l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et l'engagement citoyen des jeunes femmes et des jeunes hommes. Dans le domaine de l'examen et de la formulation des politiques, l'UNESCO a dirigé des processus d'examen des politiques au Burundi, au Libéria et en Zambie, et contribué à l'élaboration d'une feuille de route en vue d'instituer un Parlement national des jeunes au Ghana. Des consultations ont été organisées auprès des jeunes au Maroc en vue de mettre en place une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse et une étude préliminaire sur les principales préoccupations des jeunes a été réalisée afin d'éclairer la formulation des politiques en Égypte. L'UNESCO a également appuyé l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse au Myanmar, en Mongolie et au Tokélaou. S'agissant de **développer les compétences et de favoriser l'engagement citoyen des jeunes**, des partenariats avec les chaires UNESCO et les centres et instituts de catégorie 2 ont permis de renforcer les capacités en matière d'entrepreneuriat social, de leadership et de culture de la paix chez plus de 240 jeunes au Burkina Faso, au Malawi, au Kenya et en Zambie. Une formation dirigée par des jeunes et des consultations ont été menées à bien au Ghana et en Sierra Leone en faveur d'une participation non-violente des jeunes aux processus électoraux. Des activités de renforcement des capacités ont également été entreprises en Indonésie et en Tunisie, où 500 jeunes femmes et jeunes hommes issus d'écoles ou de la société civile ont reçu une formation sur la citoyenneté grâce au manuel de formation à la démocratie de l'UNESCO tenant compte de la problématique hommes-femmes. Un réseau de jeunes issus des PEID a été créé et sera inauguré en 2014. En outre, trois nouvelles initiatives de **prévention de la violence** ont été menées au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua et sept nouvelles initiatives ont été menées à terme au titre du projet Youth PATH en Jamaïque, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Trinité-et-Tobago.
- 59.** Pendant la 37^e session de la Conférence générale, le **8^e Forum des jeunes de l'UNESCO** a porté sur le thème « La jeunesse et l'inclusion sociale : engagement civique, dialogue et développement des compétences » et a rassemblé 500 jeunes de 149 pays, ainsi que 800 jeunes à travers des débats en ligne. Il a abouti à 10 recommandations stratégiques sur la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021) et 15 projets d'action menés par des jeunes s'y sont vu attribuer le label du 8^e Forum des jeunes. Davantage de possibilités en matière de renforcement des capacités et de mise en réseau ont également été présentées dans ce cadre.
- 60.** Les liens entre la recherche scientifique et l'élaboration des politiques dans les États membres ont été resserrés par l'intermédiaire du **programme MOST** et de quatre forums ministériels régionaux, qui ont abouti à des recommandations stratégiques concrètes : le 2^e Forum des ministres du développement social et durable des Caraïbes dans le cadre du programme MOST (Trinité-et-Tobago, 21-23 mai 2012), le 9^e Forum des ministres du développement social d'Amérique latine (Buenos Aires, 16-18 septembre 2013), le Forum des ministres du développement social de la CEDEAO (Accra, 16-17 décembre 2013) et le Forum de haut niveau sur la gestion des transformations sociales dans les pays de l'ASEAN (Hanoi, 20 décembre 2013).
- 61.** L'attention a été portée sur l'**inclusion sociale** des hommes et femmes handicapés par le biais d'un accord de partenariat conclu entre l'UNESCO et le gouvernement municipal indonésien de Yogyakarta. En Haïti, des travaux de recherche sur l'inclusion sociale des femmes ont éclairé la formulation de recommandations pour des politiques prenant en compte l'égalité entre les sexes. Un soutien a également été apporté à l'élaboration d'un programme d'études sur l'inclusion sociale destiné au Campus Henri Christophe de l'*Université d'État d'Haïti*, à Limonade. Neuf études de pays portant sur le degré d'inclusion des politiques mettant l'accent sur les personnes handicapées, y compris les femmes, ont été menées à bien (Burkina Faso, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jordanie, Liban, Maroc, Niger et Sénégal). Un atelier international sur « La mesure des politiques sociales publiques inclusives et leur impact » s'est tenu en mars 2013 et deux universités d'été du programme MOST ont été organisées au Brésil et au Pérou. Pendant la période visée, sept nouveaux comités nationaux MOST ont été établis dans des États membres. En outre, la Coalition européenne des villes contre le racisme est demeurée très active et la Coalition des villes américaines contre le racisme a été inaugurée avec succès.

62. L'UNESCO a contribué aux principales initiatives du **Groupe mondial sur la migration** (GMG), y compris à l'élaboration du rapport thématique du GMG sur la jeunesse et la migration. L'Initiative sur les migrations internes en Inde (IMI) a été consolidée et des activités en matière de recherche, de politiques et de plaidoyer ont été menées en vue de favoriser l'inclusion sociale des migrants dans la vie économique, sociale, politique et culturelle. Un outil de gestion des connaissances sur le genre, la jeunesse et les migrations (*Gender, Youth and Migration, GYM*), a été lancé en décembre 2013 en partenariat avec l'UNICEF et ONU-Femmes. En Chine, des recommandations stratégiques et pratiques sur l'accès des migrantes à l'éducation et à la formation, à un emploi décent et au logement ont été formulées à partir d'études de cas portant sur les provinces du Yunnan et Guangdong.
63. La célébration de la **Journée mondiale de la philosophie** du 15 novembre 2012 a été pensée de façon à garantir la contribution de la philosophie à l'élaboration des agendas mondiaux sur les changements environnementaux planétaires, le thème choisi étant « Les générations futures », allusion au quinzième anniversaire de l'adoption par l'UNESCO de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. En 2013, la 11^e édition de la Journée mondiale de la philosophie a été l'occasion d'organiser, sur tous les continents, diverses manifestations placées sous le thème général « Des sociétés inclusives, une planète durable ». Plusieurs de ces manifestations se sont déroulées au Siège de l'UNESCO, notamment des tables rondes et des débats sur des thèmes spécifiques comme : « Penser l'anthropocène » en présence d'experts en sciences naturelles et en sciences sociales ; « L'essor des nouvelles pratiques philosophiques dans les écoles et dans la Cité » et la table ronde intitulée « Paul Ricœur : éthique des connaissances ».
64. L'UNESCO a soumis 84 contributions à l'examen périodique universel du Conseil des **droits de l'homme** des Nations Unies.
65. La version anglaise du « **Rapport mondial sur les sciences sociales de 2013 – changements environnementaux globaux** » est parue le 15 novembre 2013 en présence de la Directrice générale, du Secrétaire général adjoint de l'OCDE et de la Directrice exécutive du Conseil international des sciences sociales (CISS).
66. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'exploitation des contributions des sciences sociales et humaines, y compris l'éthique environnementale, afin d'améliorer les réponses stratégiques nationales au moyen d'une série de projets ciblés visant à travailler sur des mesures d'adaptation avec les pouvoirs publics et les sociétés civiles des régions particulièrement vulnérables des Caraïbes, du Sahel et d'Asie centrale. À sa 8^e session ordinaire, qui s'est tenue à Bratislava (27-31 mai 2013), la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a adopté ses rapports intitulés « Travaux préliminaires à un cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique » et « Questions éthiques concernant la gouvernance de la science et les relations entre science et société ».

Priorité globale Afrique

67. D'importants résultats ont été obtenus dans le domaine de la révision des politiques et des programmes concernant la jeunesse au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria, en Sierra Leone et en Zambie, et des programmes de formation innovants en matière d'entrepreneuriat social et de culture de la paix ont été mis en place au Burundi, au Kenya et en Zambie. En outre, ces programmes ont contribué au renforcement des capacités des instituts et centres de catégorie 2, le CIEFFA de Ouagadougou au Burkina Faso et le GCY de Lilongwe au Malawi. Une attention particulière a été portée à la participation non-violente des jeunes aux processus électoraux au Ghana et en Sierra Leone. Dans le domaine de l'inclusion sociale, trois études de pays ont été menées à bien au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Des progrès ont été accomplis en vue d'améliorer les réponses stratégiques nationales aux enjeux environnementaux,

en particulier au Sahel, et des activités ont sensibilisé à la surveillance de la sécheresse par les jeunes. Le soutien de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique a conduit à la création de nouveaux comités nationaux, à l'élaboration de plans d'action et à la formation d'enseignants en éthique.

Priorité globale Égalité des genres

68. Les préoccupations en matière d'égalité des genres ont été systématiquement intégrées dans l'ensemble des plans de travail du grand programme III, y compris dans les activités de renforcement des capacités en bioéthique, dans le programme relatif à la jeunesse et dans les priorités du programme MOST – l'inclusion sociale et les dimensions sociales des changements environnementaux planétaires. Dans le domaine de la bioéthique, il a été dûment tenu compte des cadres applicables en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes et l'on a introduit des éléments spécifiques en faveur de l'égalité des genres, concernant notamment la parité hommes-femmes dans la composition des comités nationaux de bioéthique. Une attention particulière a également été portée au développement de la participation citoyenne parmi les jeunes femmes grâce à des investissements dans les travaux de recherche axés sur les jeunes, afin de favoriser une culture de la paix et d'aider à atténuer les conflits en vue d'encourager la réconciliation, notamment dans le cadre des processus de transition. Dans le domaine de l'inclusion sociale, un programme d'évaluation du degré d'inclusion des politiques publiques, qui comprend un cadre détaillé d'indicateurs de l'égalité des genres, a été mis en œuvre. En coopération avec divers partenaires du système des Nations Unies et ONG, l'UNESCO a continué à promouvoir activement une programmation thématique respectueuse de l'égalité entre les sexes, principalement dans les domaines de l'évaluation des mouvements féminins/féministes, de l'inclusion sociale des migrantes et de leur accès à l'éducation, à un emploi décent et à un logement, des violences sexistes et de la sécurité des migrantes ainsi que de l'établissement de rapports sur les migrations prenant en compte l'égalité entre les sexes. L'UNESCO a continué à œuvrer en faveur de l'accès des femmes et des filles au sport, l'éducation physique étant pour elles un moyen d'accéder à l'autonomie et de développer des qualités personnelles utiles à la citoyenneté comme la tolérance, la solidarité, le respect et le sens du leadership, ce qui offre aux groupes de femmes et de filles les plus marginalisées et les plus vulnérables des passerelles vers l'intégration.

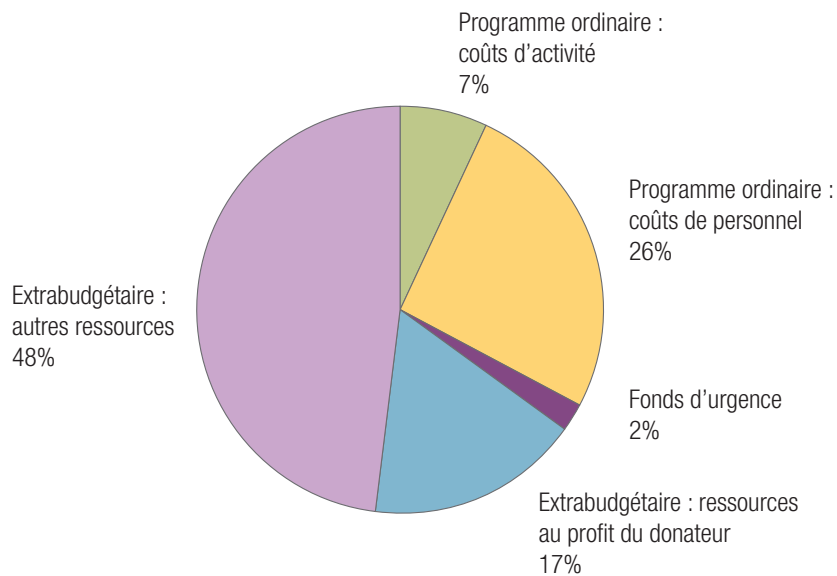
II. Partenariats et ressources mobilisées

69. Le Secteur a poursuivi ses efforts visant à mobiliser des ressources provenant de sources extérieures au budget ordinaire aux fins d'exécution des programmes, et a obtenu des contributions en nature de la part de plusieurs partenaires et États membres tels que l'Azerbaïdjan, le Nigéria, l'Allemagne, la République de Corée et la Malaisie, ainsi qu'un financement au profit du donateur (environ 31 millions de dollars) pour des projets mis en œuvre par le Bureau de Brasilia. La 8^e édition du Forum des jeunes de l'UNESCO a été financée par de nombreux partenaires et sponsors (dont le Koweït, la Finlande, les États-Unis, l'ISESCO, le Japon, l'Institut de recherche Osato, la Fondation Goi Peace, Airbus et de nombreuses autres contributions en nature).

70. Au titre du grand programme III, le montant définitif des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 s'est élevé à 22 millions de dollars pour le Programme ordinaire, y compris les dépenses liées aux crédits additionnels reçus. Outre ces dépenses au titre du Programme ordinaire, des activités ont été financées à hauteur de 45 millions de dollars par des ressources extrabudgétaires, dont 1,6 million de dollars provenant du Fonds d'urgence, ce qui a permis de compenser la forte réduction des crédits disponibles au titre du Programme ordinaire par rapport au montant de 29 millions de dollars inscrit dans le 36 C/5 approuvé.

Sources de financement pour l'exécution du programme (janvier 2012 – décembre 2013)

Grand Programme III – Sciences sociales et humaines



III. Défis et enseignements pour l'avenir

71. Pendant l'exécution du grand programme III, le secteur a rencontré un certain nombre de difficultés et a été capable de tirer certaines leçons pour l'avenir, dont voici les principales :

- malgré la demande croissante dans le domaine du renforcement des capacités en bioéthique, le programme a eu du mal à mobiliser des fonds auprès de sources extrabudgétaires. Les efforts se poursuivent pour trouver de nouveaux donateurs potentiellement intéressés par la promotion de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique ;
- garantir la coopération de l'ensemble des parties prenantes en ce qui concerne le suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ;
- les enjeux relatifs à la jeunesse et les réponses à y apporter au niveau national sont très complexes. La Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse, adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session, aidera à répondre à la nécessité de renforcer la coopération entre les différents secteurs et les ministères compétents ;
- le programme sur les changements environnementaux globaux a abouti à une contribution essentielle, le Rapport mondial sur les sciences sociales de 2013. Des synergies concrètes ont été établies entre la philosophie, les sciences humaines et les questions d'éthique, de sciences sociales et de politique autour des dimensions sociales et humaines de l'environnement ;
- dans le domaine de l'inclusion sociale, les études de cas par pays sur le degré d'inclusion des politiques relatives aux personnes handicapées ont fait apparaître une diversité des systèmes dans

les différents cadres directeurs et juridiques nationaux, ce qui demande une certaine souplesse des examens politiques, et l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme ;

- les travaux de la COMEST et la vaste consultation des États membres ont démontré qu'il était nécessaire de réviser la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques.

Allocations et dépenses relatives au budget opérationnel, et évaluation globale des résultats obtenus, 2012-2013

Grand programme III	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Total	2 576 456	98	45 013 850		
Résultat escompté 1 : Renforcement, à l'échelon national, de la capacité des États membres à identifier et relever les défis bioéthiques, compte dûment tenu des cadres appropriés en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes	298 779	100	207 053	●	
Résultat escompté 2 : Promotion et mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport	140 000	98	1 048 806	●	
Résultat escompté 3 : Meilleure compréhension des implications de l'inclusion sociale pour la promotion d'une culture de la paix intégrant les droits de l'homme et les principes démocratiques	52 000	96	4 645 972	◐	En raison de contraintes financières, certaines des activités prévues au titre de ce résultat escompté n'ont pas pu être mises en œuvre. Par exemple, le programme de formation en ligne relatif aux droits de l'homme, qui visait à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les bureaux hors Siège, n'a pas pu être mis au point comme initialement prévu. À la place, les efforts ont essentiellement consisté à faire en sorte que toutes les activités appliquent une approche fondée sur les droits de l'homme, en particulier à travers les différentes activités menées dans les pays, en s'attachant à promouvoir le lien entre la recherche et les politiques.
Résultat escompté 4 : Promotion d'un changement social propice à la paix et à la non-violence à travers l'innovation sociale mue par les jeunes et la participation des jeunes filles et des jeunes gens à la vie de leur communauté	741 536	99	30 064 351	●	

Grand programme III	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 5 : Amélioration des capacités et de la sensibilisation dans les États membres et au niveau international, s'agissant de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de politiques favorisant l'inclusion sociale de tous les groupes de la société, en particulier les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées	826 527	98	8 849 180	●	
Résultat escompté 6 : Affinement des agendas internationaux concernant l'évolution de l'environnement planétaire et renforcement des réponses stratégiques nationales moyennant une meilleure prise en compte des dimensions sociales et humaines intrinsèques à ce phénomène et la mise à profit des contributions des sciences sociales et humaines	517 614	97	198 488	◐	Le manque considérable de ressources a conduit à un programme bien plus ciblé qu'initialement prévu, ce qui a eu des répercussions sur la réalisation de certains objectifs. Certains produits essentiels ont pu être obtenus, mais avec une portée limitée. Par exemple, l'ampleur du plan pour la mise au point d'outils et de lignes directrices à l'appui de politiques nationales visant à répondre au changement de l'environnement planétaire a dû être revue à la baisse, en particulier sur le terrain.

Note : Les données budgétaires englobent le budget opérationnel du Programme ordinaire, ainsi que les ressources du Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires qui contribuent à un résultat escompté du 36 C/5. Ces chiffres n'incluent pas le budget opérationnel des instituts de catégorie 1 pour l'éducation.

- Informations non disponibles à ce jour ; ■ Ne répond pas aux attentes ; ◐ Répond partiellement aux attentes ; ● Répond aux attentes ; ★ Dépasse les attentes.

Grand programme IV – Culture

I. Principales réalisations

- 72.** Face d'une part à la **situation financière**, qui a entraîné une réduction de 76 % du budget ordinaire (2012-2013), et d'autre part aux instructions connexes des organes directeurs, le Secteur de la culture a concentré son action sur les grands domaines d'action du programme pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif incontestable : (i) l'application des conventions culturelles au niveau des pays ; (ii) le renforcement des initiatives pour favoriser la reconnaissance de la culture comme facteur et moteur du développement dans le cadre des discussions post-2015 ; (iii) les interventions visant à sauvegarder le patrimoine culturel dans les situations de post-conflits. D'autres domaines, tels que les langues menacées, les musées et l'éducation artistique, ont reçu un soutien moindre en raison de cette concentration du Programme et de l'absence de ressources extrabudgétaires.
- 73.** S'agissant de son **action normative**, le Secteur de la culture s'est acquitté de l'ensemble de ses obligations statutaires malgré d'importantes contraintes budgétaires, grâce à ses efforts continus pour réduire les coûts associés et rationaliser les services, ainsi qu'à un soutien provenant de sources extrabudgétaires et du Fonds d'urgence. Le Secteur a achevé la mise en place de mécanismes de gouvernance pour l'ensemble des conventions culturelles en créant le Comité subsidiaire sous la tutelle de la Convention de 1970 contre le trafic illicite. Des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été multipliés dans le monde entier, en ciblant en particulier la priorité Afrique. De manière générale, les rapports périodiques soumis par les États parties au titre des diverses conventions culturelles ont donné un aperçu encourageant de l'impact à l'échelle nationale, à la fois sur les professionnels et sur les institutions de la culture, ainsi que sur le plan législatif. La célébration des anniversaires des conventions de 1972 sur le patrimoine mondial et de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel a été l'occasion de mener une réflexion sur leurs acquis réels, leur utilité en matière de développement durable et les enjeux futurs qui s'y rattachent. En ce qui concerne ce dernier point, l'Évaluation de l'action normative du Secteur de la culture de l'UNESCO menée en 2013 par IOS a révélé que la Convention sur le patrimoine culturel immatériel a considérablement enrichi le discours international sur le patrimoine culturel. D'une manière générale, le rapport a conclu que le leadership mondial de l'UNESCO dans le domaine normatif de la culture est largement reconnu.
- 74.** L'exercice biennal s'est aussi caractérisé par les efforts de grande ampleur déployés en vue d'affirmer le **rôle de la culture dans le développement durable**. Ces efforts se sont appuyés sur l'expérience et les données factuelles produites par les activités opérationnelles au niveau des pays, notamment la mise en œuvre des conventions culturelles et l'achèvement réussi des 18 programmes conjoints financés au titre du F-OMD. Une série de rencontres mondiales¹ ont également été organisées et ont mobilisé un davantage de soutien en faveur de cette entreprise, y compris à la dernière Conférence générale par le biais de l'adoption de la résolution 37 C/64. D'autres mesures importantes ont également permis de renforcer la position de l'UNESCO, par exemple : (i) l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une troisième résolution², qui établit clairement un lien entre la culture et les trois piliers du développement durable, et décrit la culture comme un facteur et un moteur de l'élaboration de l'agenda pour le développement post-2015 ; (ii) la décision du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) d'intégrer la culture comme l'un des huit thèmes des consultations nationales de 2014.

1 Congrès international de Hangzhou sur le thème « La culture, clé du développement durable » (mai 2013) ; Débat thématique du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (juin 2013) ; l'Examen ministériel annuel ECOSOC (juillet 2013) ; Rapport sur l'économie créative (novembre 2013) ; Forum mondial de la culture, à Bali (novembre 2013).

2 Voir A/C.2/68/L.69 à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/CLT/pdf/cultdevL69.pdf>.

- 75.** Le Secteur de la culture a considérablement renforcé son engagement au sein du système des Nations Unies ces deux dernières années, notamment dans le contexte de l'agenda pour le développement post-2015 en participant activement à tous les processus et discussions pertinents. On citera notamment la co-publication avec le GNUD d'un numéro spécial du Rapport sur l'économie créative ; la création d'une Équipe spéciale du GNUD sur la culture et le développement ; la signature d'accords de coopération opérationnelle avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du tourisme.
- 76.** L'exercice biennal a été marqué par l'intensification de l'action en réponse aux conséquences destructrices pour le patrimoine culturel des conflits ou de l'instabilité sociale et politique, comme l'illustre le cas de l'Égypte, de la Libye, du Mali, de la Tunisie et de la Syrie. Au Mali, des activités de restauration menées à Tombouctou ont permis d'accroître la reconnaissance du mandat de l'UNESCO, y compris au sein du système des Nations Unies par l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, qui a condamné les attaques contre le patrimoine culturel et a expressément souligné la nécessité de le restaurer dans la réponse des Nations Unies. S'agissant de la Syrie, une réunion d'experts de haut niveau convoquée par la Directrice générale, à laquelle participait l'Envoyé spécial des Nations Unies et de la ligue des États arabes, a appelé davantage l'attention internationale sur les dommages causés aux biens culturels et à leur trafic illicite. La mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO a débuté grâce à une contribution de 2,5 millions d'euros de l'Union européenne (décembre 2013). Un soutien a également été apporté à l'Égypte pour lutter contre le commerce illégal d'objets pillés au Musée du Malawi. D'une manière générale, les mesures prises au cours de l'exercice biennal ont accru la perception de la culture comme axe central des réponses aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes et ont conforté le rôle moteur joué par l'UNESCO à cet égard.

Priorité globale Afrique

- 77.** L'Afrique a été au centre de l'action du Secteur de la culture en tant que bénéficiaire principal des ressources du Fonds d'urgence³, qui ont été consacrées aux programmes de renforcement des capacités hors Siège au titre des conventions de 1970, 1972, 2003 et 2005, à des activités de sauvegarde au Mali, ainsi qu'au projet intitulé « Utilisation pédagogique de l'histoire générale de l'Afrique et le projet révisé « La route de l'esclave ». La participation de parties prenantes africaines aux divers mécanismes des conventions s'est accrue au cours de cette période. Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, la région Afrique a totalisé le plus grand nombre de propositions d'inscription pour le cycle de 2013, grâce à la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour le renforcement des capacités. Plus de la moitié des 48 projets financés au titre du Fonds international pour la diversité culturelle relevant de la Convention de 2005 ont été mis en œuvre en Afrique. Les programmes conjoints du F-OMD ont grandement contribué à l'intégration de la culture dans les politiques nationales de développement en Éthiopie, au Mozambique, en Namibie et au Sénégal. Cet engagement sera décisif pour le respect des responsabilités de l'Organisation dans le contexte de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2013.

³ Montant total alloué à l'Afrique au titre du Fonds d'urgence : 1 671 928 dollars (soit 48 % du montant total consacré aux activités de CLT).

Priorité globale Égalité des genres

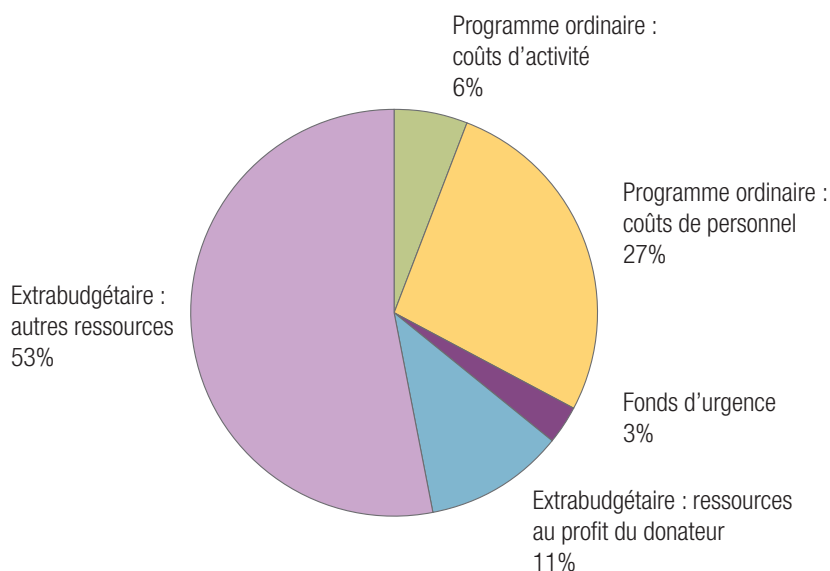
- 78.** Le Secteur de la culture continue d’agir pour l’égalité des genres en intégrant des éléments favorisant l’égalité entre les sexes dans la programmation, le renforcement des capacités et les processus statutaires. Les 18 programmes conjoints financés au titre du F-OMD gérés par l’UNESCO ont intégré des éléments favorisant l’égalité entre les sexes, et cette problématique a été retenue comme l’une des sept dimensions stratégiques de la Batterie d’indicateurs de la culture pour le développement. L’égalité des genres figure également parmi les critères de sélection du Fond international pour la promotion de la culture, qui a été relancé, et du Fond international pour la diversité culturelle (relevant de la Convention de 2005), tandis que des préoccupations liées à l’égalité des genres se font de plus en plus entendre lors des réunions statutaires. Les États membres, les bureaux hors Siège, les ONG, les instituts de recherche et les réseaux culturels ont coopéré avec le Secteur de la culture à l’élaboration du premier rapport de l’Organisation sur l’égalité des sexes et la culture, qui constituera le premier corpus mondial de connaissances visant à faire en sorte que les femmes et les hommes bénéficient du même accès la culture et des mêmes possibilités de participer à la vie culturelle et d’y contribuer.

II. Partenariats et ressources mobilisées

- 79.** Sur le plan de la mobilisation de fonds, plus de 88 millions de dollars ont été collectés au cours de l’exercice biennal afin de renforcer le grand programme IV. Une aide financière a été accordée par les donateurs traditionnels ainsi que le secteur privé, conformément à l’objectif 9 de la feuille de route pour la mise en œuvre du 36 C/5. Ce soutien a permis au Secteur de la culture d’intensifier ses efforts dans l’ensemble de ses domaines prioritaires, tels que la mise en œuvre des conventions, la protection du patrimoine culturel dans les situations de conflit et de post-conflit, l’élaboration de l’agenda pour le développement post-2015, ou encore l’Histoire générale de l’Afrique et les projets menés au titre du Réseau des villes créatives.
- 80.** Au cours de la période considérée, l’Arabie saoudite, la Belgique (Flandre), l’Espagne, l’Italie, le Japon, le Koweït, la Norvège, la République de Corée et la Suède ont apporté un soutien important, en particulier dans le domaine du patrimoine culturel, et une vaste coopération a été instaurée avec l’Iraq et la Libye en faveur de leurs patrimoines culturels respectifs. L’UNESCO a également reconduit son partenariat avec Panasonic pour le patrimoine mondial. Des partenariats avec plusieurs municipalités chinoises – dont Beijing, Shenzhen, Hangzhou, Shaoxing et Nanjing – et avec le secteur privé, notamment avec le groupe Wanda et Phoenix TV, ont permis de redynamiser le Réseau de villes créatives, le Programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable et la réalisation d’une édition spéciale du Rapport sur l’économie créative, ainsi que d’organiser le Congrès international de Hangzhou sur le thème « La culture, clé du développement durable ».
- 81.** Au titre du grand programme IV, le montant définitif des dépenses pour l’exercice biennal 2012-2013 s’est élevé à 44 millions de dollars pour le Programme ordinaire, y compris les dépenses liées aux crédits additionnels reçus. Outre ces dépenses au titre du Programme ordinaire, des activités ont été financées à hauteur de 90 millions de dollars par des ressources extrabudgétaires, dont 3,4 millions de dollars provenant du Fonds d’urgence, ce qui a permis de compenser la forte réduction des crédits disponibles au titre du Programme ordinaire par rapport au montant de 52 millions de dollars inscrit dans le 36 C/5 approuvé.

Sources de financement pour l'exécution du programme (janvier 2012 – décembre 2013)

GP IV - Culture



III. Défis et enseignements pour l'avenir

- 82.** Le Secteur de la culture a tout mis en œuvre pour appliquer les décisions des organes directeurs s'agissant d'assurer la pleine exécution des conventions culturelles. Les difficultés budgétaires de 2012-2013 ont appelé l'attention sur des questions de longue date concernant la viabilité financière des mécanismes statutaires, comme souligné dans l'audit mené en 2013 par IOS sur les méthodes du travail normatif. L'audit a conclu que le système, tel qu'il fonctionne actuellement, n'était pas viable. Cette situation exige que le Conseil exécutif, les organes directeurs des conventions et le Secrétariat collaborent en vue d'introduire les mesures nécessaires de réforme de la gouvernance, qui garantiront la crédibilité à long terme du cadre normatif et préserveront le leadership de l'Organisation dans cet important domaine.
- 83.** Dans le prolongement des acquis de l'exercice biennal précédent concernant l'articulation entre culture et développement, ainsi que des résolutions et des décisions adoptées par la Conférence générale et le Conseil exécutif à cet égard, le soutien des États membres sera d'autant plus nécessaire en 2014 si l'UNESCO doit entièrement reprendre les réalisations de l'exercice biennal passé et parvenir à intégrer la culture à l'agenda pour le développement post-2015.

Allocations et dépenses relatives au budget opérationnel, et évaluation globale des résultats obtenus, 2012-2013

Grand programme IV	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Total	6 913 853	99	90 103 140		
Résultat escompté 1 : Mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial (1972)	1 204 640	100	8 111 966	●	
Résultat escompté 2 : Renforcement de la contribution des biens du patrimoine mondial au développement durable	520 725	98	14 765 832	●	
Résultat escompté 3 : Renforcement de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et naturel, notamment en Afrique, dans les situations de post-conflit ou de post-catastrophe, dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA)	556 245	100	25 821 005	●	
Résultat escompté 4 : Renforcement de la protection des biens culturels par la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles	165 550	100	201 478	●	
Résultat escompté 5 : Promotion de la mise en œuvre effective de la Convention de 2001 et renforcement de la coopération internationale pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique	108 273	100	828 860	●	
Résultat escompté 6 : Mise en œuvre effective et renforcée de la Convention de 1970 et renforcement des mesures de lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	803 729	99	956 979	★	Des progrès ont été enregistrés dans toute la gamme des activités prévues, à savoir le nombre de ratifications, les activités de renforcement des capacités, la collecte de fonds, la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre et le suivi de la gouvernance.
Résultat escompté 7 : Sauvegarde accrue du patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	112 000	100	1 064 981	●	
Résultat escompté 8 : Renforcement du rôle des organes directeurs de la Convention de 2003, notamment par l'organisation efficace des réunions statutaires	664 741	100	1 507 421	★	Organisation de huit réunions (catégorie II) des organes statutaires et de six consultations du Bureau du Comité par voie électronique ; élaboration de plus de 140 documents de travail et d'information ; plus de 800 participants à la 7e session du Comité (participation la plus large jamais enregistrée).

Grand programme IV	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités de sauvegarde des États membres au niveau national, en particulier dans les pays en développement	393 000	100	7 655 491	●	
Résultat escompté 10 : Mise en œuvre effective de la Convention de 2005	373 700	98	2 928 494	★	Traitement de 415 demandes adressées au FIDC (attendu : 150) ; 14 nouvelles ratifications, dont 31 % provenant de régions sous-représentées (attendu : 10 %) ; organisation, avec un excellent rapport coût-efficacité, de toutes les réunions statutaires et séances d'échanges.
Résultat escompté 11 : Soutien et renforcement des politiques, mesures et programmes se rapportant à la Convention de 2005 aux niveaux national, régional et international	224 548	100	2 734 547	●	
Résultat escompté 12 : Identification, diffusion et partage avec les États parties à la Convention de 2005 d'informations et de bonnes pratiques concernant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	110 000	99	71 886	●	
Résultat escompté 13 : Promotion du rôle de la culture dans le développement durable grâce aux industries créatives et culturelles et à des initiatives qui encouragent les projets conjoints afin de promouvoir l'innovation, la production et les échanges culturels en tant que vecteurs de croissance	295 738	99	2 509 451	★	Les 22 indicateurs de la série d'indicateurs de la culture pour le développement ont eu un impact sur l'élaboration des politiques dans les pays (par exemple en Namibie ou au Cambodge) ; la série d'indicateurs a été testée dans 12 pays (attendu : 10) ; 13 missions de renforcement des capacités dans les pays ont été menées (attendu : 10) dont 10 pays d'Afrique (attendu : 2).
Résultat escompté 14 : Clarification des approches de la culture et du développement pour orienter les États membres et les aider à élaborer des politiques de développement inclusives	20 000	97	1 259 777	●	
Résultat escompté 15 : Meilleure intégration, dans les politiques internationales de développement et dans les exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies, du rôle de la culture dans le développement durable en vue de renforcer l'inclusion sociale et la cohésion des communautés, le développement humain et la croissance économique	377 163	100	4 944 775	●	

Grand programme IV	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 16 : Contribution accrue des villes au développement durable	40 955	100	583 216	●	Malgré les efforts déployés pour trouver des ressources extrabudgétaires, le niveau insuffisant de ces ressources a freiné certaines activités, notamment l'organisation de festivals artistiques en Afrique.
Résultat escompté 17 : Promotion des activités dans les domaines du livre, de la traduction et de l'artisanat	74 286	100	1 763 993	●	Le manque de ressources extrabudgétaires a empêché la mise en œuvre de certaines activités, notamment en ce qui concerne l'Index Translationum.
Résultat escompté 18 : Promotion du rôle social, économique et pédagogique des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel, et renforcement accru des capacités dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement	241 347	99	5 153 964	●	
Résultat escompté 19 : Promotion et protection des langues autochtones et des langues en péril	0	N/D	1 696 801	●	Une mise à jour de l'Atlas en ligne des langues en danger a été entreprise, mais en raison du manque de ressources extrabudgétaires, cette activité n'a pas eu l'ampleur fixée par l'indicateur de référence.
Résultat escompté 20 : Promotion du patrimoine comme vecteur du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle, notamment dans les pays en situation de post-conflit	10 000	100	2 636 044	●	L'obtention de ce résultat dépendant entièrement de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, des groupes de travail n'ont pas pu être créés dans toutes les régions comme cela était prévu.
Résultat escompté 21 : Promotion et utilisation accrues, à des fins pédagogiques, des histoires générales et régionales publiées par l'UNESCO	75 035	100	1 519 747	●	
Résultat escompté 22 : Meilleure connaissance de la traite négrière, de l'esclavage et de la diaspora africaine	90 847	99	272 624	●	

Grand programme IV	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 23 : Renforcement, aux niveaux local, national et régional, des conditions, des capacités et des modalités du dialogue interculturel et de la culture de la paix	451 329	100	1 113 808	●	Des initiatives telles que le projet Plan Arabia, l'initiative « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié » et les projets d'éducation artistique n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du manque de fonds extrabudgétaires.

Note : Les données budgétaires englobent le budget opérationnel du Programme ordinaire, ainsi que les ressources du Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires qui contribuent à un résultat escompté du 36 C/5. Ces chiffres n'incluent pas le budget opérationnel des instituts de catégorie 1 pour l'éducation.

- Informations non disponibles à ce jour ; ■ Ne répond pas aux attentes ; ● Répond partiellement aux attentes ; ● Répond aux attentes ; ★ Dépasse les attentes.

Grand programme V – Communication et information

I. Principales réalisations

- 84.** L'engagement renouvelé d'améliorer l'efficacité et de mobiliser des fonds extrabudgétaires a figuré au cœur de la stratégie du Secteur de la communication et de l'information visant à édifier des sociétés du savoir à l'échelle mondiale. La mise en œuvre de cette stratégie s'est déroulée dans un contexte de contraintes financières et de manque d'effectifs dû aux postes vacants. Le Secteur est parvenu à collecter environ 42 millions de dollars de fonds extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Liberté de la presse et sécurité des journalistes

- 85.** Le rôle moteur de l'UNESCO en faveur de la liberté de la presse s'est principalement exercé dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. L'exécution du Plan a débuté en 2013, par des activités en cours dans quatre pays et des partenariats avec divers organismes des Nations Unies et autres, durant une première phase de mise en œuvre. Le Secteur a sensibilisé à l'importance de la liberté de la presse en conduisant les activités de commémoration mondiale de la Journée mondiale de la liberté de la presse, dont c'était le 20^e anniversaire en 2013. Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano a été décerné au journaliste azerbaïdjanais Eynulla Fatullayev en 2012 et au journaliste éthiopien Reeyot Alemu en 2013.

Indicateurs de développement des médias

- 86.** Les efforts dans ce domaine ont été complétés par un nouveau sous-ensemble d'indicateurs axés sur la sécurité des journalistes, qui ont été élaborés dans le cadre des Indicateur de développement des médias conformément au mandat du Plan d'action de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité adopté en 2013. Les indicateurs de développement des médias ont permis d'entreprendre l'évaluation exhaustive du paysage médiatique national dans 20 pays. En outre, l'Organisation a appuyé les processus démocratiques des pays du Printemps arabe par le biais de projets de travail avec des journalistes, des parlementaires et des services de sécurité tunisiens et avec des réfugiés syriens installés en Jordanie et au Liban, ainsi qu'en renforçant les capacités des journalistes en vue de la couverture des élections au Liban.

Indépendance et pluralisme des médias

- 87.** L'Organisation a continué à encourager l'indépendance et le pluralisme des médias, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), qui a approuvé l'allocation de 3,2 millions de dollars à 148 projets dans 75 pays en développement. Ces pays et d'autres ont également bénéficié de la publication intitulée « *Model Curricula for Journalism Education: A Compendium of New Syllabi* » (Modèles de programmes de formation au journalisme : recueil de nouveaux plans d'études), qui repose sur le modèle de programme original de l'UNESCO. En raison de la pénurie de financement, l'examen des centres africains potentiels pour l'excellence dans l'enseignement des journalistes conçus par l'UNESCO a été achevé grâce aux ressources en personnel internes.

Journée mondiale de la radio et promotion des radios communautaires

88. L'importance de la radio dans l'édification des sociétés du savoir a été mise en évidence avec succès, avec un budget minimal mais grâce une publicité considérable, à l'occasion des célébrations de la Journée mondiale de la radio (JMR). Cette Journée a été proclamée par la Conférence générale en 2011 et entérinée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012. L'accent mis par l'UNESCO sur la promotion de la radio comme vecteur du développement économique et social a également abouti à la mise en œuvre du projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC », axé sur le renforcement des capacités de 32 stations de radio d'Afrique en matière de TIC.

Genre et initiation aux médias et à l'information

89. L'UNESCO a également favorisé le pluralisme des médias par le biais d'un cadre innovant d'indicateurs d'égalité des genres dans les médias, expérimenté dans plus de 20 pays, et le lancement de l'Alliance mondiale genre et médias, adoptée lors du Forum mondial « Genre et médias » qui s'est tenu en décembre 2013 à Bangkok. Par ailleurs, l'élaboration d'un cadre d'évaluation de l'initiation aux médias et à l'information et la création d'une Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information ont permis de renforcer la participation des citoyens à la société du savoir.

Vers des sociétés du savoir

90. L'UNESCO a réalisé des progrès considérables dans la suppression des obstacles en matière d'accès à l'information et au savoir en accueillant la première réunion d'examen SMSI + 10, « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », organisée en collaboration avec l'UIT, le PNUD et la CNUCED (Paris, février 2013) et en coordonnant la mise en œuvre de la Déclaration finale adoptée par consensus. Les efforts visant à favoriser le développement par l'exploitation du savoir ont également été marqués par l'application continue de la stratégie de l'accès libre à l'information scientifique, notamment par le biais d'un forum régional sur les politiques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et en contribuant à faire augmenter de 7 % le nombre de revues et de dépôts de contenu en accès libre.
91. On peut également citer parmi les réalisations notables de l'exercice biennal l'organisation d'une conférence internationale sur « L'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information » organisée dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) et l'élaboration d'un concept d'universalité de l'Internet.

Les TIC au service du développement

92. Pendant l'exercice biennal, le rôle moteur de l'Organisation dans la promotion de l'éducation au moyen des TIC s'est confirmé lors de l'organisation réussie du Congrès mondial des Ressources éducatives libres de 2012 et de l'adoption de la Déclaration sur les REL. Par la suite, l'Organisation a commencé à mettre en œuvre des activités de suivi comprenant l'élaboration, dans cinq pays, de politiques nationales relatives aux REL et de REL pour la formation des enseignants en lien avec le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) créé par l'UNESCO et le COL. Ces activités ont été complétées par le lancement en 2012 de la boîte à outils relative à l'ICT-CFT de l'UNESCO-COL et par la publication d'une analyse comparative de l'intégration des TIC et de la préparation à l'ère numérique dans des écoles d'Égypte, de Jordanie, d'Oman, de Palestine et du Qatar. Par ailleurs, la participation de tous étant un aspect fondamental des sociétés du savoir, l'UNESCO a fait paraître deux importantes publications qui ont permis d'orienter les États membres dans leurs efforts de conception et de mise en œuvre de politiques relatives aux TIC à l'intention des personnes handicapées : le rapport mondial intitulé « *Opening new avenues for empowerment: ICTs to access information and knowledge for persons with disabilities* » (Ouvrir de nouvelles perspectives d'autonomisation : les TIC, clé de l'accès à l'information et au savoir pour les

personnes handicapées) et un modèle de politique d'accessibilité des TIC pour une éducation inclusive en application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

- 93.** Cet engagement à l'égard de l'édification de sociétés du savoir a été appuyé par le partenariat de l'UNESCO avec des centres et instituts de catégorie 2, notamment le Centre régional pour les technologies de l'information et de la communication créé récemment à Bahreïn, qui a valorisé l'action de l'Organisation dans la région arabe, en particulier dans le domaine de l'élaboration de politiques sur les REL et du programme de formation en TIC à l'intention des enseignants (ICT-CFT). L'Organisation a également réalisé de grandes avancées dans l'amélioration des relations avec ces centres, afin de renforcer l'exécution du programme et de créer des synergies.
- 94.** L'UNESCO continue de jouer un rôle clé dans la Commission des Nations Unies sur le large bande, dont la Directrice générale est vice-présidente.

Mémoire du monde et conservation numérique

- 95.** Conscient de l'importance du patrimoine documentaire dans la promotion d'une culture de la paix et la production du savoir, l'UNESCO a organisé la Conférence internationale « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation » à Vancouver (Canada) et a collaboré avec les États membres en vue d'assurer l'application de la Déclaration de Vancouver, qui appelle à porter davantage d'attention à la conservation numérique. Pendant l'exercice biennal, la valeur du Programme Mémoire du monde a été mise en lumière par l'inscription de 56 éléments supplémentaires au Registre international.

Priorité globale Afrique

- 96.** L'UNESCO a collaboré à des manifestations en faveur de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes avec l'Union africaine, le Parlement panafricain, le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, la Fédération des journalistes africains et l'Initiative pour les médias d'Afrique. Le pluralisme des médias du continent a été encouragé par le PIDC, qui a financé des dizaines d'initiatives de renforcement des capacités. Les activités visant à soutenir la participation citoyenne aux processus de développement ont été renforcées dans le cadre du programme d'initiation aux médias et à l'information et du lancement de l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information, à l'occasion d'une conférence internationale sur ce thème tenue au Nigéria. En outre, un total de 32 stations de radio communautaires – en Afrique du Sud, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, en République démocratique du Congo, en Tanzanie et en Zambie – ont été dotées des capacités nécessaires pour utiliser les TIC grâce au soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Les processus d'apprentissage et d'enseignement au moyen de contenus et d'applications des TIC ont été perfectionnés à l'aide de divers produits d'élaboration des connaissances, tels que le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) et les Lignes directrices relatives à l'utilisation des Ressources éducatives libres dans l'enseignement supérieur, qui ont été financés par le biais de partenariats avec le secteur privé – Fondation Hewlett (États-Unis) – et le Commonwealth of Learning (COL). Le potentiel des TIC en matière d'apprentissage a également été mis en évidence par l'initiative « Femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'apprentissage en ligne », qui a consisté à créer et diffuser une plate-forme en ligne de contenus multimédia pour mettre en lumière le rôle des femmes dans l'histoire de l'Afrique. Malgré les contraintes budgétaires actuelles, des partenariats stratégiques ont été mis en place avec les homologues nationaux et les réseaux existants dans la région Afrique afin de garantir, au niveau local, l'exécution de ces activités et l'adhésion à celles-ci.

Priorité globale Égalité des genres

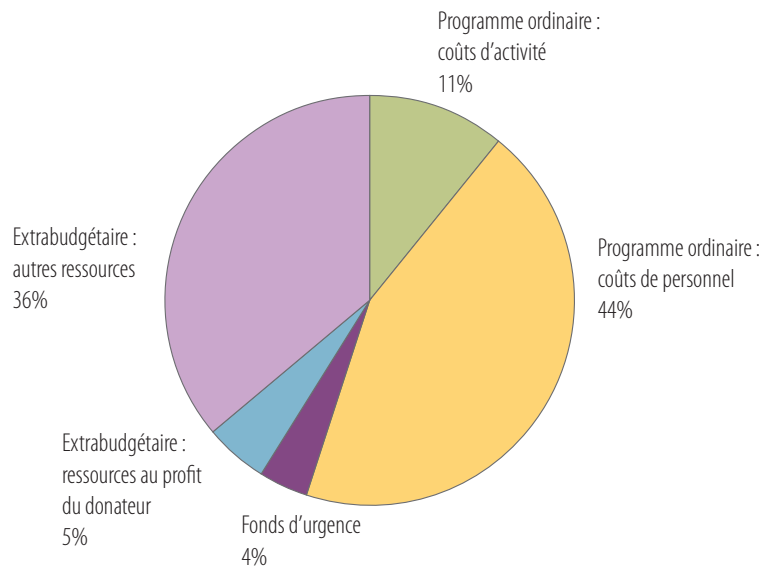
- 97.** L'émancipation des femmes et des filles par l'accès à l'information et au savoir en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des hommes et des femmes, notamment grâce à l'utilisation et au développement des TIC, a été favorisé par la mise en œuvre de programmes et de politiques en faveur des REL, du libre accès et des FOSS (logiciels libres et ouverts). Les États membres ont été encouragés à formuler des stratégies dans le domaine de la conservation numérique et de la numérisation conformément à la Déclaration de Vancouver. Des préoccupations liées à l'égalité entre les sexes se sont également exprimées à travers l'organisation de sessions différenciées selon le sexe et la participation équilibrée entre hommes et femmes à la réunion d'examen du SMIS + 10 et au FGI. La nécessité d'instaurer l'égalité entre les sexes dans et par les médias a également été au cœur des préoccupations de l'UNESCO. Cet aspect a été favorisé par l'initiative annuelle « Les femmes font l'info » ; l'application des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) qui ont été mis en place dans plus de 20 pays ; le Forum mondial « Genre et médias » organisé à Bangkok en décembre 2013. Par ailleurs, la collecte de données ventilées par sexe concernant les bénéficiaires de projets PIDC a été rigoureusement effectuée.

II. Partenariats et ressources mobilisées

- 98.** Le Secteur de la communication et de l'information s'est efforcé de nouer des partenariats avec les secteurs public et privé, ainsi qu'avec les instituts et centres de catégorie 2, afin de favoriser et de renforcer la mise en œuvre du grand programme V. Un appui important a notamment été fourni par la Finlande (2,3 millions d'euros) ainsi que par la Norvège et la Suède (2,8 millions de dollars) pour la liberté d'expression dans les États arabes, et par la Suède pour les médias communautaires en Afrique (4,5 millions de dollars). Au Myanmar et en République-Unie de Tanzanie, des soutiens ont été mobilisés grâce aux sources de financement du système des Nations Unies pour le développement des institutions médiatiques et pour les radios communautaires, respectivement.
- 99.** Au titre du grand programme V, le montant définitif des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 s'est élevé à 24 millions de dollars pour le Programme ordinaire, y compris les dépenses liées aux crédits additionnels reçus. Outre ces dépenses au titre du Programme ordinaire, des activités ont été financées à hauteur de 19 millions de dollars par des ressources extrabudgétaires, dont 1,5 million de dollars provenant du Fonds d'urgence, ce qui a permis de compenser la forte réduction des crédits disponibles au titre du Programme ordinaire par rapport au montant de 32 millions de dollars inscrit dans le 36 C/5 approuvé.

Sources de financement pour l'exécution du programme (janvier 2012 – décembre 2013)

GPV - Communication et information



III. Défis et enseignements pour l'avenir

- 100.** Le grand programme V a dû relever un certain nombre de défis au cours de sa mise en œuvre. En voici les principaux : (i) les considérations politiques suscitées par la promotion de la liberté d'expression conformément à l'article 19 sur la défense de la liberté d'expression et d'information, et la complexité de la protection de la vie privée ; (ii) la diminution des ressources financières allouées à la mise en œuvre d'activités de programme primordiales à l'échelle mondiale ; (iii) la diminution de la capacité d'exécution des ressources humaines, compte tenu du gel d'un certain nombre de postes ayant accru la charge de travail des effectifs en place. Au cours du dernier exercice biennal, le secteur est parvenu à mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires. La mobilisation de fonds extrabudgétaires supplémentaires en faveur de projets dont les coûts de personnel ont été inclus dans les cadres budgétaires a permis de garantir une main d'œuvre supplémentaire et la mise en œuvre de projets.
- 101.** L'un des principaux enseignements tirés, particulièrement en cette période de réduction des ressources humaines et financières, concerne l'établissement et le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les instituts de catégorie 2 et les ONG, qui se sont révélés essentiels pour réussir à mettre en œuvre les activités et à atteindre les objectifs.

Allocations et dépenses relatives au budget opérationnel, et évaluation globale des résultats obtenus, 2012-2013

Grand programme V	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Total	3 632 220	99	19 097 520		
Résultat escompté 1 : Liberté d'expression, liberté d'information et liberté de la presse plus largement promues et intégrées dans les politiques des États membres, respect des normes juridiques, sécuritaires, éthiques et professionnelles connexes internationalement reconnues, et renforcement de la sécurité des professionnels des médias et de la lutte contre l'impunité	1 104 194	100	5 378 223	●	
Résultat escompté 2 : Rôle des médias renforcé pour favoriser une culture de la paix et une gouvernance démocratique	70 244	99	1 895 352	◐	Tous les résultats ont été obtenus avec un budget très restreint, grâce à la mise en place de partenariats avec différents acteurs. Il a été mis en terme à l'initiative concernant le Réseau Le pouvoir de la paix en raison du manque de ressources financières et humaines.
Résultat escompté 3 : Capacités des médias renforcées pour stimuler le dialogue et la réconciliation, contribuer à la réduction du risque de catastrophe et fournir des informations d'ordre humanitaire	112 032	99	251 811	●	
Résultat escompté 4 : États membres soutenus dans le développement de médias libres, indépendants et pluralistes, reflétant la diversité de la société	594 410	99	6 180 045	◐	L'action concernant les radios communautaires a atteint les indicateurs de référence définis grâce aux fonds extrabudgétaires mobilisés pendant l'exercice biennal et au Fonds d'urgence. Toutefois, des ressources supplémentaires auraient permis une action plus pragmatique dans ce domaine. Les activités en matière de communication pour le développement n'ont pas atteint les objectifs en raison du manque de capacités humaines et financières, même si certains résultats ont pu être obtenus.

Grand programme V	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 5 : Capacités des institutions de formation aux médias et d'enseignement du journalisme renforcées afin qu'elles satisfassent aux critères d'excellence établis en ce qui concerne les compétences des journalistes en matière d'investigation et la prise en compte de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias	247 760	100	149 019	●	
Résultat escompté 6 : Maîtrise des médias et de l'information accrue afin que les citoyens fassent pleinement usage de leur droit à la liberté d'expression et à l'information, en tenant compte de l'accès et des besoins des femmes comme des hommes	134 144	100	717 228	★	L'action en matière d'initiation aux médias et à l'information a reçu un nouvel élan grâce aux partenariats stratégiques noués avec plusieurs acteurs dans le monde, ce qui a eu un effet multiplicateur sur les efforts et activités de l'UNESCO. En 2012 et 2013, la semaine de l'initiation aux médias et à l'information et du dialogue interculturel a été organisée avec la participation d'un grand nombre de jeunes journalistes et des spécialistes de l'information ont été formés. Le programme de formation à la maîtrise des médias et de l'information, mis à l'essai avec les ressources techniques de l'UNESCO, a été jugé utile par un large éventail de partenaires qui ont proposé d'en assurer la traduction dans plusieurs langues (grec, suédois, japonais et arménien) sans frais pour l'Organisation. L'Alliance mondiale des partenaires de l'initiation aux médias et à l'information a eu un formidable impact auprès de 200 organismes qui ont convenu de renforcer la coopération internationale en la matière.
Résultat escompté 7 : Renforcement de l'impact des activités menées dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture par le recours à des stratégies Open Suite (accès libre, logiciels libres et Open Source et ressources éducatives libres) tenant compte des questions d'égalité entre les sexes, ainsi qu'à des TIC novatrices	493 787	99	1 550 956	●	

Grand programme V	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire (\$ É.-U.)	Dépenses au titre du Programme ordinaire (%)	Dépenses extrabudgétaires (\$ É.-U.)	Auto-évaluation des résultats obtenus	Observations du Secteur (lorsque les résultats sont au-delà ou en deçà des attentes)
Résultat escompté 8 : Protection et numérisation du patrimoine documentaire mondial, développement des capacités des États membres à cet effet, adoption de stratégies et de principes pour la préservation et la numérisation, et renforcement des fonds d'archives et des bibliothèques en tant que centres d'éducation, d'apprentissage et d'information	464 156	99	255 012	●	
Résultat escompté 9 : États membres dotés de la capacité de mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et d'élaborer des cadres d'orientation attentifs aux questions d'égalité entre les sexes pour assurer l'accès universel à l'information et pour réduire la fracture numérique	411 491	100	2 719 874	●	

Note : Les données budgétaires englobent le budget opérationnel du Programme ordinaire, ainsi que les ressources du Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires qui contribuent à un résultat escompté du 36 C/5. Ces chiffres n'incluent pas le budget opérationnel des instituts de catégorie 1 pour l'éducation.

- Informations non disponibles à ce jour ; ■ Ne répond pas aux attentes ; ◐ Répond partiellement aux attentes ; ● Répond aux attentes ; ★ Dépasse les attentes.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

102. Tout au long de l'exercice biennal 2012-2013, l'ISU a recherché activement de nouvelles sources de financement afin de compenser la réduction significative (24 %) de son revenu total. Bien qu'il reste difficile de conclure des accords pluriannuels, l'Institut a réussi à signer de nouveaux accords avec le Partenariat mondial pour l'éducation, la Fondation Hewlett et le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni. En outre, l'ISU cherche à renforcer ses relations avec les donateurs traditionnels, tels que les gouvernements du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège et de la Suède, et éventuellement de l'Australie.

I. Principales réalisations

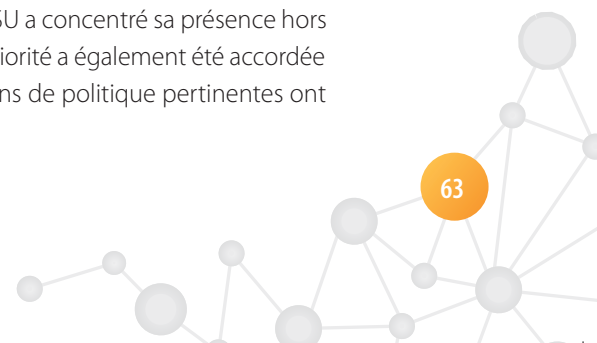
103. Malgré les difficultés financières, l'Institut a continué de fournir ses services statistiques de base, dont les éléments principaux sont les travaux issus du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages, coordonné par l'ISU et le Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution. Alors que s'intensifie le débat sur l'agenda pour le développement post-2015, le Comité de réflexion a conçu un cadre visant à inscrire l'apprentissage à l'ordre du jour et à suivre les progrès de l'apprentissage des enfants et des jeunes dans le monde afin de parvenir à une éducation de qualité pour tous. Des discussions sont maintenant en cours en ce qui concerne les prochaines étapes de cette initiative. La communauté internationale attend notamment de l'ISU qu'il joue un rôle de chef de file dans l'élaboration de nouveaux indicateurs visant à suivre les progrès accomplis au niveau mondial à partir de 2015.

104. En donnant la priorité aux services essentiels, l'ISU a également continué d'élaborer de nouveaux indicateurs afin de mieux refléter les principaux enjeux des États membres. La priorité a été accordée à l'Afrique subsaharienne, où une nouvelle enquête régionale a conduit à l'élaboration d'une série d'indicateurs sur les conditions d'enseignement – allant du nombre d'écoles ayant accès à l'électricité, à l'eau potable et à des toilettes séparées pour les filles et les garçons, à la mesure dans laquelle les enfants doivent partager leurs manuels scolaires. L'ISU a publié de nouvelles données sur le nombre d'adultes en Amérique latine et dans les Caraïbes qui retournent à l'école pour achever leur éducation primaire et secondaire ou pour renforcer leurs compétences de base. Dans le domaine de la science, l'ISU a lancé la première collecte de données mondiales sur l'innovation, qui est spécialement conçue pour donner une représentation précise du contexte existant dans les pays à différents stades de développement.

105. Tout en élaborant de nouveaux types d'indicateurs, l'ISU redouble également d'efforts pour améliorer la diffusion des données auprès des différents publics. En particulier, une nouvelle version de son Centre de données en ligne est désormais disponible, qui offre un large éventail de fonctions et de produits destinés à raconter les « histoires derrière les données ». Tous ces efforts contribuent à un objectif central, à savoir de ne pas simplement produire des données de qualité mais aussi de promouvoir leur utilisation par les États membres et la communauté internationale.

Priorité globale Afrique

106. L'un des plus grands défis consiste à promouvoir l'utilisation des données de l'ISU au niveau national pour élaborer des politiques efficaces en Afrique subsaharienne. À cette fin, l'ISU a concentré sa présence hors Siège dans les bureaux régionaux et multipays à travers le continent. La priorité a également été accordée aux pays africains en termes d'opportunités de formation, et les questions de politique pertinentes ont



été clairement abordées dans toutes les publications de l'Institut. Afin d'améliorer la qualité et la diffusion des données dans la région, l'ISU a entrepris les initiatives suivantes :

- L'ISU a lancé une collecte de données régionales afin de produire une série d'indicateurs sur les conditions d'enseignement et de travail en classe. Les données sont essentielles aux débats sur l'amélioration de la qualité de l'éducation dans la région et comprennent des indicateurs sur les effectifs des classes, la disponibilité des manuels scolaires et l'accès des écoles aux services de base tels que l'eau potable, les installations sanitaires et l'électricité.
- Des évaluations de la qualité des données et des cartographies de l'ISCED ont été préparées pour les pays de la région.
- Des ateliers de formation régionaux et nationaux sur la collecte de données dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture sont régulièrement organisés, tandis qu'une assistance technique est fournie au niveau national afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des données pour l'élaboration de politiques efficaces.
- L'initiative de renforcement des capacités de l'ISU a été élargie afin d'améliorer la production et l'utilisation des données sur le financement de l'éducation, qui servent à renforcer l'élaboration des politiques au niveau national et à surveiller la tenue des engagements mondiaux en faveur de l'éducation. La région compte également le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. Afin d'améliorer l'élaboration des politiques dans ce domaine, l'ISU, en partenariat avec l'UNICEF, travaille avec neuf pays de la région afin de mieux identifier et atteindre ces enfants. Cette initiative exige des consultations poussées avec les autorités nationales afin d'améliorer la qualité des informations statistiques sur ces enfants à partir des données sur les foyers ainsi que des données administratives.
- Les acteurs africains ont été invités à faire part de leurs commentaires sur les propositions du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages par le biais d'une série de réunions organisées par l'ISU et ses partenaires, qui se sont tenues au Kenya, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda.
- L'ISU apporte également son soutien à plusieurs projets régionaux et nationaux importants (tels que les plans du secteur de l'éducation et les évaluations de fin de décennie de l'EPT), associant différents partenaires.

Priorité globale Égalité des genres

107. Les statistiques de l'ISU sont ventilées par sexe, dans la mesure du possible, et les indicateurs fondés sur le genre (tels que les indices de parité) sont systématiquement calculés sur la base des résultats des collectes internationales de données de l'Institut dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication. La priorité accordée à l'égalité des genres se retrouve notamment dans les exemples suivants :

- La base de données de l'ISU sur les statistiques de l'éducation est la principale source d'informations utilisée pour suivre les tendances en matière d'éducation et d'alphabetisation des filles et des femmes. La base de données de l'ISU sur la science et la technologie comprend des indicateurs spécifiques sur le rôle des femmes dans la recherche et le développement, et de nouveaux indicateurs sont élaborés afin de refléter leur rôle dans le processus d'innovation au sein de pays à différents stades de développement.

- Toutes les publications et études statistiques de l'ISU tiennent compte du genre, et des rapports spécifiques sont également produits, tels que l'Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation et l'Atlas associé, qui seront mis à jour chaque année.
- Utilisation accrue des données issues des enquêtes sur les ménages afin d'examiner les corrélations entre le niveau d'éducation et d'alphabétisation et le genre, les revenus des ménages et le lieu d'habitation, et de mieux identifier les filles non scolarisées grâce à l'initiative mondiale lancée par l'ISU et l'UNICEF.
- Élaboration de nouveaux indicateurs régionaux qui examinent l'environnement d'apprentissage des filles en Afrique subsaharienne (par exemple l'accès à des toilettes séparées, le nombre de femmes enseignantes, etc.), et d'autres indicateurs régionaux qui identifient la participation des femmes dans les programmes d'éducation et d'alphabétisation des adultes en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- L'ISU a élaboré un jeu/outil sur les données intitulé Genre et éducation – À quand l'égalité ?, qui est conçu pour atteindre de larges publics, en particulier les étudiants et les enseignants. Les joueurs créent leurs propres personnages à mesure qu'ils explorent les différents parcours éducatifs des filles et des garçons dans près de 200 pays du monde et s'informent sur les disparités entre les sexes.
- L'ISU a fourni des données sur l'éducation des filles pour la production du film *Girl Rising*, et organisé plusieurs projections dans ses locaux à Montréal pour les étudiants, les chercheurs, les ONG et le grand public. Ces manifestations ont facilité la création de réseaux entre des organisations locales œuvrant en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes, telles que Condition féminine, Oxfam Canada et CARE.
- Par ailleurs, l'ISU travaille en étroite collaboration avec des statisticiens nationaux afin d'améliorer la qualité de ces données aux niveaux national et international par le biais d'ateliers de formation. Les questions relatives au genre sont spécifiquement intégrées dans l'élaboration de nouvelles classifications et de nouveaux cadres, tels que le Cadre pour les statistiques culturelles.

II. Ressources

- 108.** Dans le cadre de la mise en œuvre d'une série de mesures d'austérité, l'Institut a été obligé de suspendre certaines activités, telles que son enquête sur les médias et son Observatoire sur les résultats d'apprentissage, afin de préserver des ressources pour les services de base. Le taux d'exécution a atteint 94 % en 2012 et 97 % en 2013, et les dépenses de l'ISU au titre des programmes ordinaire et extrabudgétaire se sont élevées à environ 12,1 millions et 11,2 millions de dollars des États-Unis, respectivement.

III. Conclusion

- 109.** Le principal obstacle aux efforts de l'ISU dans ce domaine tient aux limites des bureaux nationaux de statistique. De nombreux pays, notamment ceux qui disposent de ressources limitées, ne fournissent pas les données ventilées par sexe nécessaires pour définir des indicateurs comparables sur le plan international. L'ISU travaille en étroite collaboration avec des statisticiens et des partenaires nationaux (notamment des organisations régionales et internationales) afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de ces données. Toutefois, il est important de signaler l'augmentation substantielle des ressources nécessaires pour introduire de nouvelles collectes de données et de nouvelles normes aux niveaux national et international.



Plates-formes intersectorielles

Évaluation stratégique globale

- 110.** Les six plates-formes intersectorielles mises en œuvre durant l'exercice biennal 2012-2013 ont été conçues comme une modalité destinée à renforcer la qualité, la cohérence et la pertinence de la conception et de l'exécution des programmes de l'UNESCO. Elles ont ouvert la voie à l'unité d'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national, en œuvrant par-delà les secteurs, sur la base d'objectifs et de stratégies définis d'un commun accord et de résultats spécifiques à chacune d'entre elles. Cette collaboration a permis de définir des activités plus ciblées, répondant aux besoins précis identifiés dans le domaine, conformément aux priorités nationales ou régionales. Elle a également donné une nouvelle impulsion à la conception et à l'expérimentation d'approches, de méthodes de travail et d'outils innovants pour faire face aux défis complexes d'aujourd'hui, et a renforcé la coopération entre les secteurs au Siège et hors Siège visant à concevoir et à mettre en œuvre des projets et des activités dans un esprit de collaboration.
- 111.** Les projets développés par les six plates-formes intersectorielles et retenus pour financement ont été évalués sur la base des directives et critères élaborés par BSP, à savoir notamment leur contribution aux deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres. La liste finale des 55 projets intersectoriels d'un montant total de 5,86 millions de dollars des États-Unis a été approuvée par la Directrice générale, la majeure partie des ressources, à savoir 2,9 millions de dollars du Programme ordinaire et environ 2,8 millions de dollars du Fonds d'urgence, étant consacrées à des activités mises en œuvre au niveau régional et national. Cette enveloppe a fourni des fonds de démarrage pour les projets relevant des plates-formes intersectorielles et a permis de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Le montant total des dépenses extrabudgétaires dépassait 5 millions de dollars au 31 décembre 2013.
- 112.** Bien que la situation financière difficile à laquelle l'Organisation a été confrontée au cours de cet exercice biennal ait considérablement réduit la portée des activités initialement prévues dans le 36 C/5, le mécanisme des plates-formes intersectorielles a offert un cadre unique permettant de rassembler toutes les ressources disponibles pour atteindre les objectifs du 36 C/5, tout en renforçant l'exécution et l'impact. Les plates-formes intersectorielles ont également établi de nouveaux partenariats et mobilisé des ressources extrabudgétaires, y compris auprès de partenaires du secteur privé. Par exemple, la Plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe a mobilisé 1 million de dollars auprès de Samsung au Viet Nam, tandis que la Plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence a mobilisé 2,9 millions de dollars auprès de l'Arabie saoudite par le biais du « Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue » pour la première phase des projets mis en œuvre durant cet exercice biennal. La coopération entre les plates-formes intersectorielles a également été encouragée, notamment à travers le partage des coûts pour la mise en œuvre d'un certain nombre de projets, ce qui a contribué à atteindre des résultats identifiés conjointement de manière efficace et rentable.
- 113.** La coopération avec les entités des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et nationales a été renforcée. Par exemple, la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique a facilité la coopération entre les institutions des Nations Unies dans ce domaine, notamment dans le cadre du Plan général d'action sur les changements climatiques du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et la plate-forme intersectorielle sur les PEID a conduit un partenariat interinstitutions avec l'UNICEF, l'UNFPA, l'OIT, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et la Commission de l'océan Indien, afin de s'assurer que les jeunes des PEID fassent partie intégrante du processus de préparation de la troisième

Conférence internationale sur les PEID qui aura lieu en 2014. Certaines activités relevant des plates-formes intersectorielles ont également été mises en œuvre en tant qu'activités liées à l'initiative « Unis dans l'action » au niveau national. La coopération bilatérale avec les États membres a également été renforcée.

- 114.** Les plates-formes intersectorielles ont amélioré la visibilité de l'action de l'UNESCO dans des domaines stratégiques, favorisé le partage de l'information à travers l'élaboration d'outils de communication pertinents et de campagnes médiatiques, et contribué à renforcer le rôle de chef de file de l'Organisation au sein du système des Nations Unies sur des questions d'importance stratégique.

Plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence

- 115.** Le Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence, approuvé par la Conférence générale à sa 36^e session, a fourni la structure interdisciplinaire pour la conception et l'expérimentation d'approches et de méthodes de travail innovantes qui ont amélioré de manière significative la capacité de l'Organisation à mener à bien sa mission consistant à « élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes » de façon plus tangible et intégrée, par le biais de la plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence conduite par BSP.

- 116.** Les 17 projets mis en œuvre par la plate-forme intersectorielle ont permis d'offrir une couverture mondiale, avec des activités stratégiques en faveur de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Europe. Les États membres ont reçu un soutien dans l'élaboration de politiques nationales et de ressources visant à mieux intégrer et promouvoir les principes et les valeurs de paix et de non-violence dans l'éducation formelle et non formelle, en donnant la priorité à l'Afrique. Les jeunes demeurent le principal groupe de population visé et leurs moyens d'action ont été renforcés en matière d'engagement civique, notamment dans le contexte du Printemps arabe (Égypte et Tunisie), de participation démocratique à des élections libres et équitables en Afrique (Burundi, Libéria et Sierra Leone) et de lutte contre la violence dans les écoles en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le rôle des médias et des TIC en tant que vecteurs du dialogue interculturel et de la réconciliation a été renforcé (Soudan du Sud et Ouganda). La diplomatie culturelle a permis de promouvoir le patrimoine et la créativité contemporaine, tout en favorisant la réconciliation et la paix en Europe du Sud-Est.

- 117.** Des ressources extrabudgétaires et de nouveaux partenariats ont été mobilisés. Par exemple, dix projets extrabudgétaires au titre du « Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue » ont été financés par l'Arabie saoudite en vue de la première phase de mise en œuvre (2,95 millions de dollars des États-Unis), qui ont intégré des initiatives de paix et de dialogue aux niveaux mondial et régional. La coopération a été renforcée avec les partenaires traditionnels, tels que l'Alliance des civilisations, ainsi qu'avec les nouveaux acteurs dans ce domaine, tels que le Centre international du Roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux.

- 118.** Le rôle de chef de file de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies a été renforcé par le biais de la coopération interinstitutions. Certains projets ont été mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » au niveau national, afin de renforcer la présence et l'efficacité de l'Organisation aux niveaux régional et national. Ces projets ont concerné, entre autres, la lutte contre la violence fondée sur le genre en Asie et dans le Pacifique, où l'UNESCO a mené une initiative interinstitutions visant à élaborer des outils et des réseaux de sensibilisation pertinents, et le recours à la « puissance douce » de l'UNESCO pour la « promotion d'une culture de la paix au Nigéria au moyen du dialogue interculturel et de l'éducation », avec le soutien de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies. La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) a été proclamée et l'UNESCO en est le chef de file. La Décennie offre une nouvelle occasion de définir la voie à suivre pour renforcer la



compréhension mutuelle, le dialogue et la paix. Le projet de Plan d'action, qui sera présenté au Conseil exécutif à sa 194^e session, inspirera de nouveaux engagements aux niveaux national, régional et mondial.

Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets

- 119.** La plate-forme intersectorielle sur le changement climatique a rempli quatre fonctions principales : la promotion de la coopération intersectorielle et de l'échange d'informations, notamment entre le Siège et les unités hors Siège ; la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets, l'établissement de rapports et la mobilisation de fonds ; la coopération entre les institutions des Nations Unies, notamment à l'appui de la CCNUCC ; la sensibilisation du public. La plate-forme a financé 10 projets, qui ont contribué à un ou plusieurs des quatre résultats escomptés définis pour cette dernière, notamment ceux liés aux priorités globales.
- 120.** La plate-forme a également mobilisé des fonds extrabudgétaires et des partenariats. Par exemple, 139 500 dollars ont été mobilisés par le biais d'un financement extrabudgétaire du Danemark en faveur du projet intersectoriel sur l'éducation au changement climatique dans les PEID.
- 121.** Au titre du résultat escompté 1, trois activités de la plate-forme ont permis de renforcer la base de connaissances sur le climat grâce à la collaboration entre le PHI, la COI, le MAB et MOST. Le projet intitulé « Impacts du changement climatique dans les principales régions montagneuses du monde : Réseau multidisciplinaire pour les stratégies d'adaptation (Afrique, Asie, Amérique latine et Europe) » en est un bon exemple. La mise au point du Forum pour l'adaptation au changement climatique (résultat escompté 2) a conduit à l'organisation du premier Forum régional, parallèlement à un atelier du Cadre mondial pour les services climatologiques pour les Caraïbes, à Trinité-et-Tobago (mai 2013). Au titre du résultat escompté 3, plusieurs projets ont renforcé l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au changement climatique ainsi que la sensibilisation du public à travers la formation des enseignants et des journalistes et l'élaboration de matériels de formation et de guides axés sur les PEID et l'Afrique, ainsi que par la création du Centre sous-régional de formation au leadership en matière de changement climatique pour la région du MERCOSUR. En ce qui concerne le résultat escompté 4, des progrès importants ont été accomplis en vue de la création d'un observatoire sur l'utilisation durable et les applications des sources d'énergie renouvelables dans les sites de l'UNESCO (réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial) par le biais du projet « Perspectives d'énergies renouvelables pour les sites de l'UNESCO » (Renforus).
- 122.** La plate-forme intersectorielle sur le changement climatique a effectivement renforcé le rôle de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, notamment dans le cadre du Plan général d'action sur les changements climatiques du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, pour lequel l'UNESCO a œuvré en tant que coresponsable de plusieurs domaines transversaux consacrés à la coopération entre les institutions des Nations Unies sur le changement climatique.

Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA

123. La plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur le VIH et le SIDA a cherché à apporter une contribution intersectorielle et interdisciplinaire à la réponse globale au SIDA, afin de promouvoir l'accès universel à des programmes complets de prévention du VIH et de traitement, de prise en charge et d'accompagnement qui soient sensibles au genre, conformément à la priorité globale Égalité des genres. Un soutien a été fourni en priorité à la région Afrique afin d'améliorer les connaissances sur le VIH et l'état de santé des personnes infectées, conformément à la priorité globale Afrique. La première activité a cherché à soutenir les réponses apportées par les États membres au VIH et au SIDA auprès des populations cibles par le biais d'un soutien technique, et en particulier à travers l'élaboration d'un programme de formation destiné à renforcer les activités avec les adolescents et les jeunes des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH. La deuxième activité a cherché à soutenir la conception et la mise en œuvre de « salles de classe virtuelles » – ressource et espace d'apprentissage en ligne associant Internet, médias sociaux et téléphonie mobile – axées sur l'amélioration des connaissances, des compétences et des valeurs relatives à l'éducation en matière de VIH et de sexualité auprès des jeunes.
124. Les activités de la plate-forme intersectorielle ont déjà conduit à des résultats impressionnants au niveau national et mondial. La première activité de la plate-forme a permis de renforcer la compréhension de la nature multisectorielle de la collaboration avec les populations clés, et ouvert la voie à de futures initiatives conjointes avec les institutions des Nations Unies et les ONG. En outre, à travers cette activité, tous les membres du personnel de l'UNESCO œuvrant dans le domaine du VIH dans les quatre régions (couvrant plus de 70 pays à travers le monde) ont acquis des compétences essentielles pour l'élaboration de programmes efficaces, comme l'atteste la qualité des plans de travail 2014-2015.
125. Suite à la deuxième activité de la plate-forme, dans chaque pays, les investissements réalisés dans la recherche, la formation et les partenariats ont conduit à la création d'une infrastructure concrète qui a permis à l'UNESCO d'exploiter ses capacités uniques en matière de communication, de culture et d'éducation afin de mettre la technologie au service du développement social, de la santé et des connaissances. Cette activité a été mise en œuvre dans les quatre pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Jamaïque et Zimbabwe. En Chine, 198 millions d'individus sont désormais capables de prendre des décisions importantes concernant leur santé sexuelle et reproductive, grâce au partenariat avec le moteur de recherche chinois Baidu, qui leur donne accès à des informations multimédias sur ce sujet. Des milliers d'utilisateurs y trouvent une réponse à leurs questions sur le VIH et la santé sexuelle, et des approches créatives ont été utilisées afin d'encourager les jeunes à participer aux débats. Au Zimbabwe, 10 000 étudiants universitaires reçoivent des informations, des données et des messages incitatifs sur la santé sexuelle et le VIH grâce à un partenariat établi avec deux ONG visant à renforcer la fonction interactive des SMS en faveur des programmes de santé.
126. Projets extrabudgétaires : un processus collaboratif de planification des activités a également été adopté dans le cadre du montant de 12,4 millions de dollars alloué à l'UNESCO pour 2012-2013 au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'ONUSIDA. Ce processus a conduit à l'élaboration de programmes régionaux et nationaux s'appuyant sur l'expertise de différents secteurs pour contribuer à la réponse de l'UNESCO.
127. Les différents secteurs et bureaux hors Siège de l'UNESCO ont travaillé en coopération et ont mis en œuvre toutes les activités prévues. Il existe de réelles possibilités d'intensifier ces activités en 2014-2017 et des efforts sont actuellement déployés afin d'identifier des sources de financement potentielles à l'appui de ces dernières.

Plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe

128. La plate-forme intersectorielle sur l'appui apporté par l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe – qui rassemble tous les secteurs de programme, services centraux et bureaux hors Siège concernés – s'est réunie de manière régulière afin d'organiser la coordination immédiate des interventions consécutives à une crise et de veiller à la cohérence stratégique de l'action menée en matière de préparation aux situations de crise, de prévention des conflits, de réduction des risques de catastrophe et de consolidation de la paix. Durant l'exercice biennal couvert par le 36 C/5, en dépit des difficultés financières, cette plate-forme a réussi à coordonner de manière cohérente l'assistance dispensée à un certain nombre d'États membres touchés par une crise, par le biais de huit projets.

129. Les principales réalisations sont les suivantes :

- La réponse immédiate à la crise qui a fait suite au passage du typhon Haiyan/Yolanda aux Philippines. L'UNESCO a envoyé 12 missions d'experts afin d'évaluer les besoins urgents dans les régions touchées, et apporté son soutien aux mécanismes de coordination post-catastrophe, notamment au Plan de réponse stratégique de l'OCHA et à l'évaluation des dommages et des pertes menée par la Banque mondiale. L'Organisation a établi un bureau temporaire à Manille, sous les auspices du Bureau régional pour la science à Jakarta.
- Le bureau de projet de Tripoli (Libye) a été établi, il a reçu un appui et sa viabilité a été assurée grâce au partage des coûts avec le Gouvernement libyen. Le bureau a mis en œuvre des projets axés sur la protection du patrimoine culturel, la planification et la gestion de l'éducation, l'enseignement technique et professionnel et la liberté de la presse.
- Un appui a été apporté au bureau de projet de l'UNESCO à Yangon, afin qu'il lui soit possible de mieux soutenir la transition du Myanmar vers la démocratie et le développement, notamment au titre des missions essentielles de l'Organisation dans le domaine de l'éducation, de la communication, de la réduction des risques de catastrophe, de la culture et du patrimoine et de la consolidation de la paix.
- Un appui a été apporté aux activités menées en Somalie et la coordination des interventions PCPD en Afrique de l'Est a été renforcée, ce qui a permis de contribuer efficacement aux mécanismes de coordination « post-crise » pertinents mis en place par les Nations Unies, ainsi qu'aux évaluations conjointes des besoins.
- L'action menée par l'UNESCO à Gaza a été intensifiée en réponse à la recrudescence de la violence observée depuis novembre 2012. Les activités suivantes ont été mises en œuvre : évaluation rapide des dommages causés aux établissements d'enseignement supérieur, élaboration de plans d'urgence adaptés à chaque établissement scolaire, activités de soutien psychosocial, et programme intégré de mobilisation et de renforcement des capacités communautaires.
- En juin 2013, un appui a été apporté à la mission d'évaluation technique de Tombouctou afin de déterminer l'étendue des dommages causés au patrimoine culturel du Mali et d'affiner le plan d'action élaboré en conséquence.
- Amélioration de la cohésion sociale par le biais de l'éducation et de l'accès à l'information dans les zones de conflit de la région de Khyber-Pakhtunkhwa et les régions frontalières entre le Pakistan et l'Afghanistan.
- Formation des forces de sécurité tunisiennes en matière de liberté d'expression, de liberté de la presse et de sécurité des journalistes afin de promouvoir les principes démocratiques.

- Éducation des jeunes filles en faveur de la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano – Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone.
 - Renforcement des capacités intersectorielles au Viet Nam pour l'élaboration d'un plan global de préparation et de réaction aux catastrophes naturelles et de réponse au changement climatique par le biais de l'action communautaire.
 - Un appui a été apporté au Bureau de l'UNESCO à Juba (Soudan du Sud), afin qu'il puisse participer avec succès au programme de désarmement, démobilisation et réintégration (programme de DDR). Dans ce cadre, l'UNESCO répond aux besoins des ex-combattants et leur dispense un enseignement et une formation techniques et professionnels.
 - Le bureau de projet de Tunis (Tunisie) a été mis sur pied et a reçu un appui. Ce bureau a mis en œuvre des projets axés sur la liberté d'expression, l'éducation de qualité et la protection du patrimoine culturel. Il a joué un rôle important dans la promotion de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information, des droits garantis par la Constitution.
- 130.** Des fonds extrabudgétaires ont été mobilisés pour des projets financés et coordonnés par la plate-forme PCPD, notamment auprès de partenaires du secteur privé tels que Samsung, qui a fourni 1 million de dollars pour un projet PCPD au Viet Nam.
- 131.** Certes, la plupart des objectifs définis et des résultats escomptés pour la plate-forme PCPD ont été atteints, mais la situation financière a eu un impact négatif sur la réalisation des résultats concernant la formation du personnel de l'UNESCO à la stratégie et au mécanisme d'intervention adaptés aux situations de post-crise et de post-catastrophe. Au cours de l'exercice biennal précédent, quelque 120 fonctionnaires de l'Organisation en poste ont suivi un stage d'une durée de trois jours et demi dans ce domaine. En conséquence d'une mesure de réduction des coûts, aucun nouveau stage n'a pu être organisé pendant l'exercice biennal 2012-2013. En guise de compensation, l'UNESCO a enrichi sa base de ressources en ligne accessible par l'Intranet, qui compte désormais 400 membres enregistrés et quelque 1 000 documents et matériels portant sur les situations de post-crise et de post-catastrophe, utilisés pour guider les collègues participant à des interventions post-crise.
- 132.** La plate-forme intersectorielle PCPD a contribué à la réalisation des deux priorités globales de l'Organisation. En ce qui concerne la priorité globale Afrique, la plate-forme PCPD a financé et supervisé la mise en œuvre d'un certain nombre de projets dont bénéficient les États membres africains, notamment en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Libéria, en Namibie, en Sierra Leone, au Soudan du Sud et en Ouganda, en étroite coopération avec la plate-forme priorité Afrique. L'ensemble des 40 projets soumis à la plate-forme ont été évalués sur la base de leur contribution à l'autre priorité globale – Égalité des genres.

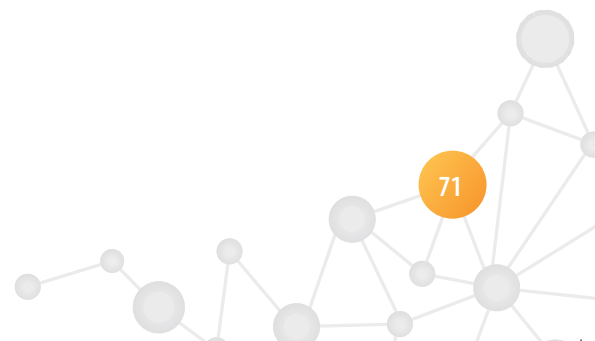


Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

- 133.** La plate-forme pour les PEID a favorisé la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et participé aux préparatifs interinstitutions en vue de l'Année internationale des PEID et de la troisième Conférence internationale sur les PEID (Samoa, septembre 2014). La brochure « Islands of the Future – Building resilience in a changing world » (Les îles du futur – Renforcer la résilience dans un monde en mutation) (novembre 2013) met en lumière les principales activités qui ont été mises en œuvre en faveur des PEID.
- 134.** La plate-forme a mobilisé les efforts de toute l'Organisation en faveur des PEID et mis en œuvre 7 projets intersectoriels. Afin de renforcer la résilience face au changement (résultat escompté 1), un atelier sur l'utilisation des données satellite à l'appui de la prise de décisions nationales relatives à l'environnement et au changement climatique dans les Caraïbes a rassemblé une quarantaine de participants originaires de sept pays (Kingston, décembre 2013). Dans le cadre des préparatifs de l'Année, l'UNESCO a pris la tête de l'initiative interinstitutions « My World, My SIDS » (Mon monde, mes PEID) qui a permis aux jeunes des îles de faire entendre leur voix, leurs déclarations et leurs recommandations dans les préparatifs régionaux et interrégionaux de la Conférence de Samoa.
- 135.** Les PEID ont également été renforcés à travers la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel (résultat escompté 2). Une Conférence interministérielle et d'experts sur les réserves de biosphère dans la sous-région des Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis, mars 2013) a adopté un plan d'action visant à renforcer le réseau de réserves de biosphère dans les PEID des Caraïbes. Suite à une réunion de praticiens traditionnels originaires des PEID de l'océan Indien (Seychelles, février 2013), des projets à petite échelle ont été lancés aux Comores, à Madagascar et à Maurice, et un réseau sous-régional a été mis en place afin de renforcer les liens entre les PEID, d'améliorer la sensibilisation et d'élaborer des lignes directrices pour la pratique de la médecine traditionnelle. Ce projet met l'accent sur l'inclusion sociale et économique des femmes, comme l'avait fait le projet au Timor-Leste sur le patrimoine naturel et culturel en tant que fondement de l'élimination de la pauvreté et de l'autonomisation.
- 136.** Afin de renforcer les possibilités éducatives, économiques et d'emploi dans les PEID (résultat escompté 3), des activités de renforcement des capacités sur les ressources éducatives libres, l'accès libre à l'information scientifique et les logiciels libres et Open Source (FOSS) ont été menées avec succès dans les Caraïbes, de même qu'une analyse des perspectives dans 17 pays des Caraïbes en vue de l'intégration des logiciels libres et Open Source et des données libres dans les cadres et les stratégies d'information nationaux.
- 137.** En réponse aux demandes de matériels éducatifs adaptés aux contextes socioculturels et linguistiques dans les PEID du Pacifique, l'UNESCO a développé en collaboration avec le Ministère de l'éducation des Îles Cook, une ressource pédagogique facilitant l'utilisation en classe de la ressource interactive « Le canoë est le peuple » de l'UNESCO sur la navigation autochtone ; en coopération avec le Gouvernement des Îles Salomon, un manuel pour les enseignants renfermant des plans de cours en langue marovo, basé sur les savoirs autochtones relatifs aux milieux de récifs et de forêt pluviale ; et avec le Ministère de l'éducation de Vanuatu, des matériels éducatifs relatifs au site du Patrimoine mondial « domaine du chef Roi Mata ».
- 138.** Le renforcement des partenariats et la mobilisation de financements extrabudgétaires se sont poursuivis. Par exemple, plus de 300 000 dollars de fonds extrabudgétaires ont été mobilisés auprès du Gouvernement danois pour des projets de fonds-en-dépôt dans les PEID, notamment en faveur de Sandwatch et de l'éducation au changement climatique, ainsi que de Climate Frontlines.

- 139.** La plate-forme intersectorielle pour les PEID a contribué à la réalisation des deux priorités globales de l'Organisation. Un certain nombre de projets mis en œuvre par la plate-forme ont bénéficié aux PEID africains, et l'égalité des genres a été encouragée par le biais de l'autonomisation politique et économique des jeunes femmes participant au processus de consultation des jeunes des PEID, par le biais d'un projet dans les PEID de l'océan Indien qui a fait participer des praticiennes de médecine traditionnelle, et par le soutien apporté aux politiques et aux mécanismes de coopération sur l'adoption des REL, de l'accès libre, des FOSS et des politiques de TIC sensibles et inclusives en matière d'égalité entre les sexes dans les PEID.

Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO

- 140.** La principale réalisation de la plate-forme est l'élaboration d'un plan d'action constitué de projets intersectoriels spécifiques en faveur de la priorité Afrique, organisés autour de quatre thématiques : l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence en Afrique ; le renforcement des liens entre éducation et culture pour le développement durable ; la mobilisation de la science, de la technologie et de l'innovation au service d'un développement durable ; et la promotion de la formation, de l'emploi et de l'intégration sociale des jeunes. Dans ce cadre, 10 projets ont été mis en œuvre au titre de la plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique. La promotion de l'égalité des genres a été un élément clé de tous les projets mis en œuvre par la plate-forme.
- 141.** Les projets ont été élaborés de manière intersectorielle en collaboration avec les unités hors Siège, en tenant compte des priorités régionales, alignées sur les décisions de l'Union africaine, en faisant participer à leur mise en œuvre les gouvernements, les commissions économiques régionales et les organisations d'intégration régionale, les institutions régionales ainsi que d'autres partenaires.
- 142.** Dans le domaine de la culture de la paix et de la non-violence en Afrique, une assistance a été apportée aux États membres afin de fournir une cartographie des ressources existantes sur l'éducation pour la paix et la prévention des conflits dans 45 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que des directives pour leur intégration dans les systèmes éducatifs. Les capacités de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) en matière de prévention des conflits transfrontaliers ont également été renforcées, en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles dans la région. Afin de favoriser l'emploi et l'intégration sociale des jeunes en Afrique, des stages ont été organisés afin de renforcer les capacités des jeunes hommes et femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat social et de la promotion d'une culture de la paix. À cet égard, les capacités des centres de l'UNESCO de catégorie 2 organisant les stages, à savoir le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA), au Burkina Faso, et le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (GCY) au Malawi, ont été renforcées.
- 143.** En ce qui concerne la promotion des liens entre l'éducation et la culture afin de favoriser l'emploi des jeunes, une réunion ministérielle de haut niveau a été organisée en novembre 2013 à Praia (Cabo Verde). La réunion a donné lieu à la Déclaration de Praia, qui recommande que chaque pays formule sa propre stratégie pour la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur créatif, afin de remédier aux taux de chômage élevés dans le continent. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), des outils/matériels scientifiques liés à la prévision des sécheresses saisonnières pour la gestion des ressources en eau ont été élaborés afin de traiter les problèmes de sécurité alimentaire et d'améliorer le bien-être des femmes. Des logiciels d'ingénierie spécialisée en hydrologie (HOPE) pour la gestion de l'eau ainsi qu'un guide de ressources pour les journalistes sur le traitement des questions relatives au changement climatique ont également été élaborés. Une formation d'experts sur le suivi de la sécheresse

a par ailleurs été organisée à AGRHYMET, au Niger. Quelques outils d'apprentissage en ligne destinés aux jeunes ont également été élaborés, qui mettent l'accent sur la connaissance du rôle des femmes dans l'histoire de l'Afrique.

Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

I. Principales réalisations

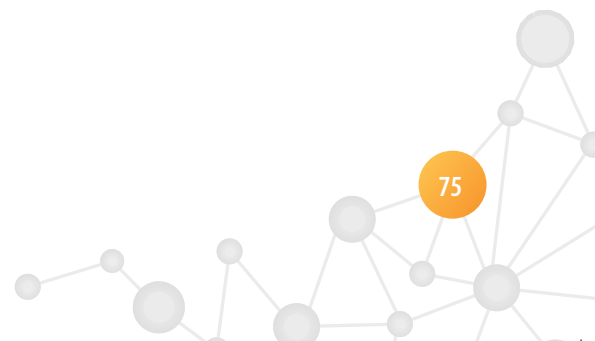
- 144.** L'élaboration d'une Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, qui a été approuvée par la Conférence générale à sa 37^e session, a été l'une des principales réalisations ayant permis de démultiplier et de renforcer **l'impact des programmes de l'UNESCO en Afrique**, grâce à une meilleure identification des besoins prioritaires de développement du continent et une mise en œuvre conjointe, tenant compte des recommandations de l'évaluation de la priorité Afrique réalisée en juin 2012. La Stratégie s'inscrit dans le court et moyen terme (37 C/4-C/5), et offre une vision prospective pour le continent, en prêtant attention aux tendances ainsi qu'aux germes de changement qui vont influencer dans la décennie à venir son développement. Elle a été élaborée suivant un processus de consultations entreprises depuis 2011 avec les États membres et leurs représentants auprès de l'Organisation, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la société civile, les institutions spécialisées, les partenaires au développement du continent ainsi que les membres du Secrétariat de l'UNESCO opérant en particulier sur le terrain. La Stratégie comprend également six programmes phares ainsi qu'un plan d'action pour leur mise en œuvre.
- 145.** La plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre, dirigée par l'ADG/AFR, a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la **coordination intersectorielle**, nécessaire à une appropriation collective, en termes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes destinés à l'Afrique, en tant que « priorité globale ». La plate-forme a permis de réactiver et de valoriser les mécanismes de coordination existants, en faisant participer des spécialistes de programme au Siège et hors Siège, et d'élaborer des projets et des programmes spécifiques. À cet égard, l'accent a été mis sur le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et sur la promotion d'une culture de la paix en Afrique, en ciblant essentiellement les jeunes, et un portefeuille de 10 projets intersectoriels ont été mis en œuvre.
- 146.** Le Département Afrique a notamment élaboré des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités dans ces deux domaines, telles que l'organisation de la Conférence ministérielle sur « La science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique » (Nairobi, 2012) et l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la création d'une Alliance mondiale pour la science, la technologie et l'innovation (en coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles). Dans le domaine de la culture de la paix, une approche spécifique a été mise en place, soulignant le rôle des sources et ressources de l'Afrique pour la paix et la réconciliation, à travers (i) l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'action pour une culture de la paix en Afrique (forums d'Abidjan, 2012, et de Luanda, 2013), (ii) l'élaboration de campagnes nationales de sensibilisation du public (Angola) et (iii) la création de réseaux continentaux de la société civile (Réseau de fondations et instituts de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique, créé à Addis-Abeba en 2013, et propositions en cours pour la création de réseaux similaires relatifs aux femmes et aux jeunes). La Commission de l'Union africaine, les gouvernements (Angola, Côte d'Ivoire et Libéria) et les organisations de la société civile, notamment le secteur privé, ont été pleinement

associés à cette démarche. Les activités de coopération avec la Commission de l'Union africaine ont été enrichies et renforcées en étroite collaboration avec le Bureau d'Addis-Abeba.

- 147.** Pour ce qui concerne **la coopération avec les États membres et les réseaux d'organisations de la société civile ainsi que le partenariat avec le secteur privé**, les résultats atteints sont multiples. Au niveau politique, ceci se traduit par un capital confiance et le soutien exprimé à l'UNESCO, via la Directrice générale, par la Présidente en exercice de l'Union africaine, ainsi que par les réponses positives des États d'Afrique à l'appel de contribution volontaire au fonds multidonateurs d'urgence (Congo, Cameroun, Gabon, Namibie, Tchad) et à l'accueil de réunions par des États (contribution en nature) tels que le Kenya et l'Angola. En termes de plaidoyers communs, cela se traduit aussi par les contributions financières (Angola, Burkina Faso, Brésil) et actions en faveur de l'Histoire générale de l'Afrique et d'autres projets phares tels que le rôle des femmes dans le processus de développement. La coopération avec les États membres s'est renforcée par la mise en œuvre d'activités communes, telles que celles menées dans le cadre de la célébration d'anniversaires approuvés par la Conférence générale (le 50^e anniversaire de l'Organisation panafricaine des femmes (OPF/PAWO 2012), le 350^e anniversaire de la reine Njinga Mbande, centième anniversaire d'Aimée Césaire) et l'organisation annuelle, en partenariat avec le groupe africain, de la Semaine de l'Afrique (Conférence Ki-Zerbo 2013). Dans le cadre de l'élargissement de la coopération avec les organisations de la société civile africaine, des ONG prioritaires ont établi des relations officielles avec l'Organisation ou signé des accords de partenariat (OCPA, CERDOTOLA, FAS). Des partenariats avec les ONG et le secteur privé ont permis de financer des activités au Siège et sur le terrain (par exemple, CEPS avec Air France, Groupe Azalai et ASKY – Forum sur la culture de la paix en Afrique de l'Ouest – Abidjan 2012/AIED – Journée internationale de la paix 2012).
- 148.** La coopération avec les instituts et centres de l'UNESCO de catégorie 2 a été renforcée dans les domaines de la jeunesse et des femmes (CIEFFA-Burkina Faso et GCY-Malawi) et dans le domaine de la gestion de l'eau et du changement climatique (instituts pour l'eau et l'ingénierie environnementale au Burkina Faso et en Serbie).
- 149.** **La visibilité de l'action de l'UNESCO en Afrique a été renforcée** à travers l'impact des activités susmentionnées et d'autres événements majeurs organisés en coopération avec les délégations permanentes et visibles sur le portail Afrique et dans les médias. En outre, la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique sera soutenue par une stratégie de communication visant à promouvoir les principaux aspects des actions menées par l'UNESCO en Afrique, lancée en décembre 2013 en collaboration avec les bureaux hors Siège de la région.

II. Défis et enseignements pour l'avenir

- 150.** Afin de prolonger l'impact sur la durée des axes d'action initiés pendant le biennium 2012-2013 (STI, culture de paix, jeunesse) et soutenir la mise en œuvre des programmes phares de la Stratégie opérationnelle de la priorité Afrique, la mobilisation de fonds extrabudgétaires et de partenariats doit être l'une des priorités principales du Département Afrique dans les deux biennia à venir.



Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité des genres

I. Principales réalisations

- 151.** Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'UNESCO a continué de mettre en œuvre sa priorité globale Égalité des genres par des actions de conseil et de dialogue sur les politiques, de plaidoyer de haut niveau, de renforcement des capacités, de coordination et de réseautage, et de création de nouveaux partenariats et de renforcement de partenariats existants, ainsi que par la mise en œuvre d'initiatives sexospécifiques et intégrant la question de l'égalité des genres.
- 152.** L'une des principales activités de l'Organisation durant la période considérée a été la rédaction du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 (GEAP II). Élaboré dans le cadre de consultations élargies avec le personnel de l'UNESCO, les États membres et le réseau des organismes des Nations Unies, le Plan d'action a été adopté par la Conférence générale à sa 37^e session en tant qu'addendum (37 C/4 Add.2) à la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et au Programme et budget pour 2014-2017 (37 C/5). Le GEAP II s'appuie sur les enseignements tirés du GEAP I (2008-2013) et reflète les recommandations de l'examen d'IOS et de l'Audit participatif du BIT. Il traduit sur le plan opérationnel les priorités et les objectifs stratégiques de façon à garantir une approche globale et cohérente de la promotion de l'égalité des genres au sein de l'UNESCO et dans les relations avec les États membres. Le GEAP II est étroitement articulé avec les documents C/4 et C/5 et contient des cibles et des plans de mise en œuvre clairs et réalistes, ainsi que des structures et des chaînes de responsabilité pour la réalisation des résultats escomptés.
- 153.** Le troisième « Rapport de la Directrice générale sur les actions menées par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres » (37 C/INF.18) a été préparé grâce à une autre contribution de toute l'Organisation et a été présenté à la Conférence générale à sa 37^e session. Le rapport en question : (i) décrit les initiatives entreprises et les résultats obtenus ; (ii) met en relief les initiatives axées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation ; (iii) recense les principales difficultés rencontrées et les principaux enseignements retenus ; (iv) formule des recommandations pour l'avenir.
- 154.** Les multiples actions menées par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes au niveau national continuent de donner des résultats positifs [les rapports sur les résultats obtenus figurent dans l'évaluation stratégique de chaque grand programme]. Durant cet exercice biennal, ODG/GE a élaboré un cadre pour le suivi et l'enregistrement systématiques et ciblés, et la constitution d'une base de connaissances sur les activités et les initiatives en matière d'égalité des sexes mises en œuvre sur le terrain. Ce cadre : (i) sert d'outil pour l'évaluation et l'enregistrement systématiques des projets/initiatives exécutés sur le terrain dans une optique sexospécifique et – ultérieurement – de ceux qui le sont dans le souci de prendre systématiquement en compte les questions relatives à l'égalité des sexes ; (ii) sert de plate-forme pour le recueil sélectif des conclusions du suivi ; (iii) favorise les échanges au sujet de la priorité globale Égalité des genres parmi les membres du personnel ; (iv) suscite des recommandations pratiques s'agissant du respect de la parité des sexes ; (v) fait en sorte que la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes soit mesurée à l'aune de résultats concrets ; (vi) renforce et diversifie les capacités de suivi ; (vii) constitue une collection d'enregistrements visuels de témoignages de bénéficiaires des initiatives prises sur le terrain par l'UNESCO en faveur du respect de la parité des sexes.

- 155.** En outre, durant cet exercice biennal, l'UNESCO a élaboré et intégré à SISTER un outil de gestion pour le suivi des ressources – le Marqueur pour l'égalité des genres (GEM). Cet outil est une condition obligatoire pour tous les organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP). Il est fondé sur un système de codage destiné à mesurer jusqu'à quel point les activités contribuent à la promotion de l'égalité des genres. Le GEM est fondé sur une échelle de 4 points contenant des indicateurs du degré de contribution des activités téléchargées dans SISTER – allant de 0 (ne contribue pas à l'égalité des genres), à 1 (sensible au genre), 2 (attentive au genre), et 3 (vise à transformer les relations de genre).
- 156.** Conformément à une recommandation formulée par IOS à l'issue de son examen, l'UNESCO a mené un exercice de recensement des capacités de son personnel. Une enquête en ligne a permis de recueillir des données sur la base de l'auto-évaluation des membres du personnel s'agissant de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'égalité des genres. Les résultats de l'exercice servent à : (i) identifier et repérer les capacités existantes dans les grands programmes, les services centraux, les unités hors Siège et les instituts de catégorie 1 (achevé) ; (ii) préparer un plan biennal de renforcement des capacités et de gestion des connaissances en faveur de la priorité globale Égalité des genres (achevé) ; (iii) renouveler le mandat des points focaux pour le genre (PFG) en fonction des capacités existantes (en cours). Le mandat révisé des PFG a été élaboré afin de renforcer leur rôle et leurs responsabilités consistant à faire respecter l'engagement renouvelé de l'Organisation en faveur de la priorité globale Égalité des genres.
- 157.** À l'extérieur, l'UNESCO a poursuivi sa collaboration dynamique et efficace avec diverses entités du système des Nations Unies, à commencer par ONU-Femmes. L'UNESCO a pris part à l'élaboration, sous la direction d'ONU-Femmes, d'une formation de base à la parité des sexes, accessible en ligne par l'ensemble du personnel des organismes du système des Nations Unies. Cette formation, tout comme le manuel destiné aux points focaux pour le genre du système des Nations Unies, s'inspire de l'œuvre pionnière de l'UNESCO dans ce domaine. L'UNESCO a également dirigé l'élaboration – grâce à des fonds en provenance d'ONU-Femmes – d'un module d'apprentissage en ligne interactif sur l'égalité des sexes et l'éducation, qui sera incorporé à la formation de base à la parité des sexes à laquelle toutes les entités du système auront accès en ligne.
- 158.** Au cours de l'exercice biennal, l'UNESCO a présenté son premier rapport au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur la politique du Conseil des chefs de secrétariat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CEB/2006/2). Globalement, si l'on prend en compte les 15 indicateurs de résultats cités dans le Plan d'action des Nations Unies, l'UNESCO dépasse les attentes à quatre titres, satisfait les attentes à un titre et obtient des résultats proches des attentes à dix titres. Une analyse comparative des résultats de l'UNESCO réalisée par ONU-Femmes a mis en relief ce qui suit : (i) l'action continue que mène l'UNESCO aux fins de l'incorporation d'un marqueur de l'égalité des sexes dans le logiciel SISTER est considérée comme un pas en avant très important en matière de suivi des ressources ; (ii) l'UNESCO est félicitée pour avoir mis en place une formation obligatoire à l'égalité des sexes.

II. Défis et enseignements pour l'avenir

- 159.** La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres de l'UNESCO au cours de l'exercice biennal 2012-2013 a été le décalage entre les engagements fermes pris en faveur de l'égalité des sexes dans les documents stratégiques, d'un côté, et leur traduction optimale en mesures concrètes au niveau de la conception des programmes, de l'allocation de fonds, du suivi et de la présentation des résultats et de l'évaluation, de l'autre côté. Ce décalage affecte différemment les deux pierres angulaires de l'approche de l'UNESCO en matière d'égalité des sexes : la programmation sexospécifique, qui lutte contre les inégalités de genre dans des domaines spécifiques en mettant l'accent sur les femmes et les filles ou sur les hommes et les garçons, mais aussi sur la transformation



des normes associées à la masculinité et à la féminité, est comprise et appliquée plus aisément. Dans le même temps, bien que la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité entre les sexes ait été réaffirmée en tant que stratégie la plus prometteuse pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies, son utilisation exige de renforcer davantage les capacités et d'améliorer les structures de responsabilisation, notamment les mécanismes de suivi de l'allocation de fonds.

- 160.** La mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres a également souffert d'un manque de ressources et de capacités – humaines et financières – qui s'est aggravé compte tenu de la situation financière durant le dernier exercice biennal (réduction de 80 % du budget ordinaire d'ODG/GE). Ce déficit budgétaire a été atténué grâce à l'expertise de l'équipe d'ODG/GE et au réseau de PFG. Des fonds limités ont également été fournis par le Fonds d'urgence et un financement externe a été obtenu auprès du secteur privé et de fonds-en-dépôt dédiés à des initiatives nationales. Enfin, une série de nouveaux partenariats en faveur de projets innovants ont été conclus et des efforts systématiques et concertés sont menés afin de s'assurer que les ressources – à la fois ordinaires et extrabudgétaires – des grands programmes et des autres programmes soient axées sur la maximisation de l'impact, ainsi que sur le développement de structures et de capacités durables pour faire progresser l'égalité des genres.
- 161.** L'identification de résultats, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence spécifiques par les grands programmes dans le cadre du GEAP II et leur harmonisation dans le document 37 C/5, le renforcement de la reddition de comptes et des cadres de responsabilisation au titre du GEAP II, l'introduction du Marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER et le plan de renforcement des capacités révisé en faveur de l'égalité des genres constituent les éléments clés de la série de mesures adoptées afin de remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres pendant la nouvelle période à moyen terme.

Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget

- 162.** Durant l'exercice 2012-2013, le Bureau de la planification stratégique (BSP) a déployé ses ressources de manière efficace et efficiente afin de mettre en œuvre le plan d'action comme demandé par la Conférence générale (résolution 36 C/74) et de réaliser les objectifs qui y sont énoncés. Pour faire face aux difficultés liées aux contraintes financières de l'Organisation, BSP a mobilisé son personnel et adapté ses méthodes de travail de façon à mettre davantage l'accent sur l'appui à la planification stratégique et au recentrage des activités, à l'exécution du programme axée sur les résultats dans les domaines prioritaires, à la mobilisation des fonds, et au travail visant à affirmer le rôle de chef de file de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies dans des domaines tels que l'éducation, la culture et l'eau.
- 163.** Le rôle de BSP dans la gestion de la situation financière de l'UNESCO au cours de l'exercice biennal 2012-2013 a été reconnu par le Commissaire aux comptes dans son rapport d'audit sur la « Gestion de la crise budgétaire et financière de l'UNESCO » (document 191 EX/28 Partie II, par. 24 : « Compte tenu de l'inertie de la dépense dans l'Organisation, le fait d'avoir pu contenir environ la moitié de l'impasse financière montre un réel engagement de la part des hauts responsables de l'UNESCO – plus particulièrement du Bureau de la gestion financière (BFM) et du Bureau de la planification stratégique (BSP) – et le niveau important d'efforts déployés pour apporter des réponses immédiates et efficaces à la crise »).
- 164.** Avec un budget propre réduit de 14 %, BSP a travaillé en étroite collaboration avec toutes les unités de l'Organisation, au Siège, hors Siège et dans les Instituts, et fourni des services de soutien du programme et de conseil stratégique sur les questions relatives au programme tout au long de l'exercice biennal. Les sept résultats escomptés au titre de BSP ont tous été réalisés, quoique dans des limites réduites pour certains, comme le résultat escompté en matière de formation du personnel à la gestion axée sur les résultats (résultat escompté 7).

Principales réalisations dans les domaines suivants

Mise en œuvre du programme

- 165.** **Tout au long de l'exercice biennal, BSP** a continué de suivre étroitement la révision des plans de travail dans SISTER, et leur mise en œuvre, en veillant de concert avec toutes les unités de l'UNESCO à l'application des principes suivants : mieux cibler le programme sur les domaines correspondant à un avantage comparatif reconnu et à un rôle de chef de file à l'échelon international ; améliorer la définition des priorités stratégiques et l'efficacité avec laquelle l'exécution du programme satisfait aux résultats escomptés ; répondre pleinement aux priorités globales, Afrique et Égalité des genres, et aux besoins des groupes prioritaires ; donner la priorité à la mise en œuvre sur le terrain et s'acquitter des obligations statutaires ; mobiliser des fonds additionnels tout en veillant à la complémentarité et à la bonne articulation des ressources extrabudgétaires avec les priorités du Programme ordinaire ; et s'assurer de la totale conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats (RBM).
- 166.** Outre la présidence et la direction de la plate-forme intersectorielle « Promotion d'une culture de la paix et de la non-violence », BSP a fourni des services de coordination, de conseil et d'appui aux cinq autres plates-formes intersectorielles, et assuré, en coopération avec les principaux responsables des plates-formes, la sélection sur des bases compétitives et la mise en œuvre axée sur les résultats et en temps voulu de 55 projets au titre des plates-formes intersectorielles, auxquels ont été alloués un montant total

- de 2,8 millions de dollars provenant du budget du programme ordinaire, et près de 3 millions de dollars prélevés sur le Fonds d'urgence (voir le rapport dans le document 194 EX/4 Partie I (A)).
- 167.** Conformément aux recommandations résultant de l'audit et de l'évaluation conjoints du cadre de gestion des instituts et centres de catégorie 2 réalisés par le Service d'évaluation et d'audit (IOS), et suite aux décisions du Conseil exécutif à ce sujet, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre d'un groupe intersectoriel sur la question dirigé par BPS : les procédures de renouvellement du statut ont été renforcées, les activités des instituts et centres sont mieux alignées sur les stratégies sectorielles, les règles du réseau en matière de suivi et d'établissement de rapports ont été révisées, et des mesures ont été mises en place pour réduire les coûts du maintien de ce réseau pour l'UNESCO (voir 192 EX/15 Partie I). Sur cette base, des propositions d'amendements de la stratégie ont été élaborées, puis approuvées par la Conférence générale à sa 37^e session (résolution 37 C/93).
- 168.** La mobilisation de ressources extrabudgétaires a contribué de manière essentielle à renforcer l'impact et la portée des programmes de l'UNESCO. Le déficit de financement qui a résulté de la réduction du budget du Programme ordinaire biennal de l'UNESCO du fait du non-paiement de contributions mises en recouvrement a suscité des pressions accrues qui ont poussé l'Organisation, et BSP en particulier, à élargir la base de donateurs de l'UNESCO et à s'efforcer de collecter des fonds additionnels auprès de sources extrabudgétaires. Durant l'exercice biennal 2012-2013, un montant total de 553 millions de dollars a été réuni pour renforcer le budget du programme ordinaire, soit une progression de 6,3 % par rapport aux fonds mobilisés au cours de l'exercice précédent (518 millions de dollars), et ce malgré les crises financières qui frappent actuellement toutes les catégories de donateurs. Sur ce montant total, 64 % était destiné à financer des projets mis en œuvre sur le terrain.
- 169.** De nouveaux accords de fonds-en-dépôt, dont des fonds constitués au profit du donateur, ont été signés avec des États membres parmi lesquels l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Brésil, le Cameroun, la Chine, l'Indonésie, l'Iraq, le Koweït, la Malaisie, le Mozambique, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande. Dans le même temps, des donateurs traditionnels de l'UNESCO tels que la Belgique (Flandre), l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse restent des soutiens majeurs de l'action de l'UNESCO. Les contributions volontaires de la France, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, en particulier, ont connu un accroissement significatif au cours de cette période. La création du Fonds d'urgence a également aidé à élargir et diversifier la base de donateurs de l'UNESCO avec des contributions et des engagements de pays du Sud, venus s'ajouter aux donateurs traditionnels de l'UNESCO – Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Belize, Cameroun, Congo, Gabon, Indonésie, Islande, Iraq, Kazakhstan, Luxembourg, Monaco, Maurice, Namibie, Oman, Qatar (Bureau de Son Altesse la Cheikha Mozah), Saint-Marin, Tchad, Timor-Leste et Turquie – dont beaucoup sont des donateurs nouveaux de l'UNESCO, contribuant pour la première fois.
- 170.** Le Mémoire d'accord entre l'Union européenne et l'UNESCO, signé en octobre 2012, porte ses fruits. De nouveaux projets et des négociations en cours porteront le montant des contributions de l'UE à 30 millions d'euros. L'UNESCO a élargi sa coopération avec les banques de développement multilatérales et reçoit notamment une aide de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative de Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) lancée par celle-ci⁴. Durant l'exercice biennal 2012-2013, le Conseil d'administration du GPE a alloué 29 millions de dollars destinés à financer différents projets d'éducation qui doivent être gérés par l'UNESCO, y compris ses Instituts de catégorie 1.
- 171.** Un montant total de 55,7 millions de dollars a été collecté auprès du secteur privé (sociétés commerciales et fondations). C'est là le résultat d'une plus large diversification de l'éventail de partenaires avec des donateurs privés de Chine et du Brésil, ainsi que de la région des États arabes, notamment du Qatar et

4 Le Partenariat mondial pour l'éducation regroupe 60 pays en développement, des gouvernements donateurs, des organisations internationales, le secteur privé, des enseignants et des groupes de la société civile ou d'ONG résolus à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015.

des Émirats arabes unis. Parmi les partenaires majeurs figurent le Dalian Wanda Group, Phoenix TV, la municipalité de Nanjing, le holding Shenzhen Huaqiang pour ce qui est de soutenir les programmes prioritaires de l'UNESCO dans les domaines de la culture et du tourisme durable, GEMS Education et la Fondation Education Above All s'agissant de financer la formation des enseignants et l'éducation de qualité, et Social Service Industry (SESI) en ce qui concerne les sciences sociales.

- 172.** La Section de la prospective du Bureau de la planification stratégique a travaillé en étroite coopération avec un large éventail de partenaires et a organisé une série d'événements et de projets conçus pour montrer comment l'amélioration des perspectives d'avenir pouvait être utilisée aux fins de la prise de décision et de la réflexion stratégique. Les conclusions de la série pionnière des Forums du futur, qui a été notamment l'occasion de discussions sur les politiques et les stratégies entre décideurs et parties prenantes, sont venues nourrir le processus de Rio + 20, la priorité Afrique, la Réunion d'examen SMSI + 10 et l'élaboration du C/4 et du C/5. De plus, les initiatives en matière de prospective, depuis les Forums, conférences et séminaires du futur jusqu'aux ateliers d'apprentissage par l'action sur le terrain (Futures Literacy UNESCO Knowledge Laboratories), ont sensiblement renforcé, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNESCO, la capacité d'intégrer plus efficacement le futur dans tout un éventail de thèmes et de méthodes prospectives importants. L'UNESCO a montré clairement la voie dans sa fonction de laboratoire d'idées en déployant des approches avancées des systèmes d'anticipation face à des questions importantes pour tous les secteurs de l'Organisation et les communautés clés. La première Chaire UNESCO de systèmes d'anticipation a été créée à l'Université de Trente (Italie) en 2013, et d'autres suivront.
- 173.** En résumé, le soutien à l'exécution du programme, la révision périodique des plans de travail et le suivi régulier de la mise en œuvre du programme et les rapports au Conseil exécutif, ainsi que l'appui à la mobilisation de fonds additionnels auprès de sources extrabudgétaires en harmonie et en synergie avec les ressources du Programme ordinaire, ont contribué à assurer la cohérence de l'ensemble du processus de programmation et de budgétisation, à maîtriser les coûts et à maintenir un rythme d'exécution du programme acceptable en une période de difficultés financières extrêmes, permettant ainsi à l'Organisation d'atteindre de manière satisfaisante les résultats définis dans le 36 C/5 approuvé (cf. 194 EX/4). Les États membres ont suivi de près et noté les progrès accomplis concernant la méthodologie et les rapports relatifs à la réalisation des résultats et se sont déclarés satisfaits des efforts de la Directrice générale et des mesures prises par elle pour assurer l'exécution du programme en dépit d'importantes coupes budgétaires (cf. décision 192 EX/4).

Établissement du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2019 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2014-2015 (37 C/5)

- 174.** Conformément aux résolutions 36 C/1 et 36 C/112 de la Conférence générale, BSP a lancé l'élaboration des propositions préliminaires concernant le 37 C/4 et 37 C/5 en janvier 2012. Le processus, qui a donné lieu à des consultations à divers niveaux avec les États membres de l'UNESCO, y compris les commissions nationales et les délégations, ainsi qu'avec les OIG et les ONG, a permis l'élaboration en temps voulu des projets de 37 C/4 et de 37 C/5. BSP s'est assuré aussi que les documents stratégiques complémentaires établis pour les deux priorités globales, Afrique et Égalité des genres, étaient conformes aux indications et décisions des États membres. Les quatre documents ont tous été adoptés par la Conférence générale à sa 37^e session.
- 175.** En outre, et à la demande du Conseil exécutif, BSP a établi un « Plan des recettes et des dépenses et un plan de restructuration basés sur la situation de trésorerie de 507 millions de dollars attendue pour 2014-2015 » (37 C/5 Addendum 2 Rev.), qui a été approuvé par la Conférence générale à sa 37^e session, en même temps que le 37 C/4 et le 37 C/5.

Positionnement stratégique de l'Organisation par la collaboration et les partenariats interorganisations

- 176. Réforme des Nations Unies et efforts pour assurer la cohérence à l'échelle du système :** Alors que le système des Nations Unies pour le développement s'emploie à reproduire à plus grande échelle les acquis de ces dernières années afin d'assurer sa cohérence globale, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », l'UNESCO a continué de prendre une part active aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies au niveau mondial et interorganisations, y compris au sein du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et de ses trois organes subsidiaires – le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP), le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) ainsi que le GNUM et ses propres organes subsidiaires – en tenant également compte de l'Orientation stratégique issue de l'Évaluation externe indépendante (EEI) encourageant à renforcer encore davantage la collaboration avec le système des Nations Unies.
- 177.** L'UNESCO a contribué aux principales activités menées par le système des Nations Unies au cours du dernier exercice biennal en vue de la réforme des Nations Unies et d'une meilleure harmonisation des actions de l'ensemble du système aux niveaux des pays et à l'échelon régional, y compris dans le cadre du travail des équipes de pays des Nations Unies et des équipes régionales du GNUM (voir le rapport contenu dans les documents 194 EX/4 Partie I (B) et 194 EX/4 Add.). Entre autres, l'UNESCO a présidé une équipe spéciale et d'évaluation interorganisations du GNUM qui a élaboré un accord interorganisations sur le financement futur du système des coordonnateurs résidents. Les travaux de cette équipe ont abouti à l'adoption d'un accord de partage des coûts historique et sans précédent, qui est à présent appliqué et vise à assurer un financement équitable et prévisible du système des coordonnateurs résidents en tant que pilier majeur de l'action commune des organismes des Nations Unies à l'échelon régional et au niveau des pays.
- 178.** Après la phase pilote de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » en 2007, les bonnes pratiques forgées depuis sont aujourd'hui réunies et diffusées dans l'ensemble du système sous la forme de « procédures opérationnelles normales ». Cette mesure fait suite à l'examen quadriennal complet de 2012, qui a reconnu les avancées réalisées, notamment dans le cadre de l'« unité d'action ». En sa qualité de membre d'un groupe de haut niveau du GNUM chargé de formuler des « procédures opérationnelles normales » à l'intention des pays choisissant de mettre en œuvre l'initiative, l'UNESCO a participé à l'élaboration de ces outils, et a codirigé les travaux sur l'harmonisation des activités de gestion.
- 179.** Dans le cadre de l'effort collectif croissant du système des Nations Unies visant à renforcer la transparence de ses opérations, notamment pour répondre à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, l'UNESCO contribue aux délibérations d'un groupe de travail interorganisations et à une réflexion à l'échelle du système sur la transparence afin que les partenaires puissent avoir accès à l'information de qualité produite par les organismes du système des Nations Unies.
- 180.** À l'échelon régional et au niveau des pays, BSP a continué de soutenir la participation de l'UNESCO aux équipes régionales du GNUM et aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en fournissant des fonds d'appui dédiés provenant de la part de 1 %, gérée par lui, de l'allocation globale de 2 % des ressources des grands programmes destinée à soutenir la participation de l'UNESCO à la programmation conjointe par pays. De plus, BSP a continué de donner des conseils et d'apporter son soutien aux bureaux hors Siège pour la préparation des Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays, en vue de la réalisation de l'objectif 5 de la feuille de route.
- 181.** En lançant l'examen et la mise à jour des accords de partenariat avec bon nombre de ses partenaires des Nations Unies, BSP a contribué à renforcer l'impact, l'efficacité et l'efficacité d'un système des Nations Unies « Uni dans l'action » et l'exécution. Quatre nouveaux mémorandums d'accord ont été signés au cours de l'exercice biennal : avec ONU-Femmes, l'UIT, l'OMM et l'OMT. Un certain nombre d'autres mémorandums d'accord sont en cours de négociation, notamment avec les Volontaires des Nations

Unies, le PNUD, le PNUE, l'OIT, le PAM, l'ONUDI, le Département des opérations de maintien de la paix et l'UNFPA.

- 182.** BSP a coordonné le processus de préparation de la participation de l'Organisation à la Conférence Rio + 20, a piloté la coopération intersectorielle et a aidé à l'élaboration du message principal et de la publication clé de l'UNESCO pour Rio + 20, « Des économies vertes aux sociétés vertes : l'engagement de l'UNESCO pour le développement durable ». Le document final de Rio + 20 a entériné plusieurs propositions de l'UNESCO concernant l'engagement mondial en faveur du développement durable. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé à l'UNESCO d'accueillir le secrétariat du Conseil consultatif scientifique, chargé de le conseiller, ainsi que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, sur les questions relatives à la science au service de la durabilité. BSP, de concert avec SC, la COI et SHS, a facilité l'établissement du Conseil consultatif scientifique, en assurant notamment la collaboration interorganisations, la liaison avec le Secrétariat de l'ONU et les préparatifs de la réunion inaugurale de ce dernier. BSP a surveillé pas à pas tous les processus de suivi politique qui ont précédé Rio + 20, comme le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et a assuré la contribution de l'UNESCO à plusieurs rapports du Secrétaire général, parmi lesquels le Global Sustainable Development Report des Nations Unies.
- 183. Préparation de l'agenda pour le développement post-2015 :** le Comité directeur sur l'après-2015, organe interne de l'UNESCO présidé par BSP et composé de représentants de toutes les unités de l'Organisation (Siège, bureaux hors Siège et Instituts de catégorie 1), a aidé à forger un consensus sur la contribution stratégique attendue de l'UNESCO, et sur l'importance de l'éducation, des sciences, de la culture, et de la communication et de l'information en tant que moteurs essentiels et stratégiques d'un agenda pour le développement complet.
- 184.** Tout au long de l'exercice biennal 2012-2013, BSP a facilité la participation active et la contribution de l'UNESCO à tous les mécanismes et groupes importants engagés dans les processus d'élaboration de l'agenda pour le développement post-2015 aux niveaux mondial/interorganisations et intergouvernemental. Parmi les forums interorganisations figurent l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (UNTT), l'Équipe spéciale du GNUD sur les OMD, l'Équipe spéciale du GNUD sur la culture et le développement, ainsi que le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD (IAEG). BSP a coordonné avec succès la contribution de l'UNESCO au rapport de l'UNTT, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous », qui a été publié en juin 2012 et sert depuis de référence pour toutes les consultations et tous les débats sur l'agenda pour le développement post-2015 (voir aussi le document 191 EX/6). Au niveau intergouvernemental, BSP a contribué à un certain nombre de notes de synthèse dans le cadre de l'Équipe spéciale technique (TST) du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (OWG), notamment les notes de synthèse de la TST sur « La science, la technologie et l'innovation, le partage des connaissances et le renforcement des capacités », ainsi qu'à des notes conceptuelles en vue d'événements et de débats thématiques de haut niveau sur l'après-2015. La coopération entre BSP et CLT a aidé à mettre sur pied une consultation sur la culture et le développement après 2015.
- 185.** Plus récemment, BSP a organisé pendant la 37^e session de la Conférence générale le Forum des dirigeants sur le thème « Mobilisation et contribution de l'UNESCO à l'agenda post-2015 par le biais de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information », et a établi à cet effet une note conceptuelle de fond. Le Forum des dirigeants a offert aux représentants des États membres une plateforme où affirmer les priorités de leurs pays et partager leurs points de vue et leur vision de l'agenda pour le développement post-2015 en gestation, ainsi que du rôle de l'UNESCO (cf. le document 37 C/INF.5).

Mise en œuvre par les bureaux hors Siège des programmes décentralisés

Au cours de la période considérée, le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) a obtenu des résultats dans les domaines suivants :

(i) Réforme de la décentralisation

- 186.** Le Bureau de coordination des unités hors Siège a continué de coordonner la stratégie de présence de l'UNESCO sur le terrain, en veillant à la meilleure concertation possible entre les bureaux hors Siège et les services liés au programme et les services internes au Siège, en particulier dans les domaines de la planification et de l'exécution du programme.
- 187.** À sa 36^e session, la Conférence générale a approuvé le plan de mise en oeuvre révisé proposé par la Directrice générale en vue d'optimiser les ressources financières, ainsi que sa proposition de concentrer la première phase de la réforme du dispositif hors Siège sur l'Afrique. Comme annoncé par la Directrice générale dans sa note DG/Note/14/2 du 3 janvier 2014, l'exécution de la phase 1 de la réforme, centrée sur l'Afrique, a été achevée fin 2013, et le nouveau dispositif hors Siège de l'UNESCO en Afrique est maintenant en grande partie en place.
- 188.** Cinq bureaux régionaux multisectoriels ont été établis à Abuja, Dakar, Harare, Nairobi et Yaoundé. Au cours du processus de transformation des bureaux hors Siège, les fonctions multipays des bureaux d'Accra, Bamako, Dar es-Salaam, Libreville et Windhoek ont été abolies et ces bureaux fonctionnent aujourd'hui en tant que bureaux nationaux. Deux nouveaux bureaux nationaux ont été créés à Juba (Soudan du Sud) et Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 189.** Des mesures d'amélioration de la délégation de pouvoirs vers les bureaux hors Siège, de révision des liens hiérarchiques et de clarification de l'interaction entre le Siège et les bureaux hors Siège ont été adoptées, comme indiqué dans la DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014.
- 190.** Afin d'assurer le meilleur rapport coût-efficacité et efficience dans chacun des bureaux hors Siège, les accords avec les pays hôtes ont été analysés et renégociés s'il y avait lieu.

(ii) Appui aux bureaux hors Siège

- 191.** BFC a servi de principal agent de liaison avec et entre le Siège et les bureaux hors Siège. Même si la responsabilité du suivi des budgets opérationnels des bureaux hors Siège a été transférée à BFM dans le cadre de la réforme globale des services financiers, BFC a contribué, en étroite coopération avec BFM, à améliorer la gestion et l'administration de ces fonds. De concert avec ERI et MSS/BKI, BFC s'est également employé à améliorer les plates-formes d'information et les structures de communication, ce qui a permis de meilleurs contacts et une visibilité accrue des activités de l'UNESCO sur le terrain. À maintes occasions, BFC a aidé à assurer un niveau de contact approprié entre le Siège et les bureaux hors Siège, de façon que ces derniers bénéficient d'un appui suffisant.
- 192.** Étant chargé de l'évaluation des performances de tous les directeurs et chefs des bureaux hors Siège, BFC a maintenu des contacts étroits avec ces collègues et conduit le processus de recrutement des nouveaux directeurs et chefs.

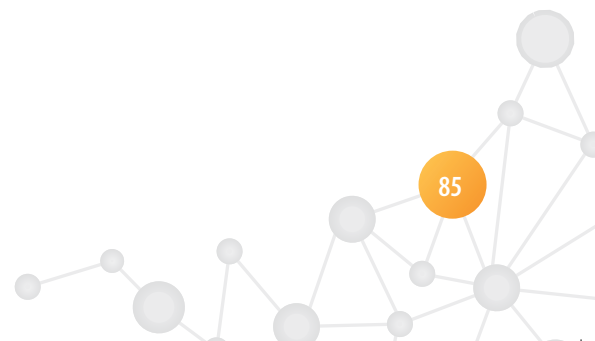
(iii) Amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel et des bâtiments

193. BFC a fait en sorte que les bureaux hors Siège de l'UNESCO satisfassent de manière pérenne à des normes de sécurité et de sûreté acceptables. Dans le cadre du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, la sûreté et la sécurité du personnel et des avoirs de l'UNESCO ont été assurés par l'application des recommandations ou politiques et pratiques établies par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (UNDSS), et par le maintien d'un niveau de protection adapté aux conditions de sécurité dans les lieux d'affectation et conforme aux mesures généralement prises pour réduire les risques. Un soutien et un appui efficaces et proactifs ont été fournis aux bureaux hors Siège et à leur personnel dans les situations de crise. L'une des réussites majeures a été un plaidoyer efficace en faveur du maintien d'un niveau de financement suffisant pour préserver un environnement durablement sûr et faire face avec efficacité aux urgences en matière de sécurité. Il a été ainsi possible de répondre aux besoins de sécurité de tous les bureaux hors Siège avec les ressources financières allouées grâce à un suivi et à une évaluation constants des besoins réels.

(iv) Gestion coordonnée des situations de post-crise

194. BFC a continué de coordonner la réponse de l'UNESCO aux besoins des pays touchés par une crise et a fourni un soutien opérationnel aux bureaux hors Siège confrontés à des situations de post-conflit ou de post-catastrophe. L'UNESCO a participé à 18 appels humanitaires et à un certain nombre de cadres d'évaluation, pour lesquels elle a reçu des aides de divers fonds-en-dépôt multipartenariaux, dont le Fonds pour la réalisation des OMD, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF). Plusieurs bureaux de projet ont été créés et ont opéré sur la base du principe de recouvrement intégral des coûts, en faisant de la collecte de fonds leur tâche principale. BFC, en liaison avec BSP/CFS, a contribué à ces succès en facilitant l'application au Siège des procédures relatives à la collecte de fonds, à la mise en œuvre de projets et aux relations avec les donateurs.

195. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont participé par la soumission de projets humanitaires à 18 Appels humanitaires de l'OCHA – en faveur du Soudan du Sud, de la Syrie, du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens, de la Palestine, du Kenya, de Cuba, de la République centrafricaine, du Pakistan et de la Somalie. Ces projets relèvent de la compétence de l'UNESCO en ce qui concerne l'éducation, l'eau et l'assainissement, le relèvement rapide et les moyens de subsistance, et plus particulièrement l'EFTC, l'aide psychosociale et le patrimoine culturel (Syrie) et l'éducation prise pour cible.



Évaluation et audit

196. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation. IOS a pour mission de s'assurer que les programmes et les plans sont exécutés de façon efficiente et efficace, que l'information stratégique nécessaire à l'encadrement est fiable et fournie en temps voulu et qu'on s'attache continuellement à améliorer les méthodes, les procédures et le jeu des responsabilités afin que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité et en efficacité. En ce qui concerne les résultats escomptés d'IOS pour la période 2012-13 (36 C/5), les principales réalisations sont les suivantes :

Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficience

197. Les 30 missions d'audit interne effectuées au cours de l'exercice biennal ont permis d'améliorer directement la gestion des risques, le contrôle et la performance opérationnelle au sein de l'UNESCO. Les résultats des recommandations d'audit mises en œuvre en 2012-13 sont notamment les suivants : (i) une meilleure gestion des risques liés aux partenariats et de l'exécution du programme pour les Chaires et les instituts et centres de catégorie 2 de l'UNESCO ; (ii) une amélioration du contrôle financier grâce à un accès reconfiguré aux autorisations de trésorerie critiques au sein des systèmes informatiques, (iii) une évaluation plus systématique des projets extrabudgétaires afin de renforcer l'apprentissage et de rendre compte des résultats, (iv) une amélioration du contrôle de la gestion et de la transparence budgétaire des économies sur les dépenses de personnel, (v) une gouvernance des technologies de l'information plus efficace et un meilleur contrôle de l'acquisition et du développement des technologies de l'information, (vi) une efficacité accrue grâce à la combinaison des fonctions administratives (par exemple pour les réunions, les conférences et les événements culturels au Siège), (vii) une augmentation des ressources grâce à une meilleure conformité aux taux standard applicables pour les dépenses d'appui aux projets et (viii) un meilleur compte rendu des résultats du programme (par exemple en ce qui concerne les instituts scientifiques de l'UNESCO de catégorie 1).

Contribution des évaluations et des audits à la gestion stratégique de l'Organisation, à l'élaboration des politiques et des programmes et à l'exécution du programme

198. Les principales activités d'évaluation ont éclairé et contribué à améliorer, entre autres, les efforts de réforme, les stratégies et les politiques de l'UNESCO suivants : (i) la mise en œuvre des efforts de réformes de l'UNESCO (suivi de l'Évaluation externe indépendante) ; (ii) la nouvelle Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique et le Plan d'action pour l'égalité des genres (GEAP II) (évaluations de la priorité Afrique et de la priorité Égalité des genres) ; (iii) les processus de réforme institutionnelle et stratégique des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation et des prix (examen des instituts de catégorie 1 de l'UNESCO relatifs à l'éducation et évaluation des prix UNESCO) ; et (iv) l'amélioration des méthodes de travail, des processus opérationnels et des principes directeurs pour les conventions relatives à la culture, ainsi que des processus d'évaluation des activités extrabudgétaires (Phase I de l'audit des méthodes de travail normatif au sein du Secteur de la culture et étude diagnostique des évaluations des activités extrabudgétaires de l'UNESCO).

Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements à l'UNESCO

199. Pendant la période considérée, la conformité et l'obligation redditionnelle ont été renforcées par le biais d'enquêtes systématiques et du règlement des allégations de fraude et de mauvaise conduite. Durant l'exercice biennal, des enquêtes ont été menées concernant 93 allégations, qui ont abouti à 19 actions disciplinaires dont 9 licenciements.

Défis

200. Les ressources actuelles d'IOS, les effectifs actuels et la combinaison des compétences et de l'expérience sont le minimum dont l'UNESCO a besoin pour maintenir un service de contrôle efficace. Afin de surmonter ces défis, IOS a entrepris plusieurs initiatives. Il a par exemple : (i) mobilisé des fonds extrabudgétaires, (ii) engagé davantage d'experts associés et de stagiaires, (iii) élaboré des outils en ligne et des directives, (iv) renforcé l'utilisation de méthodes TIC rentables et (v) facilité les détachements au sein et en dehors de l'Organisation.

Normes internationales et affaires juridiques

201. Au cours des 24 mois de l'exercice budgétaire 2012-2013, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) a continué de mettre l'accent sur la protection des intérêts de l'UNESCO et sur la coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation. En effet, LA a défendu les intérêts de l'Organisation (protection contre toute utilisation non autorisée de son nom et l'emblème ou contre toute prétention juridiquement injustifiée, rappel de ses privilèges et immunités etc.) et a maintenu une assistance juridique continue aux secteurs et aux bureaux hors Siège, notamment pour vérifier et améliorer un large éventail de projets d'accords/contrats conclus par l'Organisation. L'Office a également soutenu juridiquement les services internes en particulier HRM dans la rédaction des circulaires administratives et de ses avis en matière de contestation du personnel. De plus, LA a participé activement aux travaux des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions, à savoir ceux des conventions de 1954, 1970, 1972, 2003 et 2005, et ce, en fournissant de nombreux avis juridiques au secrétariat des conventions. Pour ce qui est de la coordination de l'action normative, l'Office a continué de veiller, dans le cadre du premier mandat du Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif (CR), à la mise en œuvre des procédures de suivi adoptées en 2007 par le Conseil (s'appliquant aux conventions de 1960, 1970 et 1989 ainsi qu'à 11 recommandations déclarées prioritaires par la Conférence générale en 2007). Par ailleurs, l'Office a continué à donner de nombreux avis juridiques aux 189^e, 190^e, 191^e, 192^e et 193^e sessions du Conseil exécutif et a préparé plusieurs documents à son attention dans le cadre des travaux de son Comité CR. De plus, l'Office a continué à donner de nombreux avis juridiques à la 37^e session de la Conférence générale et a préparé plusieurs documents à son attention dans le cadre des travaux de ses Comités CRE et LEG. En conclusion, LA a dû faire face à de nombreuses demandes d'avis juridiques dans un contexte insuffisant de ressources humaines et ce, tout en maintenant une qualité satisfaisante de ses avis et prestations juridiques.

Relations extérieures et information du public

- 202.** Au cours du dernier exercice biennal, la Division des relations avec les États membres et les organisations internationales s'est efforcée de renforcer la coopération entre l'Organisation, ses États membres et les organisations internationales.
- 203.** Pendant cet exercice biennal, les relations de l'UNESCO avec les Nations Unies ont été renforcées. En étroite collaboration avec les secteurs de programme et BSP, ERI a activement contribué aux efforts collectifs visant à renforcer davantage la visibilité et la participation de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, notamment à travers le rôle essentiel joué par la DG dans des activités sectorielles, telles que sa nomination en tant que Secrétaire exécutive du Comité directeur de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) et la direction du nouveau Conseil scientifique consultatif (SAB) du Secrétaire général. En outre, à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, la Directrice générale a coprésidé (avec la Directrice exécutive de l'UNFPA) la deuxième phase de l'examen du rôle et du fonctionnement du CCS, un exercice qui a été couronné de succès.
- 204.** De nouveaux mémorandums d'accord ont été signés avec l'UIT, l'ONU-Femmes, l'UNHCR, l'OMM et l'OMT, décrivant les principaux domaines de collaboration entre l'UNESCO et ces organisations afin d'éviter les chevauchements. De nouveaux accords ont également été signés avec plusieurs OIG, notamment avec l'ASEAN, la CE, l'ISESCO, la CARICOM et l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine.
- 205.** Le groupe de travail tripartite à participation non limitée a été mis en place par le Conseil exécutif et a élaboré un plan d'action afin de renforcer la coopération avec les **commissions nationales**, qui a été adopté par la Conférence générale à sa 37^e session. Durant les deux dernières années, de nombreuses activités ont été mises en œuvre avec et pour les commissions nationales, notamment des consultations régionales sur le C/4 et le C/5, des séminaires et des ateliers pour les responsables de ce réseau, des conférences et des réunions. La communication avec ce réseau s'est également beaucoup améliorée grâce aux bulletins mensuels et au site Web de l'UNESCO dédié aux États membres (www.unesco.int).
- 206.** Suite à l'adoption par la Conférence générale des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG, les mesures et initiatives prises au cours de l'exercice biennal 2012-2013 ont permis de revitaliser la communication entre le Secrétariat, les États membres et les ONG, de favoriser une nouvelle mobilisation des ONG dans leur action collective, par une nouvelle représentativité géographique du Comité de liaison ONG-UNESCO et une participation renforcée au processus de consultation sur les documents 37 C/4 et 37 C/5, et enfin de progresser vers une plus grande diversification géographique au sein du réseau des ONG en partenariat officiel, avec une meilleure représentation de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.
- 207.** Tout au long de la période concernée, la gestion et l'administration du **Programme de participation** ont été considérablement renforcées, ce qui a été confirmé dans le rapport du Commissaire aux comptes en avril 2013. La communication entre le Secrétariat et les États membres s'est sensiblement améliorée et les six séminaires de formation sous-régionaux organisés pour plus de 110 commissions nationales, avec des séances spécifiquement consacrées aux règles et aux nouveautés du PP ont été très appréciés des participants. En outre, un certain nombre de modalités nouvelles visant à renforcer l'ensemble du processus du PP ont été proposées par le Secrétariat et approuvées par la Conférence générale.
- 208.** La stratégie de la Division de l'information du public pour 2012-2013 avait pour objectif de maximiser la visibilité de l'UNESCO dans les médias traditionnels, les médias sociaux, sur Internet, ainsi que dans l'organisation d'événements spéciaux. Grâce à ces activités, à la fois le grand public et les groupes de partenaires clés ont pu prendre connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation. DPI a mis en

œuvre la stratégie à travers la conception et la réalisation d'activités de communication intégrée visant à promouvoir et à présenter les Journées internationales de l'UNESCO, le travail du Secrétariat et la vision de la Directrice générale. Cette communication intégrée a associé différents canaux de communication afin d'obtenir un niveau de visibilité plus élevé que si on les avait utilisés séparément.

Gestion des ressources humaines

209. Pendant la période considérée, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a mené les actions prioritaires inscrites dans le Plan d'action de la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016. Bien que le rythme de certaines activités prioritaires inscrites dans le Plan ait dû être adapté aux ressources financières disponibles, les activités suivantes, qui ont mis l'accent notamment sur la rationalisation et le développement des outils informatiques ainsi que sur le réexamen et l'actualisation des politiques et des processus de ressources humaines associés, ont été menées avec succès :

- Un nouveau système d'e-recrutement a été introduit en juillet 2012 qui, malgré le nombre limité de recrutements pendant la période concernée, montre déjà sa capacité à rationaliser le processus, notamment en réduisant le temps nécessaire pour recruter un poste.
- Un nouveau fichier en ligne unique des consultants et des personnels d'appui a été élaboré et introduit en janvier 2013 dans le cadre de l'outil de recrutement de l'UNESCO.
- Une base de données unique permettant de recenser les titulaires de différents types de contrats d'assistance temporaire a été introduite en 2012.
- L'Organisation a fait l'acquisition d'outils Internet visant à soutenir la planification, la mobilité, le développement de carrière, les performances et l'apprentissage, qui seront mis en œuvre en 2013 ; les deux premiers modules – compétences et apprentissage – ont été lancés mi-septembre (MyTalent).
- Le Bureau de la gestion des ressources humaines a été restructuré dans le but d'appliquer le principe d'économie d'échelle et de doter HRM des structures nécessaires pour remplir les objectifs inscrits dans la Stratégie de gestion des ressources humaines.
- Un nouveau site Web pour HRM a été lancé en collaboration avec DPI afin d'atteindre l'objectif de communication/transparence énoncé dans la Stratégie de gestion des ressources humaines.
- Un dispositif en ligne pour les engagements à durée déterminée conforme aux directives du cadre contractuel de la CFPI a été élaboré en vue de conserver la flexibilité requise dans la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.
- Un certain nombre de processus automatisés ont été élaborés et mis en œuvre pour les transactions de personnel.
- Des politiques/procédures de gestion des ressources humaines ont été publiées, notamment :
 - Examen de la mobilité géographique et site Web dédié – Nov/Déc. 2009
 - Politique relative aux handicapés – Oct. 2010
 - Classement – Déc. 2010
 - Publication de principes directeurs relatifs aux détachements/prêts financés par des gouvernements/instituts – Oct. 2010

- Bénévoles – Déc. 2012
- Consultants individuels et autres spécialistes – Fév. 2012
- Redéploiement – Jan. 2013
- Politique de mobilité géographique actualisée – Oct. 2013
- Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux révisées – Oct. 2013
- Modification de l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les nouveaux fonctionnaires arrivés à compter du 01/01/2014, tel qu'approuvé par la Conférence générale – Nov. 2013
- Introduction du contrat court-terme (Assistance temporaire) – Déc. 2013.

- Un Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel a été lancé avec date effective de cessation de service fixée au 31 janvier 2012 ; 45 membres du personnel ont quitté l'Organisation dans le cadre de ce programme.
- Un deuxième Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel a été lancé le 9 septembre 2013 dans le cadre des réductions des coûts de personnel requises par le Plan de dépenses. La date de cessation de service était fixée au 31 décembre 2013 au plus tard. 74 membres du personnel ont accepté la proposition de cessation de service par accord mutuel.

210. Les politiques/procédures suivantes ont été élaborées et sont prêtes à être publiées et/ou sont en phase finale d'élaboration et seront publiées prochainement :

- une politique d'évaluation des performances révisée parallèlement à l'élaboration de l'outil de gestion des performances dont le lancement est prévu en 2014 en vue du cycle biennal d'évaluation des performances ;
- déploiement de l'outil de recrutement en ligne dans les bureaux hors Siège ;
- révision de l'outil de demande de stage et mise à jour de la politique en la matière ;
- mise en œuvre de la nouvelle structure de gouvernance de la CAM, telle que décidée par la Conférence générale à sa 37^e session (novembre 2013).

211. HRM participe activement (DIR/HRM copréside le Réseau Ressources humaines, qui représente toutes les institutions spécialisées) à toutes les réunions et à tous les groupes de travail et réseaux relatifs aux ressources humaines. HRM continuera de concentrer ses efforts sur l'examen de l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies mené actuellement par la CFPI, qui devrait s'achever fin 2015.

212. HRM a dirigé le projet pilote du HLCM sur l'harmonisation des modes de fonctionnement intitulé « Harmonisation des avis de vacance au niveau national pour les postes des services généraux et d'administrateurs nationaux », approuvé par le CCS et financé par des fonds extrabudgétaires. Le projet a démarré en décembre 2012 et s'est achevé avec succès en décembre 2013 ; le CCS a demandé que la portée du projet soit élargie afin d'y inclure un projet pilote mené en collaboration avec le GNUM – Operating as One.

Gestion financière

- 213.** Le Bureau de la gestion financière (BFM) est chargé de renforcer la gestion financière en fournissant des conseils stratégiques sur les risques, de suivre les performances et de fournir des rapports analytiques à ce sujet, d'améliorer la gestion et les contrôles internes grâce à l'élaboration et au suivi des politiques, de fournir des services comptables, et de préparer des états financiers conformes aux IPSAS aux fins de l'audit externe et d'en rendre compte aux États membres. Malgré la charge de travail accrue liée à l'établissement des rapports, aux prévisions et aux contrôles en matière d'austérité financière, BFM s'est acquitté de ses principales responsabilités dans chaque domaine.
- 214.** Dans le cadre du déficit de 188 millions de dollars prévu dans le 36 C/5 suite à la suspension du financement américain le 31 octobre 2011, les efforts se sont concentrés dans deux domaines en 2012-2013 :
- améliorer la présentation des états financiers afin de mieux soutenir la gestion financière et l'exécution du programme ;
 - s'assurer que les engagements financiers restent dans la limite du flux de trésorerie disponible.
- 215.** Un tableau de bord de gestion financière a été élaboré par l'Équipe de direction (SMT) afin de fournir une vue d'ensemble des ressources et des dépenses et d'identifier les risques liés aux dépenses non prévues au budget, et donc non financées.
- 216.** À la demande des États membres, les rapports financiers semestriels sur les performances réalisées (EX/4) ont été remaniés afin de fournir un meilleur contenu analytique relatif aux principaux enjeux financiers, une vision intégrée des différentes sources de financement et les tendances historiques. Les résumés distribués aux États membres avant les réunions ont permis de mieux étayer les débats tenus par le Groupe préparatoire ad hoc et le Conseil exécutif. BFM a fourni des conseils sur les mesures d'austérité et mis en œuvre des mécanismes de gestion du flux de trésorerie, parmi lesquels la coordination du groupe de travail sur l'efficacité à l'échelle de l'UNESCO, auquel ont participé les associations du personnel (novembre 2011 – janvier 2012), et qui a fourni des recommandations sur les moyens de réduire les dépenses, et la première phase de l'initiative de réforme administrative visant à « Transformer l'administration et renforcer l'orientation client » (TASCO) en vue d'élaborer des solutions à long terme, tel qu'indiqué dans la feuille de route. Les dépenses ont été réduites de 136 millions de dollars par rapport au budget du 36 C/5 approuvé et l'exercice biennal a été clos sans déficit de trésorerie.
- 217.** La disponibilité, le renforcement des capacités et la rétention des ressources humaines restent un sujet de préoccupation, notamment pour le dispositif hors Siège où il existe d'importantes lacunes en matière d'effectifs dans les bureaux administratifs. Plusieurs audits internes et externes des bureaux hors Siège ont souligné la nécessité de mettre en place une structure de gestion financière solide hors Siège.
- 218.** BFM a conçu une structure à long terme pour les unités administratives hors Siège, qui définit les besoins de l'équipe en fonction de la structure du réseau hors Siège et de la taille et de la complexité des bureaux. La matrice définit les niveaux de dotation en personnel nécessaires pour garantir le niveau de soutien adéquat et assurer le maintien des contrôles internes.
- 219.** Les principales activités de BFM consistant à fournir des services comptables et budgétaires sont à la fois très demandées et assujetties à des contraintes de temps. Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes reçues de collègues en matière d'orientations, de soutien, d'établissement de rapports et d'analyse, et du fait que près de 18 % des postes approuvés au sein de l'équipe au Siège restent vacants pendant tout ou partie de l'année, l'un des principaux défis consiste à maintenir les niveaux de services.

Le manque de ressources pour la formation en gestion financière et l'investissement en matière de simplification des procédures est particulièrement préoccupant.

Gestion des services de soutien

- 220.** L'infrastructure et les applications informatiques de l'UNESCO ont été maintenues sans interruptions majeures tout en limitant le recours au soutien externe. De nouvelles stratégies, politiques, directives et meilleures pratiques en matière de gestion des archives, de sécurité de l'information et d'acquisition de TIC ont été mises en œuvre. Les applications ont été mises à jour et les difficultés résolues grâce au helpdesk et à des séances de formation pour les membres du personnel visant à améliorer leur connaissance des systèmes informatiques actuels. Un temps considérable a été investi dans le portefeuille de projets de l'UNESCO en matière de gestion des connaissances et de TIC, dont l'analyse des bénéfices sera disponible en 2014. La base de données UNESDOC a été enrichie, ce qui a conduit à une augmentation de 39,5 % du nombre de visiteurs sur la plate-forme, avec environ 1 million de documents pdf téléchargés chaque mois. Des fonds extrabudgétaires ont été reçus pour renforcer la transparence et la gestion des connaissances à l'appui de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique, et pour un projet pilote sur la numérisation.
- 221.** Les défis se situent à de nombreux niveaux, allant de l'incapacité à remplacer un matériel dépassé (système téléphonique), ce qui présente des risques pour l'Organisation, à l'incapacité à investir dans des logiciels ou des services susceptibles d'améliorer de manière significative le soutien de nos processus opérationnels et l'accès à l'information ou d'améliorer les conditions de préservation des archives historiques de l'Organisation. Le personnel est soumis à une pression considérable en raison du manque d'effectifs, et les ressources ne permettent pas de leur offrir des formations sur les nouvelles technologies, qui pourraient être une mesure d'atténuation susceptible de faciliter la redistribution des tâches pour s'assurer que les fonctions de base puissent être exécutées. Des possibilités de partenariats avec le secteur public et privé seront explorées plus avant afin de remédier à ce problème.
- 222.** Le projet visant à renforcer la présence de la langue arabe à l'UNESCO par le biais du Programme Prince Sultan bin Abdulaziz a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015. Les structures ont été réorganisées conformément aux cibles de la feuille de route, notamment la fusion des unités des conférences et des événements et des services de courrier et de distribution. Les économies budgétaires et les gains d'efficacité ont permis de fournir des services de traduction, de documentation, de conférences et d'interprétation de qualité. Des économies ont été réalisées au niveau de l'impression et de la distribution du papier, et la diffusion en ligne a été renforcée. Suite à la vente de l'équipement d'impression offset, le nouvel équipement d'impression numérique a été installé. Les coûts des sessions des organes directeurs ont été réduits et l'externalisation des services de traduction, d'impression et d'interprétation a été renforcée. L'énergie a été concentrée sur l'examen des procédures et les réformes administratives, la stabilisation des structures et la clarification des responsabilités afin d'offrir au personnel un environnement de travail serein.
- 223.** Il est nécessaire d'entretenir et de développer les outils informatiques, et notamment de préciser la répartition des rôles, des responsabilités et des mécanismes de gestion entre MSS/CLD et MSS/BKI. La question de savoir comment fournir les services à des niveaux acceptables compte tenu du manque de personnel est très préoccupante. De nombreux membres du personnel ont assumé des tâches supplémentaires, ce qui n'est pas viable sur le long terme. La formation est essentielle pour maintenir les compétences du personnel aux niveaux requis dans un environnement en mutation rapide.

- 224.** Les sections concernées se sont efforcées de fournir, dans la limite des ressources budgétaires et humaines disponibles, des niveaux adéquats de services de soutien afin de garantir la sécurité des vies humaines, l'environnement et la santé du personnel et d'atténuer les risques qui pourraient affecter la continuité opérationnelle de l'exécution du programme ainsi que les organes directeurs de l'Organisation. Les activités opérationnelles quotidiennes ont été maintenues par les services, mais l'impact des réductions budgétaires s'est fait durement sentir et des activités ont été suspendues afin de réaliser des économies. Les priorités ont été réexaminées et évaluées de manière régulière afin de composer avec le budget et le personnel disponibles, et ont été prises en compte dans les plans de travail actualisés. Dans la limite des fonds disponibles, des travaux de conservation/maintenance des bâtiments, d'hygiène et de sécurité ont été programmés et achevés avec succès, conformément aux priorités du Plan directeur, au Plan à moyen terme sur la sécurité et aux exigences du pays hôte.
- 225.** Les réductions de personnel et l'absence de recours à l'assistance temporaire resteront un obstacle majeur à surmonter, car leurs effets sur la fourniture des services relatifs à la sûreté, à la sécurité et à la maintenance des locaux, des installations et des équipements se poursuivront, et ce malgré les mesures prises pour diminuer les coûts et accroître l'efficacité. Des postes clés essentiels pour la sûreté et la sécurité au Siège restent vacants.
- 226.** Suite à la création de MSS/OPS (juin 2013), on a entrepris d'élargir le recours à des accords à long terme pour l'achat de biens et services communs, l'agrégation des dépenses et la standardisation. L'efficacité du personnel et la rentabilité se sont améliorées mais pour que les améliorations visées se poursuivent, un plan de développement des compétences et de renforcement des capacités devrait être élaboré. La gestion des biens a été renforcée au moyen d'un inventaire physique complet de l'ensemble des actifs et biens de l'UNESCO au Siège. En parallèle, le portefeuille d'assurance pour les locaux du Siège a été aligné sur les règles de l'UNESCO en matière de passation de marchés et d'autres mesures correctives visant à optimiser le portefeuille d'assurance ont été identifiées. Les recommandations du Commissaire aux comptes concernant l'Économat et le service de restauration de l'UNESCO sont pleinement appliquées. La gestion intermédiaire du service a été essentielle pour remédier aux pratiques et aux erreurs du passé, et des mesures correctives ont été identifiées.
- 227.** Des mesures ont été engagées sur tous les fronts, mais beaucoup reste à faire pour ce qui est du développement des compétences et des capacités en vue de renforcer les performances du personnel restant, et de donner au personnel chargé des achats la possibilité de recevoir la certification des Nations Unies en matière de marchés publics.

Pour aller de l'avant



2

Observations du Service d'évaluation et d'audit

Introduction

228. Par sa décision 189 EX/4 (paragraphe 14), le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à « renouer avec la pratique passée consistant à fournir une validation par le Service d'évaluation et d'audit [IOS] des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal écoulé et à présenter dans le document C/3 les observations et conclusions d'IOS à prendre en compte pour renforcer le suivi et les rapports axés sur les résultats ». Conformément à cette décision, IOS a procédé en interne à la comparaison des données des évaluations et audits pertinents avec les informations rapportées dans le Projet de 38 C/3.

229. Au cours de l'exercice biennal écoulé, IOS a mené trois exercices d'évaluation et audit spécifiquement axés sur les processus par lesquels l'UNESCO rend compte de ses résultats, ainsi que sur la nature et la qualité des informations rapportées dans les documents EX/4 et C/3 : l'Audit du suivi des projets et activités de l'UNESCO, l'Étude diagnostique des évaluations des activités extrabudgétaires de l'UNESCO et l'Évaluation formative de la communication des résultats par l'UNESCO⁵. Sur la base de ces exercices, et compte tenu d'autres évaluations, telles que celles sur l'action normative du Secteur de la culture de l'UNESCO ou les centres de catégorie 1 relatifs à l'éducation, IOS formule les conclusions suivantes :

- Des améliorations ont été observées dans la manière de rendre compte de l'action de l'UNESCO. De plus en plus souvent, l'Organisation s'acquitte de son mandat grâce à ses activités extrabudgétaires et à son vaste réseau d'instituts, chaires, comités et autres entités associées. Toutefois, même si certaines de ces activités sont prises en compte dans les rapports sur les résultats, des améliorations sont encore possibles.
- Aucune discordance majeure n'a été constatée entre les activités et produits présentés dans le C/3 et les évaluations d'IOS. L'Organisation est parvenue à rester active dans les principaux domaines d'action malgré de graves difficultés financières.
- Néanmoins, étant donné les faiblesses structurelles dans la communication des résultats de l'UNESCO (et dans les mécanismes qui sous-tendent ce processus), comme indiqué ci-après et ainsi qu'il ressortait des précédents exercices de validation conduits par IOS, le C/3 n'apporte pas d'éléments suffisamment probants de la réalisation des objectifs de programme ni ne démontre en quoi l'action de l'UNESCO a changé le cours des choses pour ses bénéficiaires.

5 Cette évaluation est examinée ci-après.

Perspectives

- 230.** L'exercice biennal écoulé (2012-2013) marque la fin du cycle de programmation biennal, l'Organisation passant désormais à un cycle de programmation quadriennal avec le 37 C/5 (2014-2017). Cette transition représente assurément un nouveau défi, mais elle offre également une occasion cruciale de réfléchir aux pratiques de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats et d'y apporter des améliorations. L'un des éléments clés de cette réflexion concerne la manière dont l'Organisation rend compte de l'exécution de son programme et de la réalisation de ses résultats.
- 231.** À l'aube d'un nouveau cycle de programmation, les aspects suivants sont au cœur de la réflexion sur les processus de communication des résultats de l'UNESCO et de leur révision :
- Tout en notant les progrès accomplis au fil des ans dans la manière dont l'UNESCO rend compte de son action, le Conseil exécutif a maintes fois réitéré dans ses décisions la nécessité d'améliorer encore la présentation et le contenu des rapports.
 - Les États membres et les donateurs attendent de plus en plus de l'UNESCO qu'elle démontre les effets (et l'impact)⁶ de ses interventions. Plusieurs examens externes ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'aptitude de l'Organisation dans ce domaine.
 - Avec le passage à un cycle quadriennal, en réponse à l'examen quadriennal complet du système des Nations Unies, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système ont pris davantage d'importance.
 - L'Organisation tend à appliquer les principes de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), avec une phase de transition, pour les résultats escomptés du 37 C/5 (2014/2017).
- 232.** Face à toutes ces questions et afin de consolider le modèle de communication des résultats pour l'avenir, alors que l'UNESCO adopte un nouveau cycle, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) et le Bureau de la planification stratégique (BSP) ont réalisé conjointement une évaluation formative de la manière dont l'UNESCO rendait compte de ses résultats⁷, en se penchant essentiellement sur les rapports semestriels (EX/4) et biennaux (C/3) de l'Organisation. L'évaluation avait pour principal objectif d'analyser les atouts et les faiblesses du modèle actuellement en vigueur dans le système de l'UNESCO et, sur la base de cette analyse, de formuler des propositions pour améliorer la présentation des résultats. Cette évaluation a été menée en consultation avec les États membres⁸.

6 Les « produits » correspondent à des changements concernant les compétences et les aptitudes, ou à la mise en place de nouveaux produits et services découlant des activités menées à bien (sous la supervision de l'Organisation). Les « effets » correspondent à des changements institutionnels ou à des changements de comportement chez les acteurs concernés qui, en définitive, contribuent à faire évoluer la société (= impact). Ce dernier terme renvoie aux effets positifs ou négatifs à long terme découlant directement ou indirectement, intentionnellement ou non, d'une intervention (voir le Manuel de gestion axée sur les résultats (RBM) du GNUD, 2012 : 7). À l'UNESCO, l'expression « résultats escomptés » renvoie en principe aux « effets ». L'impact, à savoir le changement sociétal (au niveau des institutions et des bénéficiaires), est très difficile et coûteux à évaluer, car il n'est pas simple de déterminer à quoi l'attribuer.

7 Ce qui inclut la manière de rendre compte des activités, des produits et des effets de l'UNESCO (voir également la note de bas de page précédente).

8 L'évaluation a été menée par une équipe composée de membres du personnel d'IOS et de BSP, en collaboration avec un expert extérieur. Elle a principalement été conduite selon une approche descendante, c'est-à-dire en commençant par évaluer la présentation et le contenu des rapports statutaires de l'UNESCO concernant les résultats (EX/4 et C/3), puis en examinant les mécanismes d'information sur lesquels reposent ces rapports. Un ensemble de critères en matière de bonne présentation des résultats a servi de cadre à l'évaluation. L'évaluation a notamment adopté une approche comparative ; il a ainsi été procédé à des entretiens et à l'étude de documents concernant l'UNESCO (Siège et hors Siège) et un échantillon de quatre organismes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO et OIT). Enfin, les échanges avec les États membres, qui sont les principaux destinataires des rapports de l'UNESCO concernant ses résultats, ont été assurés grâce à une série de réunions informelles avec les délégations, et une brève enquête sur la manière de rendre compte des résultats a été envoyée à toutes les délégations afin de recueillir leurs avis. Le rapport de l'évaluation est disponible en ligne.

Conclusions de l'évaluation de la manière dont l'UNESCO rend compte des résultats

233. Les attentes des États membres, qui sont les principaux destinataires des rapports EX/4 et C/3, ont été maintes fois réitérées dans les décisions du Conseil exécutif. Les conclusions d'une brève enquête, dont le taux de réponse a été satisfaisant (34 % des membres du Conseil exécutif et 20 % de l'ensemble des États membres), ont permis d'analyser plus en détail ces attentes. Ces conclusions concordent dans une large mesure avec les décisions précédemment adoptées par le Conseil exécutif, mais mettent en lumière deux points essentiels : (i) la nécessité d'une analyse des défis stratégiques que pose l'exécution du programme de l'Organisation ; (ii) la nécessité de présenter les informations sur les résultats de manière plus synthétique et regroupée afin de donner un aperçu complet et équilibré des domaines d'action de l'UNESCO. Par ailleurs, il conviendrait de rendre compte des résultats de façon analytique, stratégique, concise et prospective. Enfin, les États membres attendent que les rapports établissent une distinction plus claire entre les « produits » et les « effets ».

234. L'évaluation fait ressortir les réalisations suivantes :

- L'UNESCO a une longue expérience de l'application des principes de la gestion axée sur les résultats suivant les normes des Nations Unies.
- Le système et les pratiques concernant la manière dont l'UNESCO rend elle-même compte de ses résultats font continuellement l'objet d'actualisations et d'améliorations.
- Des matériels de formation et de conseil sur la saisie des résultats dans SISTER ont été produits.
- La sensibilisation du personnel aux exigences en matière de saisie des résultats (dans SISTER) et le respect de ces exigences sont en amélioration.

235. Il y a un décalage entre la situation actuelle de l'Organisation en matière de communication des résultats et les attentes des États membres. D'une manière générale, l'évaluation fait ressortir trois grands domaines qui posent des défis :

(i) Fiabilité des données et éléments attestant les résultats :

- Rendre compte des activités et produits et rendre compte des résultats escomptés (en termes d'effets) sont deux exercices fondamentalement différents. Si les premiers peuvent être observés et décrits relativement aisément, ces derniers nécessitent des ressources, du temps et des données expressément recueillies auprès du ou des groupes ciblés.
- Les récents rapports EX/4 et C/3 rendent compte sur le fond de la mise en œuvre et des produits. Toutefois, il y a encore une marge pour améliorer l'analyse synthétique et stratégique de ces deux aspects, notamment en analysant les défis et la réalisation des objectifs.
- La manière dont l'UNESCO rend elle-même compte des effets de son action est fragmentée et peu élaborée. D'une manière générale, les membres du personnel ne disposent pas du temps, des ressources et des données nécessaires pour présenter des informations fiables et objectives sur les résultats escomptés en termes d'effets, ce qui a des incidences négatives sur l'étendue du compte rendu consolidé des résultats escomptés dans l'EX/4 et le C/3.

(ii) Efficience des rapports :

- La fréquence des rapports statutaires aux organes directeurs est considérablement plus élevée à l'UNESCO que dans les autres organismes des Nations Unies de l'échantillon. En outre, le nombre de pages des rapports statutaires (EX/4 et C/3) est lui aussi relativement élevé par rapport aux documents de ces mêmes organismes.

- Dans le système d'établissement de rapports en place à l'UNESCO, la charge de travail que représentent les rapports établis par l'Organisation elle-même est trop élevée (en raison de la fréquence et de l'unité d'analyse restreinte des rapports).
 - La conclusion générale à tirer de ce qui précède est que le rapport coût-efficacité des pratiques de l'Organisation pour rendre compte de ses propres résultats est relativement faible.
- (iii) Liens entre la planification, les rapports de l'Organisation et l'évaluation :
- La formulation des résultats escomptés repose sur un processus politique participatif qui peut parfois s'avérer pesant et déboucher sur un nombre trop important de résultats et indicateurs de performance prescrits. Les autres organismes des Nations Unies ont généralement des résultats escomptés moins nombreux et formulés de manière plus méthodique.
 - Les résultats escomptés qui figurent dans le C/5 (et dans les rapports EX/4 et C/3), ainsi que les indicateurs de performance correspondants, ne sont pas formulés de manière cohérente, faisant référence sans distinction aux activités, aux produits et aux effets.
 - Il ressort clairement des audits et évaluations que la terminologie des résultats (produit, effet, impact) est employée de façon incohérente dans les rapports de l'UNESCO (par exemple dans SISTER et dans les documents destinés aux donateurs).
 - Compte tenu de la nature de l'action de l'UNESCO, qui inclut par exemple les activités de plaidoyer, l'aide à la formulation des politiques et l'action normative, il est souvent difficile et coûteux de décrire et d'expliquer en quoi les interventions de l'UNESCO produisent des changements. De fait, il devient encore plus nécessaire d'exprimer clairement les liens de causalité entre les activités et les résultats. Cependant, dans la plupart des domaines d'action de l'UNESCO, la logique de cause à effet qui sous-tend les activités n'est pas suffisamment claire. Par conséquent, certains aspects tels que l'analyse causale, le choix des indicateurs ou le champ et l'étendue du suivi et des rapports présentent des faiblesses ou des lacunes.
 - Les limites de l'exercice consistant pour l'Organisation à rendre compte de ses propres résultats (en particulier pour les résultats escomptés) peuvent être repoussées, en partie seulement, en renforçant la validation et l'autoévaluation à des niveaux plus élevés. Cela nécessite également de repenser le rôle des évaluations, qui ne contribuent pas systématiquement aux processus d'établissement des rapports par l'Organisation, et donc aux documents EX/4 et C/3.

Vers un nouveau modèle de rapports sur les résultats

236. Face aux nombreux défis recensés dans l'évaluation, les futurs documents EX/4 et C/3 devraient reposer sur les principes suivants pour bien rendre compte des résultats :

- Établir des rapports en faisant clairement la distinction entre les activités et produits d'une part, et les résultats escomptés d'autre part.
- Modifier la fréquence des rapports afin de permettre une analyse et des comptes rendus plus rigoureux.
- Réévaluer les informations communiquées par l'Organisation ou issues d'évaluations qui servent de base aux rapports sur les résultats.

237. Une proposition concrète – qui concorderait avec ces principes et d'autres principes développés dans le rapport d'évaluation, rapprochant ainsi l'UNESCO des bonnes pratiques d'autres organismes des Nations Unies et favorisant une mise en œuvre réussie de la RBB – serait de remplacer le modèle actuel, à savoir des rapports semestriels (EX/4) et biennaux (C/3), par le modèle suivant :

- **un rapport annuel sur l'exécution du programme (activités et produits)** qui présenterait une analyse stratégique consolidée des activités mises en œuvre et des produits, en indiquant également dans quelle mesure l'exécution du programme est en bonne voie, quels sont les défis transversaux rencontrés dans la mise en œuvre du programme et quelles sont les propositions pour y remédier ;
- **un rapport quadriennal sur les résultats (effets obtenus)**⁹, qui rendrait compte de la mesure dans laquelle les résultats escomptés ont été atteints et de la manière dont l'Organisation change le cours des choses pour les bénéficiaires de son action.

238. Incidences sur le rôle des rapports établis par l'Organisation et de l'évaluation. Le rapport annuel sur l'exécution du programme s'appuierait sur le processus actuel permettant de rendre compte des résultats dans SISTER, avec quelques simplifications au niveau des activités et des projets, ainsi qu'un renforcement du processus d'autoévaluation de la mise en œuvre au niveau des pays et du programme. En principe, les ressources humaines que permettraient de libérer la réduction de la fréquence des rapports et leur simplification aux niveaux les moins élevés pourraient être mises à profit à des niveaux plus élevés (pays et programme), afin de renforcer le suivi, l'analyse, l'évaluation stratégique et les rapports concernant la mise en œuvre du programme. Le rapport quadriennal sur les résultats (effets obtenus) s'appuierait en grande partie sur les évaluations menées par les secteurs et IOS et serait étayé par un exercice d'autoévaluation quadriennal.

239. Incidences sur l'application de la RBB et la prise de décisions stratégiques. Le rapport sur les résultats (effets obtenus) présenterait une analyse évaluative plus complète des programmes de l'UNESCO (notamment en ce qui concerne la pertinence, les avantages comparatifs et l'efficacité de l'action de l'Organisation). L'idée maîtresse serait la suivante : grâce à une meilleure coordination des activités d'évaluation et à un examen des éléments probants apportés par ces évaluations à la fin de la période quadriennale, les organes directeurs disposeraient de données comparatives plus fiables pour prendre des décisions concernant les orientations stratégiques et l'allocation des ressources humaines et financières de l'Organisation.

⁹ Il existe des exemples probants de rapports sur les résultats, à l'échelle d'une organisation, ayant un cycle de quatre ans ou plus (tels que le Bilan global du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou l'Évaluation du Plan stratégique du PNUD).